

FICHES EAU ET BIO

**L'agriculture bio autour des
captages prioritaires en eau
potable**

Région

Auvergne-Rhône-Alpes

SOMMAIRE

- Fiche région Auvergne-Rhône-Alpes
- Fiche territoire communauté d'agglomération du bassin Bourg-en-Bresse (01)
- Fiche territoire bassin versant des 4 vallées (38)
- Fiche territoire Beaujolais plaine et coteaux (69)
- Fiche territoire Bièvre Liers Valloire (26, 38)
- Fiche territoire bassin versant de la Bourbre (38)
- Fiche territoire de la plaine de Lyon et de l'Ain (69, 01, 38)
- Fiche territoire captages viticoles Sud Drôme (26, 84)
- Fiche territoire plaine de Valence Romans (26)

OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

Les fiches de l'observatoire Eau et Bio du bassin Rhône-Méditerranée :

Des outils pour analyser les dynamiques de développement de l'agriculture biologique :

- L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable.
- L'agriculture bio dans la région.
- L'agriculture bio dans le bassin Rhône-Méditerranée.

Réalisées en partenariat avec :

l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, Bio en Grand-Est, Bio de Bourgogne, Interbio Franche-Comté, la FRAB AuRA, Bio de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Interbio Occitanie et l'Agence Bio.

Région
Bassin Rhône-Méditerranée

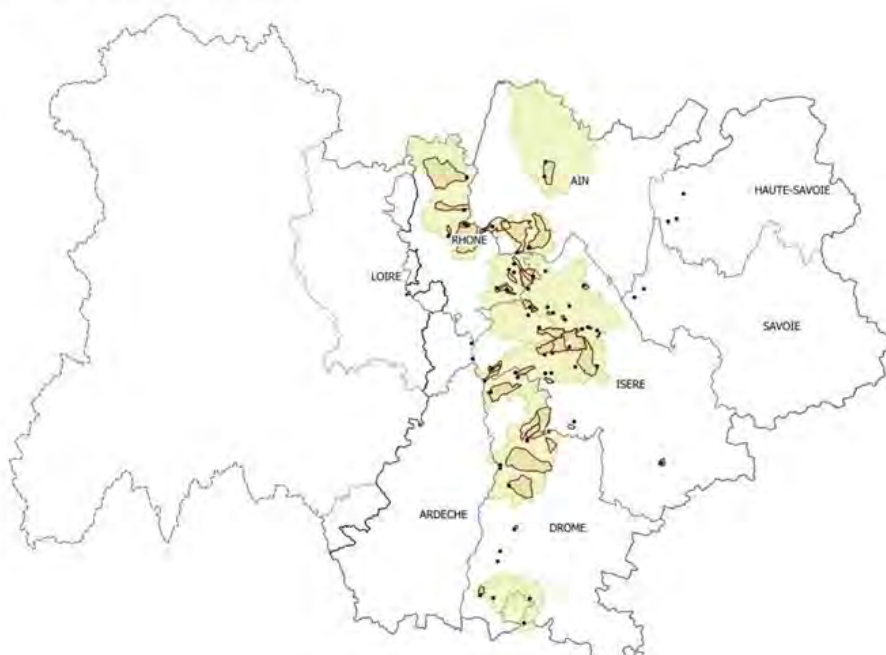


Les fiches de l'observatoire Eau et Bio du bassin RMC

Auvergne-Rhône-Alpes est située au cœur du bassin Rhône-Méditerranée. Les captages d'eau potable prioritaires se concentrent principalement au centre de l'ex-région Rhône-Alpes, le long du Rhône et de la Saône, où la population est particulièrement dense. Auvergne-Rhône-Alpes est une région de montagne, aux productions diversifiées. L'agriculture biologique occupe historiquement une part importante du paysage agricole dans certains territoires de la région. Les filières bio régionales sont en plein développement ces dernières années.

Observatoire Eau et Bio sur le bassin Rhône-Méditerranée, en Auvergne-Rhône-Alpes

- Captages prioritaires (au centre de chaque commune)
- Aire d'alimentation de captages prioritaires en eau potable
- Zones étudiées dans l'Observatoire Eau et Bio sur le bassin Rhône-Méditerranée
- Département situé dans le bassin Rhône-Méditerranée
- Part de la région dans le bassin Rhône-Méditerranée
- Région



RÉGION Auvergne-Rhône-Alpes

Contexte régional

7,8
MILLIONS D' HABITANTS

52 640

EXPLOIT. AGRICOLES

2 827 100 ha SAU

Source : Agreste Auvergne-Rhône-Alpes

69

CAPTAGES PRIORITAIRES

(49 aires d'alimentation DEFINIES)

DONT 54 ÉTUDIÉS DANS
L'OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU
BASSIN RHÔNE-MEDITERRANEE

30 %

DE LA SURFACE DU BASSIN EST
SITUÉE DANS CETTE REGION

57 %

DE LA SURFACE TOTALE DE LA
RÉGION EST SITUÉE DANS CE BASSIN

Les productions agricoles bio en 2017

5 380 EXPLOITATIONS BIO

2^{ème} REGION FRANCAISE

232 103 ha EN BIO

DONT 7 1260 HA EN CONVERSION

10 % DES EXPLOITATIONS
RÉGIONALES SONT BIO

8 % DE LA SAU RÉGIONALE EN BIO

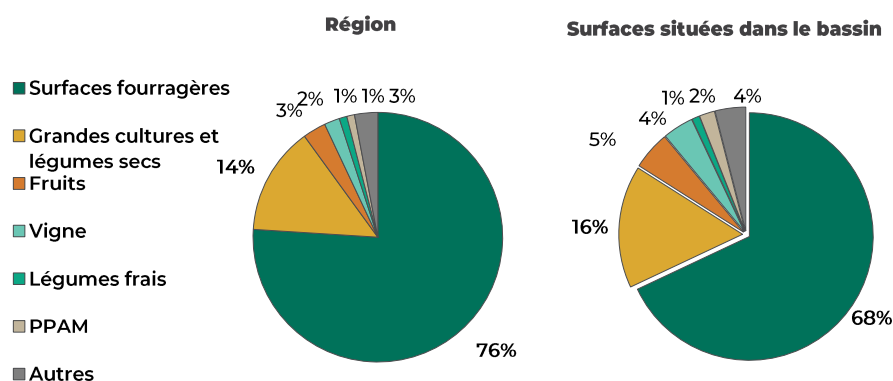
3^{ème} REGION FRANCAISE

Source : Agence Bio / OC

L'AGRICULTURE BIO EN AUVERGNE-RHONE-ALPES

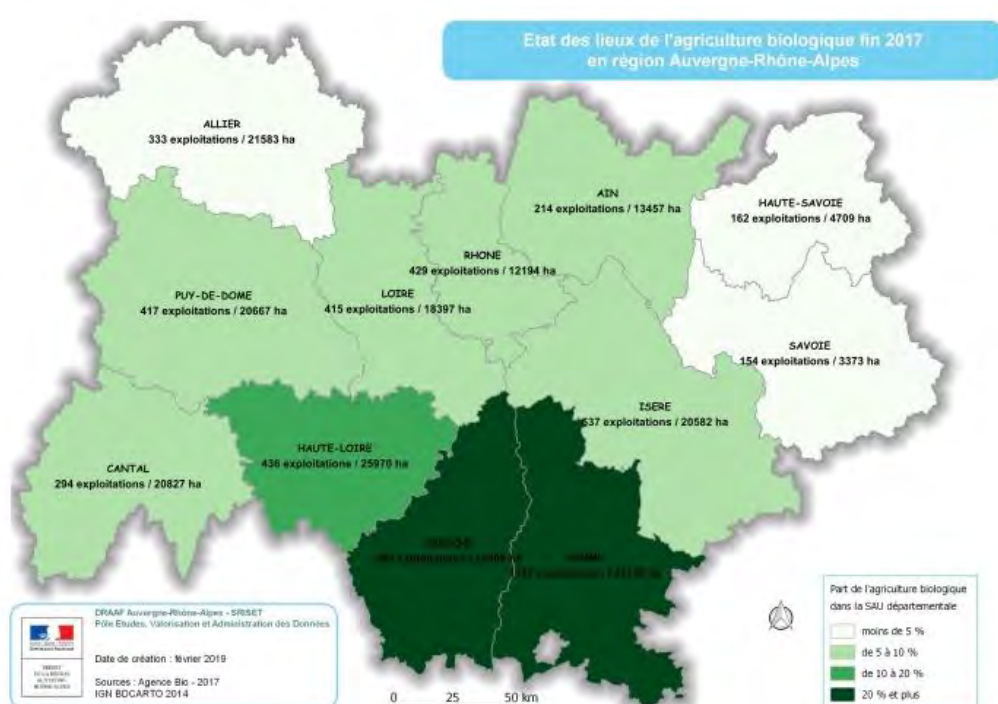
L'activité agricole est tournée vers l'élevage mais les filières végétales sont bien représentées également avec la viticulture, les productions fruitières, les plantes à parfum, aromatiques et médicinales et les grandes cultures. Toutes les productions sont représentées en agriculture biologique. Les surfaces cultivées en bio connaissent une forte progression depuis 2015.

► Répartition des surfaces bio et en conversion dans la région et dans la partie de la région située dans le bassin Rhône-Méditerranée



Source : Agence Bio / OC

► Part de la surface bio par rapport à la SAU totale par département



Progression des surfaces en agriculture biologique

232 103 ha EN BIO

FIN 2017 DONT **71 260 HA** EN CONVERSION

+14 % SURFACES BIO

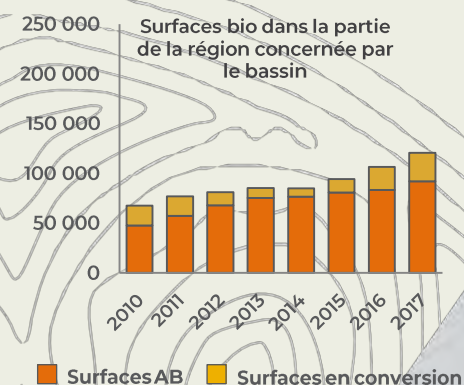
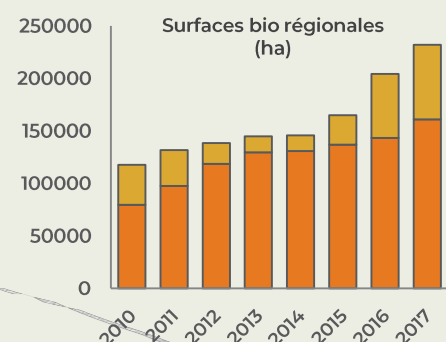
EN 1 AN

+68 % SURFACES BIO

EN 5 ANS

Source : Agence Bio / OC

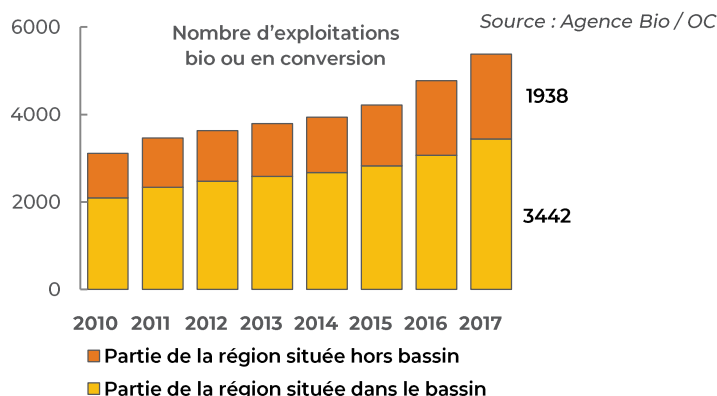
► Évolution des surfaces bio et en conversion dans la région et dans la partie de la région située dans le bassin Rhône-Méditerranée :



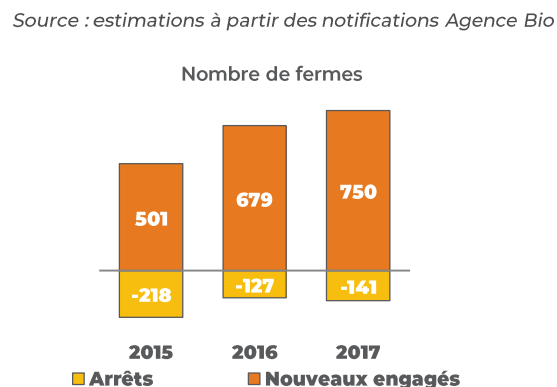
Tendances de l'évolution de l'AB

De façon générale, l'agriculture biologique se développe dans la région Auvergne-Rhône-Alpes à un rythme similaire à la tendance nationale. Ces trois dernières années sont des années record pour le développement de l'agriculture biologique. Les agriculteurs sont nombreux à faire le choix de ce mode de production. La croissance actuelle est toutefois moins rapide que celle enregistrée en 2009 – 2010, qui était particulièrement marquante pour les filières agricoles. Le nombre de fermes bio en Auvergne-Rhône-Alpes a progressé de + **37 % de 2014 à 2017**. **La dynamique de développement actuelle est moins forte sur la partie de la région concernée par le bassin, avec une augmentation du nombre de fermes bio entre 2014 et 2017 de + 29 %.**

► **Évolution du nombre d'exploitations bio dans la région, dont la partie concernée par le bassin Rhône-Méditerranée**

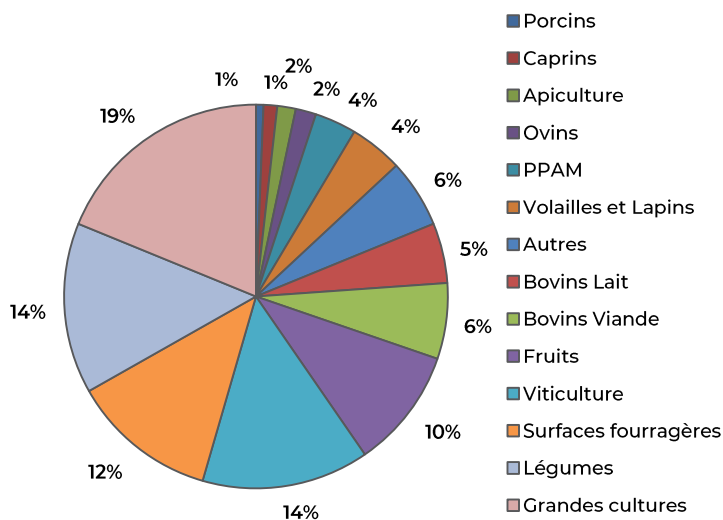


► **Évolution des engagements et arrêts de certification entre 2015 et 2017 dans la région**



PROFIL DES NOUVEAUX PRODUCTEURS NOTIFIÉS EN BIO

► **Répartition des nouvelles fermes engagées en agriculture bio dans la région en 2017 et 2018, selon leur production principale**



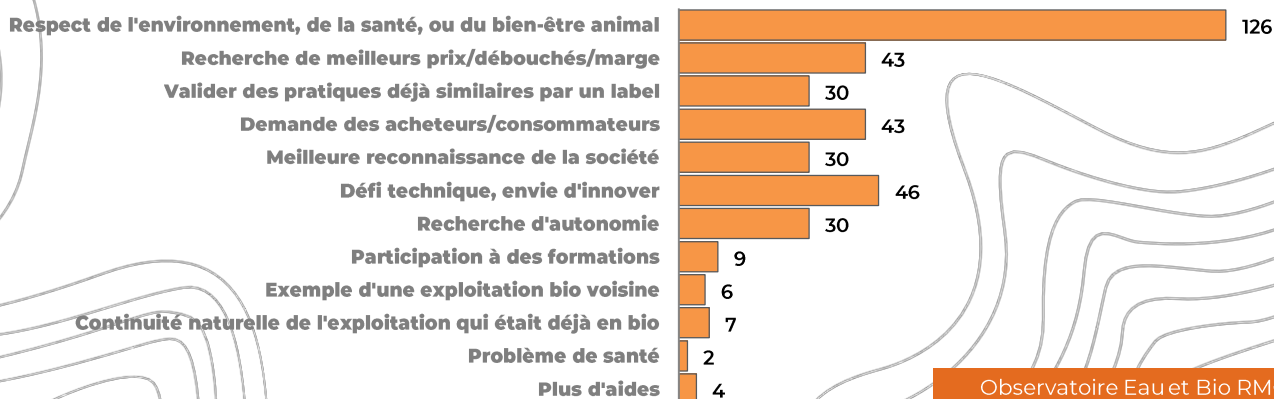
Source : Notifications Agence bio.

L'agriculture biologique progresse sur toutes les productions mais certaines se démarquent par leur développement particulièrement rapide.

- L'année **2016** a été marquée par les engagements en agriculture biologique en **bovins lait**. Ces conversions à l'AB ont été moins nombreuses en 2017 et 2018.
- Une dynamique de conversions a été observée également pour les élevages de **bovins viande** en 2016 et 2017.
- En **grandes cultures**, la dynamique de conversion connue en 2016 et 2017 s'est accélérée en 2018.
- En **maraîchage**, la dynamique d'installation en agriculture biologique s'est renforcée en 2017 et 2018.
- De plus, l'année 2018 se démarque par des engagements nombreux de la part de **producteurs de fruits et de viticulteurs**.

► **Motivations des nouveaux certifiés pour le passage en bio**

Source : enquête FRAB AuRA, 135 répondants, nouvellement engagés en bio en 2017 ou 2018, plusieurs choix possibles.



→ Les cessations d'activité

Les arrêts d'activité bio correspondent, dans la majorité des cas, à un **arrêt de l'ensemble de l'activité agricole. Le motif principal est le départ à la retraite** de l'exploitant, le suivant est la cessation d'activité pour des raisons économiques.

Généralement, au moins une partie des surfaces est maintenue en bio par un repreneur mais des exemples de retour des terres en agriculture conventionnelle ont été enregistrés.

→ Les arrêts de certification bio

Peu d'exemples d'arrêt de certification bio sont observés chaque année. Il semblerait que les productions les plus concernées soient l'élevage et la viticulture. Les producteurs mentionnent généralement une lassitude par rapport à la **démarche de certification** : contraintes administratives, coût de la certification et insatisfaction liée à l'organisme certificateur. Pour autant ils déclarent **souhaiter continuer à appliquer certaines pratiques** de l'agriculture biologique. D'autres fermes, en productions végétales notamment, qui avaient une double certification AB et « Nature et Progrès »* choisissent de ne pas conserver le label AB mais seulement la mention « Nature et Progrès » qu'ils trouvent plus cohérente.

* Nature et Progrès est une charte privée reprenant les fondements de l'agriculture biologique tant d'un point de vue agronomique que sociétal
Source : *Enquête FRAB AuRA.*

→ Les conversions à l'AB

Le choix de l'AB est largement motivé par l'**éthique** afin de contribuer à la préservation de l'environnement et de la santé humaine tout en respectant le bien-être animal. De plus, ce label est envisagé comme une solution pour **pérenniser les exploitations**. Les producteurs recherchent une meilleure valorisation économique des produits en accédant à des **marchés plus rémunérateurs et plus stables**, répondant à la demande des consommateurs. Dans une démarche d'amélioration continue de leurs pratiques, le passage en bio est aussi justifié par une recherche de **défis techniques, d'autonomie et de résilience** des systèmes. Des dynamiques collectives autour de pratiques innovantes permettent de s'appuyer sur des producteurs bio plus expérimentés.

Les producteurs qui ont fait le choix d'une conversion à l'AB ont des fermes d'une SAU totale **moyenne de 72 ha**. Les conversions à l'AB sont observées chez des exploitations de taille variable mais souvent dans des systèmes de polyculture-élevage, de plus grande taille.

L'âge moyen des producteurs ayant démarré une conversion de leur exploitation à l'AB récemment est estimé à 46 ans. Les producteurs de 50 ans et plus représentent 39 % d'entre eux. L'agriculture biologique semble être considérée comme un atout pour **faciliter la transmission** d'une exploitation, face à la problématique du renouvellement des générations.

Sources : *enquête FRAB AuRA ; Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne Rhône-Alpes.*

→ Les installations en bio

La taille moyenne des fermes des nouveaux installés en bio est de **20 ha de SAU** totale.

L'accès au foncier est difficile dans la région, ce qui peut expliquer les installations **sur des surfaces relativement petites**. De plus, les installations en bio sont fréquentes chez des maraîchers, des producteurs-cueilleurs de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM), de petits fruits, ou des apiculteurs, sur parfois moins de 1 ha.

L'âge moyen des producteurs récemment installés en agriculture biologique est estimé à 40 ans. Ils sont relativement nombreux à être âgés de 40 ans ou plus (42 % d'entre eux), bien que l'aide à l'installation ne leur soit plus accessible. Les personnes en **reconversion professionnelle, qui s'installent plus tardivement en agriculture**, font souvent le choix de l'agriculture biologique. Source : *enquête FRAB AuRA.*

D'une manière générale, l'agriculture biologique représente une **forte part des installations aidées dans la région : 29 %** des Dotations Jeunes Agriculteurs (DJA) en 2018. Cette part est en augmentation (23 % de projets bio en 2017) et reste variable selon les départements.

Le développement de l'agriculture biologique devrait se poursuivre dans les prochaines années car ce mode de production fait fréquemment partie des projets des candidats à l'installation. En moyenne dans la région, les **projets bio représentent 36 % des projets enregistrés** dans les points accueils installation (PAI) en 2018, ce qui est plus élevé qu'en 2017 (29 % de projets bio). La part des projets bio est variable selon les départements mais l'augmentation du nombre de candidats en réflexion sur l'agriculture biologique en 2018 par rapport à 2017 est observée dans tous les départements

Sources : *enquête FRAB AuRA ; Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne Rhône-Alpes.*

DYNAMIQUE DU SECTEUR AVAL BIO DANS LA RÉGION

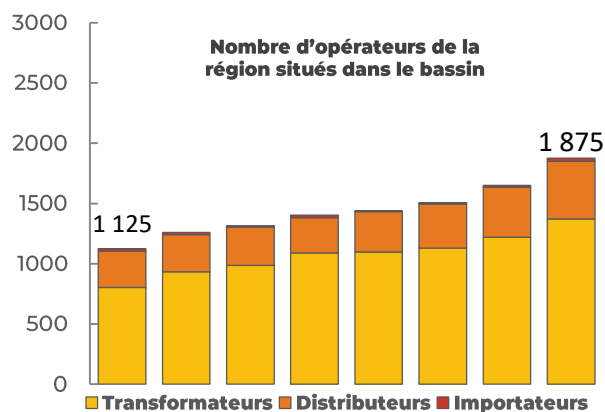
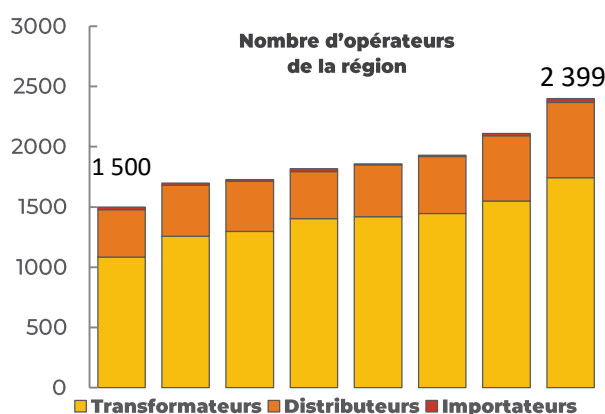
La région Auvergne-Rhône-Alpes est un bassin historique de production et de transformation de produits biologiques où les circuits de distribution de produits bio se sont bien développés. C'est la 2ème région en nombre de distributeurs bio derrière l'Île de France. Les distributeurs bio sont répartis en deux catégories : **334 grossistes et 473 magasins spécialisés bio**. Le nombre de magasins bio est en progression, avec encore une quarantaine d'ouvertures en 2018. Les grandes et moyennes surfaces, comme au niveau national, développent leur offre de produits bio.

Au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes, **70 % des coopératives** ont une activité bio. Les productions bio concernées sont diverses : vins, grandes cultures, fruits et légumes, viandes et œufs, lait et produits laitiers. Les coopératives de la région réunissent de l'ordre de 2 000 agriculteurs bio, pour un chiffre d'affaire régional bio de l'ordre de 10 milliards d'euros en 2018. Une dizaine de coopératives de la région ont des projets pour développer de nouvelles filières biologiques dans les mois ou les années à venir.

Le débouché de la restauration collective est dynamique aussi. Les producteurs bio se sont organisés en plateforme pour répondre à la demande (5 plateformes de producteurs existent en AuRA).

Source : ORAB AuRA, édition 2019

► Evolution du nombre d'opérateurs aval bio dans la région et sur la partie de la région située sur le bassin Rhône-Méditerranée



Source : Agence Bio / OC

Progression des surfaces en agriculture biologique

1 744 TRANSFORMATEURS
BIO EN 2017

ET **252 NOUVEAUX**
TRANSFORMATEURS BIO EN 2018

625 DISTRIBUTEURS
CERTIFIÉS EN 2017

182 NOUVEAUX DISTRIBUTEURS
BIO CERTIFIÉS BIO EN 2018

109 COOPÉRATIVES, FILIALES
ET UNIONS AVEC UNE ACTIVITÉ BIO

Sources : Agence Bio / OC, Coop de France Auvergne-Rhône-Alpes et Notifications Agence bio.

Les dispositifs d'aides à l'agriculture bio dans la région

Aides « Conversion à l'agriculture bio » (CAB) et « Maintien en agriculture bio » (MAB)

Comme partout en France, il s'agit de dispositifs relevant du 2ème pilier de la PAC et financés à 75% par l'Europe (FEADER). Les engagements sont décrits dans le cadre national mais selon des modalités d'accès spécifiques à chaque ex-région (Auvergne d'une part, et Rhône-Alpes d'autre part). Ces 2 aides sont attribuées **pour 5 ans**, via des engagements localisés à la parcelle. Elles sont à demander via la déclaration PAC, à déposer en DDT avant le 15 mai de chaque année.



Attention : depuis 2018, aucun nouvel engagement en « Maintien en agriculture biologique » ne peut être souscrit en Auvergne-Rhône-Alpes ; seuls les contrats MAB en cours continuent jusqu'à leurs termes.

Ces aides sont plafonnées :

- ➔ **Pour la Conversion**, plafonnement à 12 000 € / ferme / an (avec transparence GAEC), et ce depuis 2016 en ex-Auvergne, et depuis 2017 en ex-Rhône-Alpes (sauf en système bovin lait : depuis 2018). Pas de plafonnement dans le cas de poursuite d'engagements contractuels ayant débuté avant ces dates. Nouveauté 2019 en Rhône-Alpes : déplaçonnement des nouveaux engagements en CAB pour les fermes ayant leur siège sur une aire de captage prioritaire du bassin Rhône-Méditerranée.
- ➔ **Pour le Maintien** (pour les contrats en cours), plafonnement à 8 000 € / ferme / an (avec transparence GAEC) depuis 2016 en ex-Auvergne, et depuis 2017 en ex-Rhône-Alpes.

Les dispositifs d'aides à l'agriculture bio dans la région

Dans la limite de ces plafonds, voici les montants des aides à l'hectare selon la nature du couvert engagé :

TYPES DE COUVERT	CONVERSION (€/ha/an)	MAINTIEN (€/ha/an)
<i>Landes, estives et parcours associés à un atelier d'élevage*</i>	44	35
<i>Prairies (temporaires, à rotation longue, permanentes) associées à un atelier d'élevage*</i>	130	90
<i>Cultures annuelles : grandes cultures, et prairies artificielles assolées, implantées avec au moins 50% de légumineuses à l'implantation**</i> <i>Semences de céréales/protéagineux et fourragères</i>	300	160
<i>Viticulture (raisin de cuve)</i>	350	150
<i>PPAM 1 (plantes aromatiques et industrielles)</i>	350	240
<i>Cultures légumières de plein champ</i>	450	250
<i>Maraîchage et arboriculture (dont petits fruits, raisin de table) / PPAM 2</i> <i>Semences potagères et de betteraves industrielles**</i>	900	600

* : présence d'animaux avec chargement minimal de 0,2 UGB/ha de SFP (ou 0,1 en zone ICHN en Rh-Alpes); animaux devant être engagés en bio à partir de la 3ème année pour la CAB, ou être en bio dès la 1ère année pour la MAB

** : l'assolement doit comprendre une grande culture (SCOP) au moins une fois au cours des 5 ans d'engagement

Aides à l'acquisition de matériels spécifiques à l'agriculture bio

Il s'agit d'aides à des investissements matériels spécifiques à l'agriculture biologique (volet « Agriculture bio » des mesures « 4.1.2 » en Auvergne et « 04.13 » en Rhône-Alpes), co-financées par la Région, certains départements, l'Europe et les Agences de l'Eau. La liste des matériels éligibles est spécifique à chaque ex-Région ; les critères de priorisation également. **Le taux de subvention** est de **65%** maximum en ex-Auvergne et de **70%** maximum en ex-Rhône-Alpes.

Aides à la certification bio

Deux dispositifs distincts existent en AuRA : l'un (co-financé par l'Europe) est à destination des exploitations agricoles qui démarrent leur engagement en bio, et l'autre (financé exclusivement par la Région) s'adresse aux entreprises (TPE, PME de transformation et/ou de distribution en bio). Ces aides prennent en charge les frais de contrôle et de certification bio :

Pour les fermes, à hauteur de 100% pendant les 3 premières années d'engagement en bio, et dans la limite de 900 € HT / ferme / an ;

Pour les entreprises, à hauteur de 70% pendant 2 ans sur les 3 premières années de l'engagement en bio, dans la limite de 800 € HT / entreprise/an.

Autres aides :

Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique : ce dispositif fiscal national ne présente pas de spécificité régionale. Il est accessible (comme partout ailleurs) aux producteurs dont au moins 40% des recettes agricoles proviennent d'activités certifiées en agriculture bio. Cumul possible avec les aides PAC spécifiques à l'agriculture biologique (CAB, MAB) **dans la limite d'un total de 4 000 €**. Application de la transparence GAEC au calcul du crédit d'impôt bio, dans la limite de 4 parts. Cette aide relève des règles dites « de minimis agricoles » (avec un plafonnement à 20 000 € sur 3 exercices consécutifs, toutes aides de minimis agricoles confondues).

Aide Veau sous La Mère / Veau bio : il s'agit d'une aide directe couplée relevant du 1er pilier de la PAC (sans spécificité régionale), visant à soutenir la production de veaux sous la mère sous label (label rouge ou issu de l'agriculture biologique), sous condition d'adhésion à un Organisme de Défense et de Gestion (ODG) pour production sous label, ou de certification bio. Elle se calcule selon le nombre de veaux **produits et abattus** l'année précédente à la déclaration PAC, issus de races à **viande**, de race **mixte**, ou de **croisement** avec l'une de ces races. Les montants unitaires sont calculés en fin de campagne. Pour 2019, le **montant unitaire estimé** de l'aide aux veaux sous la mère et aux veaux bio est de **49 €** par animal, relevé à **69 €** en cas de commercialisation via une organisation de producteurs reconnue pour les veaux biologiques.

Modulation régionale « bio » de certaines aides, comme par exemple pour les aides à l'installation, les aides aux investissements des ateliers de transformation à la ferme...

>> Toutes les aides agricoles de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sont décrites et consultables dans le [recueil](#) « Comment pouvons-nous vous aider ? Les aides régionales Forêt Bois, Agriculture et Pastoralisme, Alimentation »

>> Descriptif des aides spécifiques à l'agriculture biologique en Auvergne-Rhône-Alpes disponible sur : www.auvergnerhonealpes.bio (espace « Agriculteurs » / rubrique « Certification et aides à l'AB »)

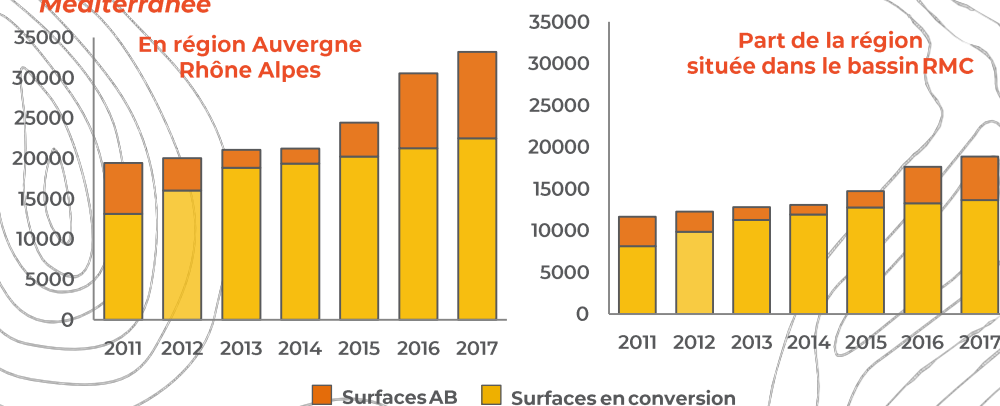


GRANDES CULTURES

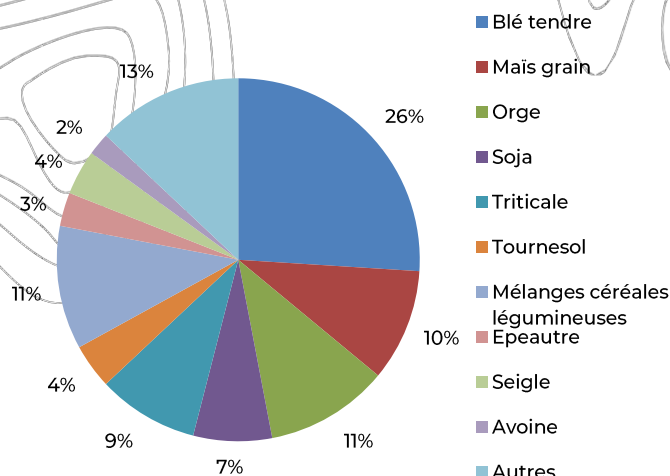
Parmi les 2113 exploitations qui cultivent des grandes cultures biologiques dans la région, **les systèmes de polyculture-élevage sont majoritaires**, dont 52 % ont un atelier d'élevage de ruminants. Il n'est pas rare que les éleveurs produisent aussi des cultures pour la vente, en plus de celles destinées à alimenter leurs troupeaux.

En grandes cultures, une **forte dynamique de conversion à l'AB** a été observée dès 2016, dynamique qui s'est particulièrement renforcée en 2018. Les surfaces certifiées bio et en conversion ont progressé de **+ 36 % dans la région et de + 28 % dans la partie de la région située dans le bassin Rhône-Méditerranée**, de 2015 à 2017.

► **Évolution des surfaces de grandes cultures bio et en conversion de la région et dans la partie de la région située dans le bassin Rhône-Méditerranée**



► **Répartition des surfaces grandes cultures bio par sous-catégorie en 2017**



Source : Agence Bio / OC 2018

L'aval des filières bio en région Auvergne Rhône Alpes

Les **filières des grandes cultures biologiques de la région sont en développement** ces dernières années et le marché est très porteur. Cela se traduit par une hausse des investissements dans des outils de stockage et de transformation bio, et par une forte dynamique de conversions à l'AB des exploitations. La dynamique de développement de l'AB est bien présente, de la production agricole jusqu'à l'aval des filières. Les grandes cultures représentent une grande diversité de productions et de filières, dont certaines sont émergentes. La région compte des collecteurs-transformateurs historiquement engagés en agriculture biologique, qui ont diversifié et consolidé leurs activités. D'autres opérateurs ont développé de nouvelles collectes et de nouvelles gammes bio ces dernières années. Ainsi, les outils dédiés à la transformation et à la commercialisation des grandes cultures bio sont dynamiques et diversifiés. Il s'agit d'une filière bien structurée de la collecte à la première et seconde transformation, avec par exemple :

- 11 meuneries,
- 36 entreprises de seconde transformation (biscuits, pâtes, céréales petit-déjeuner)
- une malterie artisanale, pour 65 brasseries certifiées bio (+ 40% depuis 2017)
- 300 opérateurs dans le secteur de la boulangerie

Au niveau régional, la demande demeure insatisfaite, tant en alimentation humaine qu'animale. Au niveau national, 50 % des volumes des céréales et oléoprotéagineux bio et en conversion de la récolte 2017/2018 sont destinés à la fabrication d'aliments pour le bétail. L'alimentation humaine (meunerie principalement) ne capte que 34% des volumes récoltés.

Source : ORAB AuRA, édition 2019

. En AuRA

2113 EXPLOITATIONS BIO

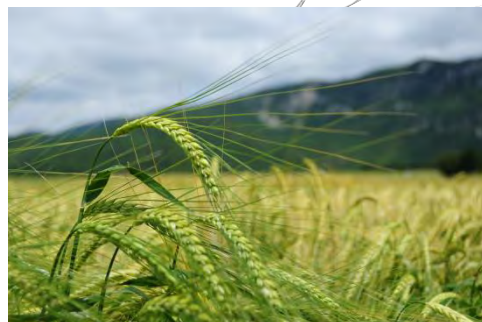
33 201 ha CERTIFIÉS BIO
DONT 10 695 HA EN CONVERSION

6 % DES SURFACES
REGIONALES DE GRANDES
CULTURES EN BIO

+ 9 % DE SURFACES GRANDES
CULTURES BIO / 2016

+ 66 % DE SURFACES
GRANDES CULTURES BIO / 2012

Source : Agence Bio / OC

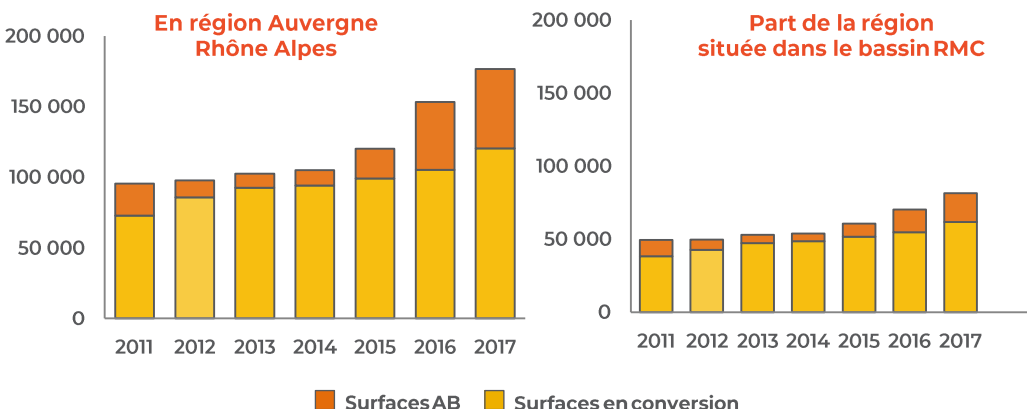




SURFACES FOURRAGÈRES & ÉLEVAGE

La présence des surfaces fourragères bio en région Auvergne Rhône Alpes est essentiellement liée aux activités d'élevage. Les filières animales sont particulièrement dynamiques depuis quelques années, en particulier les filières lait et viande.

► Évolution des surfaces fourragères bio et en conversion



► Répartition des surfaces fourragères bio par sous-catégorie en 2017

	DÉTAIL DES PRODUCTIONS	Auvergne Rhône Alpes SURFACES (HA)	Partie dans le bassin SURFACES (HA)
CULTURES FOURRAGÈRES	Prairie temporaire	32 878	11 400
	Luzerne	6 245	4 306
	Autres cultures fourragères	7 961	4 163
SURFACE TOUJOURS HERBE (STH)	Parcours herboux	23 938	20 689
	Prairie permanente	105 579	41 021

L'aval des filières animales bio en AuRA

- **Lait bovin** : La filière bovin lait bio régionale est bien structurée et s'articule autour d'une dizaine de collecteurs. Les 3 principaux collectent quasiment 80 % des volumes. Les nombreuses conversions à l'AB observées en 2015 et 2016 font suite au développement important de la filière biologique chez certaines laiteries. Elles ont accentué le dynamisme déjà engagé par des éleveurs, afin de répondre à la demande croissante en produits laitiers bio. Ainsi, les collectes bio se sont organisées et densifiées. La production de ces nouveaux élevages bio arrive sur le marché en faisant progresser la collecte de lait bio régionale de 64 %, en volumes, au cours de l'année 2018.
- **Lait caprin et ovin** : Au cours des trois dernières années, 1 élevage de chèvres sur 5 et 1 élevage de brebis sur 4 ont fait le choix de l'AB. Il existe 6 AOP en Auvergne-Rhône-Alpes pour les fromages de chèvre. Certaines, comme le Picodon, voient se développer des gammes bio. Un collecteur de lait de brebis bio, 2 collecteurs de lait de chèvre bio et 2 affineurs avec une activité bio, sont dénombrés dans la région. Dans la grande majorité des cas, les éleveurs réalisent la transformation fromagère directement sur les exploitations agricoles et commercialisent en vente directe ou via des intermédiaires locaux. Il existe peu d'éleveurs livreurs. Les laiteries et les fromageries peinent à s'approvisionner localement et sont parfois prêtes à accompagner des installations d'éleveurs.
- **Viande bovine** : Entre 2013 et 2017, le cheptel de vaches allaitantes bio a augmenté de 75 % dans la région, suite à de nombreuses conversions. Pour la transformation, la région dispose d'outils d'abattage et de découpe certifiés bio sur tout le territoire. En Auvergne-Rhône-Alpes comme au national, les abattages augmentent dans toutes les catégories de bovins bio. La viande bio provient majoritairement des élevages allaitants, avec une demande forte pour les bovins avec une bonne finition. Si la production de veau rosé est en fort développement, la viande issue des vaches de réforme bio reste également recherchée.

Source : ORAB AuRA, édition 2019

. En AuRA

4 000 EXPLOITATIONS AVEC
DES SURFACES FOURRAGÈRES BIO
176 602 ha CERTIFIÉS BIO
DONT 56 339 HA EN CONVERSION

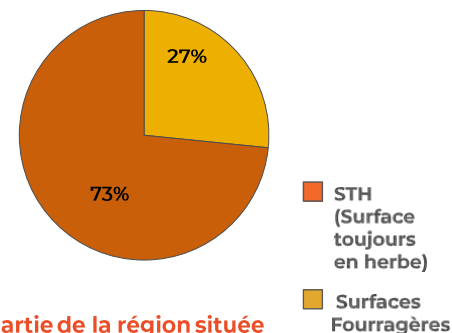
+ 15,2 % SURFACES BIO / 2016

+ 80,7 % SURFACES BIO / 2012

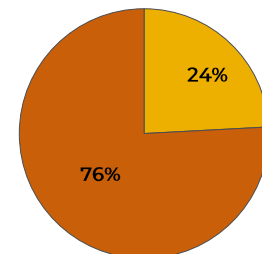
8,8 % SAU FOURRAGÈRES RÉG.

► Répartition des surfaces fourragères bio par sous-groupe en 2017

En région Auvergne Rhône Alpes



Partie de la région située dans le bassin RMC



► Nombre d'élevages bio par catégories d'animaux en 2017

DÉTAIL DES PRODUCTIONS	AuRA Nbre ateliers	PARTIE SUR LE BASSIN Nbre ateliers
Vaches allaitantes	798	291
Vaches laitières	680	209
Brebis viande	342	179
Brebis lait	73	50
Chèvres	268	185
Truies reproductrices	69	36
Apiculture	162	115
Poules pondeuses	336	213
Poulets de chairs	143	58



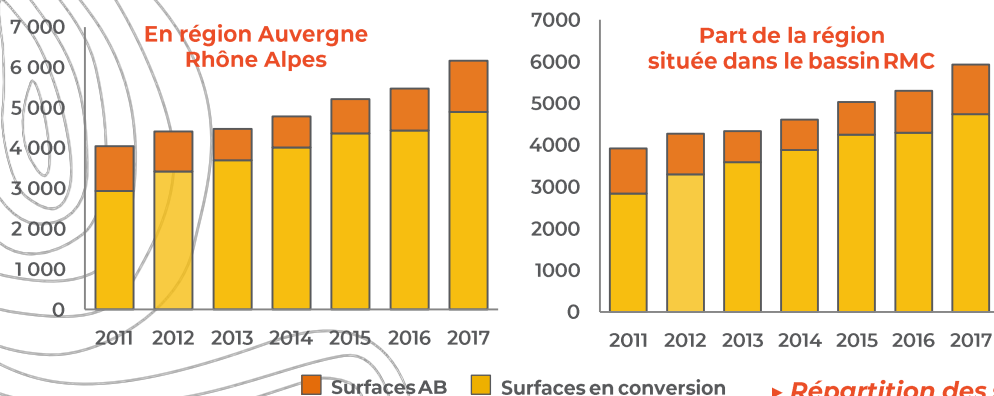
PRODUCTIONS FRUITIÈRES

La région rassemble 1 583 producteurs de fruits biologiques dont 344 produisant notamment de la châtaigne sur une surface de 2 100 ha au total. Avec une hausse de 11,2 % par rapport à 2016, environ **32% de la SAU régionale** en fruits est aujourd'hui cultivée en agriculture biologique.

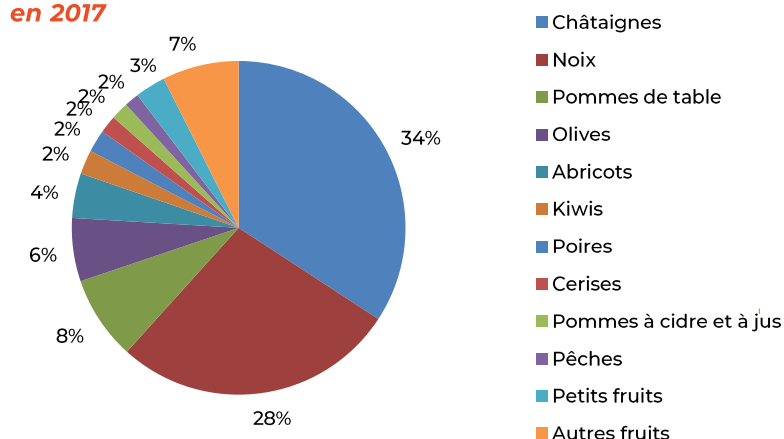
Une forte **dynamique d'installation** directement en bio est observée en petits fruits ainsi que des **conversions** en arboriculture. Les plantations de pommiers conduites en agriculture biologique se développent, plus rapidement que chez d'autres espèces. Des fermes avec des productions diversifiées, en circuits courts, et des fermes plus spécialisées, présentes sur des marchés de demi-gros ou de gros, se tournent vers la bio. Au départ des fermes, les fruits à noyau et à pépins sont souvent destinés aux circuits longs et les petits fruits à la vente directe.

D'une manière générale, **la demande en fruits bio locaux est supérieure à l'offre**. L'offre bio se développe chez les grossistes et les détaillants, et les transformateurs peinent à s'approvisionner en région (il s'agit principalement d'écarts de tri). *Source : ORAB AuRA, édition 2019*

► Évolution des surfaces bio en arboriculture



► Répartition des surfaces fruitières bio par sous-catégorie en 2017



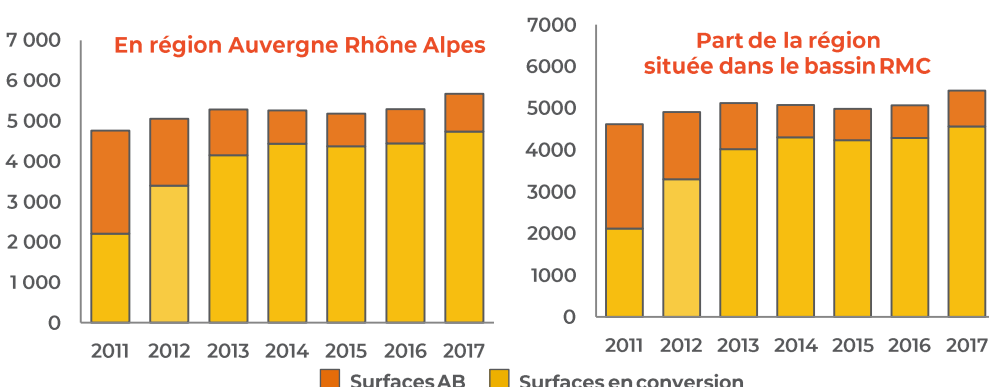
Source : Agence Bio / OC 2018



VITICULTURE

En région Auvergne-Rhône-Alpes, avec 47 AOP et 16 IGP, la production de vin est à 97% sous Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine. Les vins biologiques sont présents dans chacune des appellations. Les volumes de raisins se répartissent pratiquement équitablement entre la vinification au domaine, particulièrement bien représentée en bio, et la vinification en cave coopérative. Si les vignerons bio vendent en majeure partie leurs vins au domaine et sur les foires et salons, ils développent également l'export. Certains ont une activité de négoce. Les vins bio bénéficient d'une demande croissante des enseignes de la grande distribution, proposant cependant des prix ne permettant pas de dégager une marge suffisante. En effet, la conduite des vignes en bio faisant appel à un important travail manuel, les coûts de production sont nettement supérieurs à ceux des vins dits « conventionnels ». Ainsi, la **vente directe et l'export** sont des marchés porteurs et plus rémunérateurs.

Source : ORAB AuRA, édition 2019



. En AuRA

1 583 EXPLOITATIONS BIO

6 161 ha CERTIFIÉS BIO
DONT 1 268 HA EN CONVERSION

+ 13 % SURFACES BIO / 2016

+ 40% SURFACES BIO / 2011

31,6 % SAU RÉG. EN FRUITS



. En AuRA

642 EXPLOITATIONS BIO

5 670 ha CERTIFIÉS BIO
DONT 936 HA EN CONVERSION

+ 7 % SURFACES BIO / 2016

+ 12 % SURFACES BIO / 2012

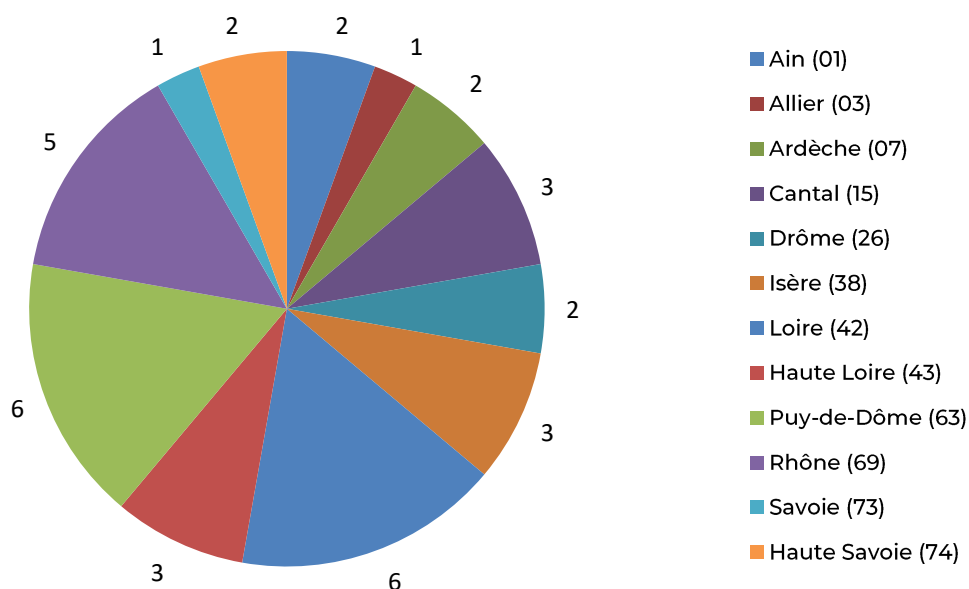
11,3 % SAU RÉG. EN VIGNE

Fin 2018, la région Auvergne Rhône Alpes compte :

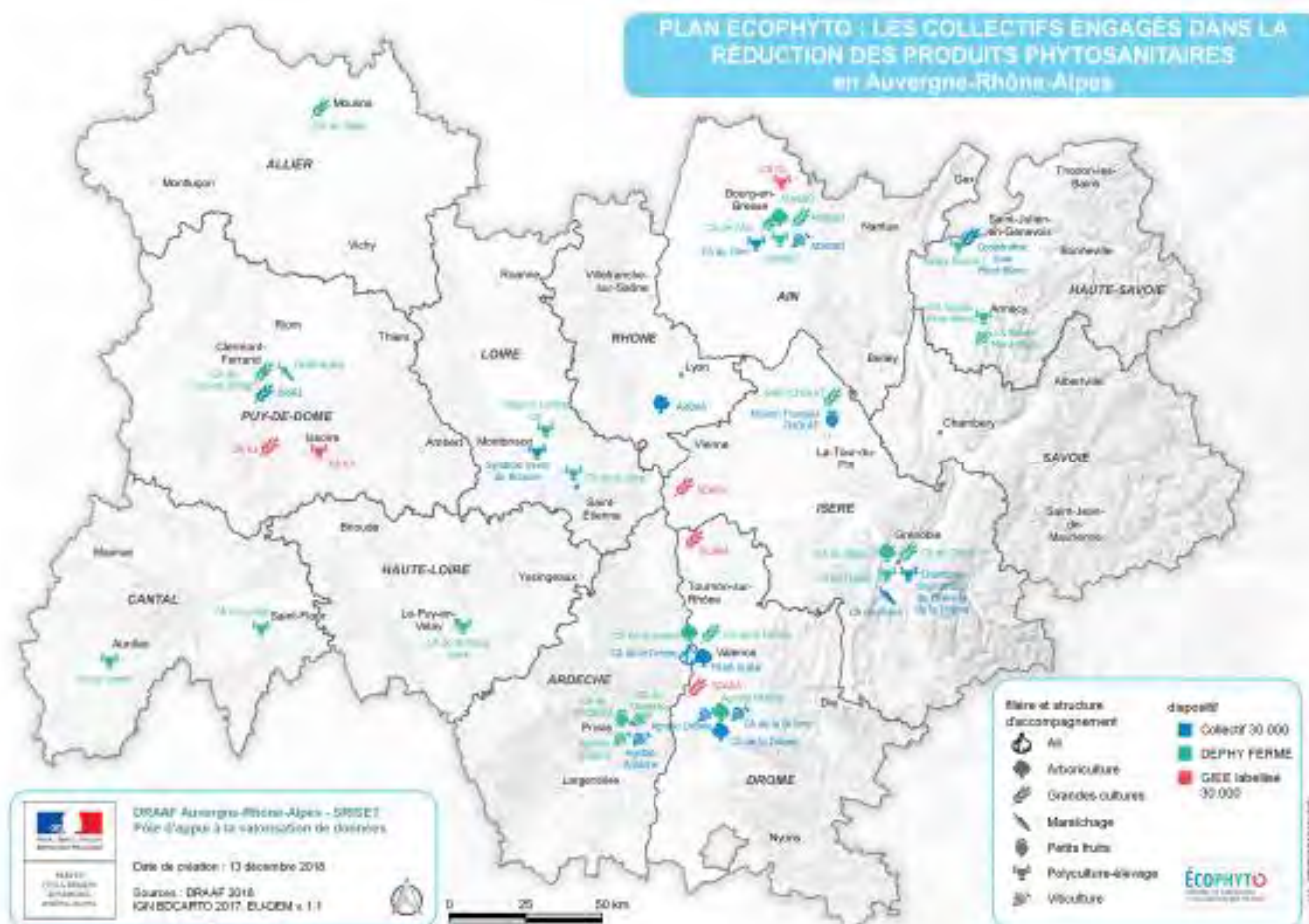
- 36 Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE)
- 83 Groupes Ecophyto, engagés dans une démarche de réduction de produits phytosanitaires dont :
 - 58 groupes « 30 000 » rassemblant 707 producteurs
 - 25 groupes DEPHY Ferme rassemblant 302 producteurs

Groupes d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) :

Nombre de collectifs reconnus GIEE localisés selon par département



Groupes Ecophyto :



Détail des collectifs structurés en région en lien avec le réseau GAB-FRAB :

Production concernée	GIEE	Ecophyto (groupes « 30 000 » + DEPHY-ferme)	Nb de producteurs (tous dispositifs confondus)
Multi-productions végétales	3 collectifs	/	48
Viticulture	/	3 collectifs	32
Fruits et Petits fruits	/	5 collectifs	58
PAM	2 collectifs dont 1 porté par un partenaire	/	30
Maraichage	2 collectifs dont 1 porté par un partenaire	2 collectifs	39
Grandes cultures	4 collectifs	2 collectifs	89
Elevages Polycultures-Elevages	8 collectifs dont 3 portés par des partenaires	2 collectifs	112
TOTAL	19 collectifs dont 5 portés par des partenaires avec 243 producteurs	14 collectifs avec 165 producteurs	408 producteurs

Des collectivités engagées :

De plus en plus de collectivités s'engagent dans la **transition agricole et alimentaire** en Auvergne-Rhône-Alpes. C'est le cas des territoires engagés dans le réseau des **sites pilotes Eau et Bio***, qui ont fait le choix de développer l'AB dans un contexte de **protection ou de reconquête de la qualité de l'eau**.

Ils sont au nombre de 3 en Auvergne-Rhône-Alpes :

- Communauté de communes du Val de Drôme (26)
- Valence Romans Agglomération (26)
- Parc Naturel Régional du Pilat (42)

D'autres territoires** ont engagé des démarches sur le volet qualité de l'eau parmi lesquels :

- Dans la Drôme : Arche Agglo
- En Isère : les communautés de communes du Grésivaudan et du Pays Voironnais (38)
- Dans la Loire : la Plaine du Forez et Saint Etienne Métropole
- Dans le Rhône : l'agglomération de Bourg en Bresse
- En Haute Savoie : Thonon Agglomération...etc

* Le réseau des sites pilotes Eau & Bio – animé par la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB) depuis 2010 – est un réseau de co-production, de mutualisation et d'expérimentation. Plus d'informations sur :

www.eauetbio.org

** Liste non exhaustive

Conclusion

Depuis 2015 la région Auvergne-Rhône-Alpes connaît une dynamique de développement de la bio sans précédent touchant toutes les filières de production. Cette dynamique généralisée est largement soutenue par une demande forte des opérateurs de l'aval, notamment dans le secteur des grandes et moyennes surfaces. Pour faire face à cette demande, la région AuRA dispose de leviers avec la présence de nombreux opérateurs et d'outils de transformation sur le territoire, mais aussi de bassins de consommation importants (métropole lyonnaise notamment). Une dizaine de coopératives ont fait le choix de développer de nouvelles filières biologiques à court ou moyen terme afin d'absorber les nouveaux volumes à venir. Pour autant, les besoins de structuration restent de taille, de la parcelle à l'assiette, et ce d'autant plus que l'arrivée de ces nouveaux acteurs de l'AB transforme en profondeur le paysage des filières biologiques régionales. Historiquement région de vente directe, Auvergne-Rhône-Alpes voit ses filières longues biologiques se développer fortement et les pratiques de commercialisation de ses fermes biologiques évoluer vers une cohabitation de plus en plus marquée des circuits court et longs. Côté production, les vagues de conversion successives ne cessent de renforcer le besoin d'accompagnement pour faire évoluer les pratiques et stabiliser un système de production bio pérenne dans un contexte de changement climatiques. Entre opportunité et menace, la région AuRA devra également faire face à un enjeu de taille, à savoir celui du renouvellement de génération suite aux nombreux départs à la retraite prévus en bio comme en conventionnels les années à venir...

**OBSERVATOIRE EAU ET BIO DUBASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE**

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.aurabio.org

En cas de question, contactez :

► **FRAB AuRA** : 04 75 61 19 35

► **Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, délégation de Lyon** : 04 72 71 27 80



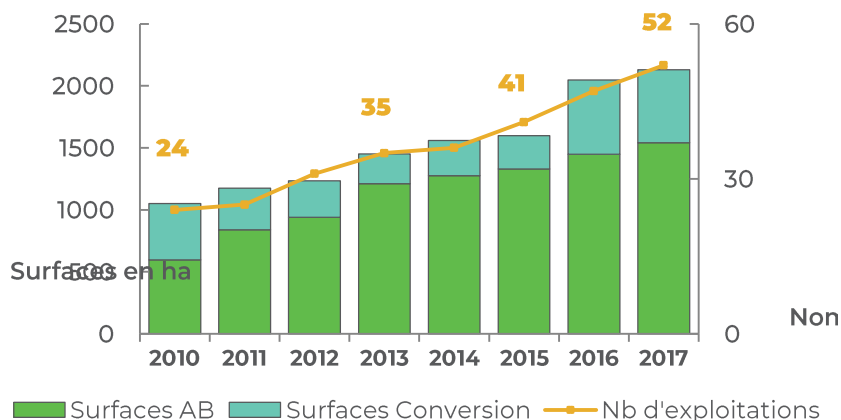
OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

Situé au nord du département de l'Ain, traversé par la Reyssouze et la Veyle, ce territoire compte 2 captages prioritaires en eau potable : **le champ captant de Peronnas et la source de Lent**. Cette communauté d'agglomération comporte des espaces urbains et péri-urbains mais les surfaces agricoles sont majoritaires, avec 68 % de l'occupation des sols. Le paysage agricole est composé d'une alternance de **cultures annuelles et de prairies**. Parmi les exploitations agricoles du territoire, 86 % ont au moins un atelier d'élevage. Il s'agit très majoritairement de **bovins**. Des élevages de **volailles**, dont l'AOC Volailles de Bresse, sont recensés également. L'agriculture biologique est présente mais moins fortement que dans d'autres territoires de la région. **Les surfaces conduites en AB progressent** chaque année, avec une belle croissance en 2016.

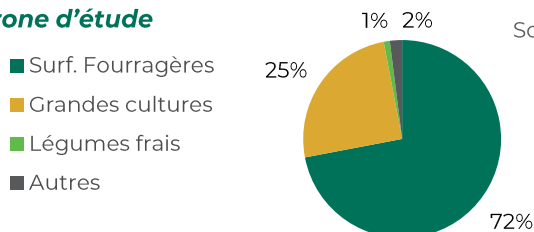
► Évolution des surfaces et du nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude

Source : Agence bio / OC

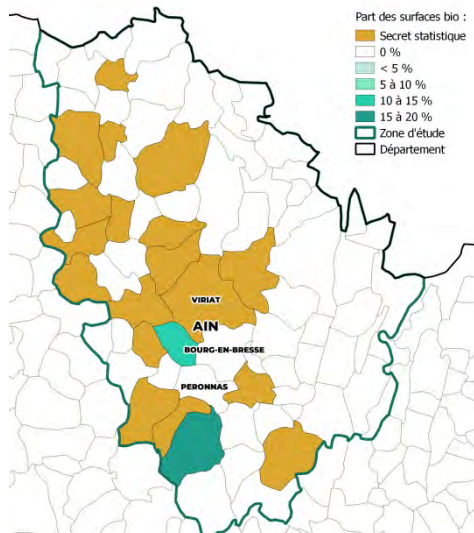


► Répartition des surfaces en bio et en conversion vers l'AB de la zone d'étude

Source : Agence bio / OC

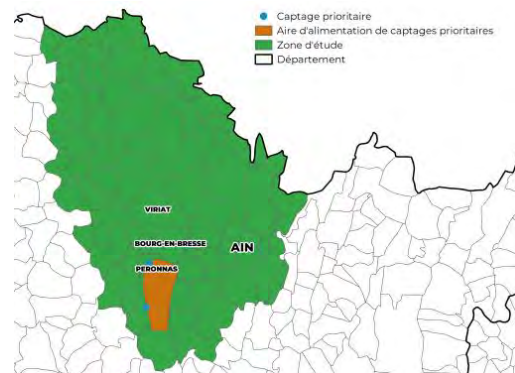


► Part de la surface bio par rapport à la SAU totale



Estimation de la part des surfaces agricoles certifiées bio ou en conversion vers l'AB (Agence bio - OC, fin 2017) sur la SAU totale de la commune (RGA 2010).

TERRITOIRE Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse



Contexte territorial de la zone d'étude

74 COMMUNES
134 000 HABITANTS
67 783 ha DE SAU (2010)
855 EXPL. AGRICOLES (2014)
2 CAPTAGES PRIORITAIRES

Les productions agricoles bio en 2017

52 EXPLOITATIONS BIO
2 129 ha
BIO DONT 589 EN CONVERSION
+ 4 %
SURFACES-BIO / 2016
+ 73 %
SURFACES BIO DEPUIS 2012
48 / 74
communes
AYANT AU MOINS UN AGRI. BIO
6 %
DES EXPLOIT. DE LA ZONE SONT BIO
3 %
DE LA SAU DE LA ZONE EN BIO

Source : Agence bio / OC

Les productions agricoles bio sur la zone d'étude

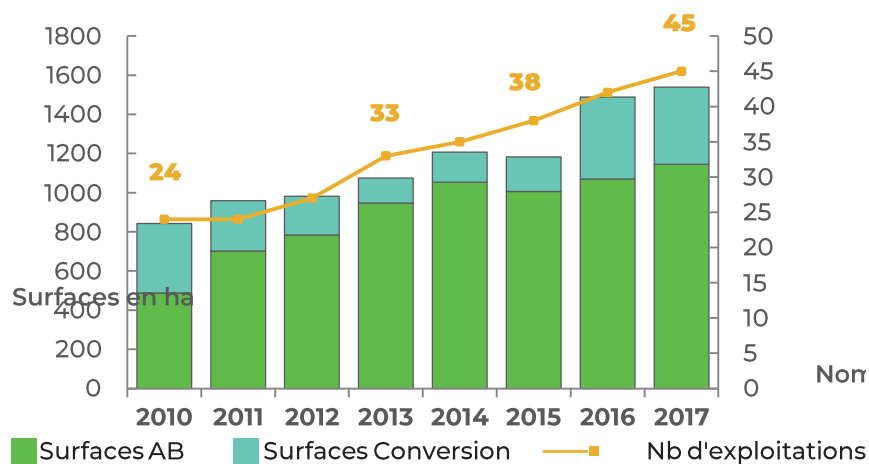


ELEVAGE

Les surfaces fourragères biologiques ont connu une **forte progression en 2016**, suite à des conversions à l'AB d'exploitations céréalières et en polyculture-élevage. Les troupeaux conduits en agriculture biologique sur ce territoire sont essentiellement des **bovins**. Les nombres d'élevages de vaches laitières biologiques et de vaches allaitantes biologiques sont stables depuis 2012. Les nombres de mères sont en augmentation. Ce sont des troupeaux de 25 vaches allaitantes bio par exploitation ou de 50 vaches laitières en moyenne, ce qui est proche des moyennes régionales pour les fermes bio.

Des élevages de **poules pondeuses** bio sont présents sur le territoire. Leur nombre est passé de 4 à 11 depuis 2012. Avec un total de 16 900 poules environ, ils représentent cependant une production négligeable par rapport au potentiel de consommation des habitants. D'autres élevages sont présents sur le territoire en faible nombre : 1 atelier brebis viande, 1 atelier truies reproductrices, et 1 atelier volailles de chairs.

► Evolution des surfaces fourragères bio et en conversion vers l'AB dans la zone d'étude



L'élevage bio dans la zone d'étude fin 2017

45

EXPLOIT. AVEC DES SURFACES FOURRAGERES BIO

1539 ha

SURFACES FOURRAGERES BIO
dont 394 ha en conversion

72 % de la SAU Bio de la zone d'étude

+ 3 %

ÉVOLUTION DES SURFACES FOURRAGERES BIO / 2016

+ 57 %

ÉVOLUTION DES SURFACES FOURRAGERES BIO / 2012

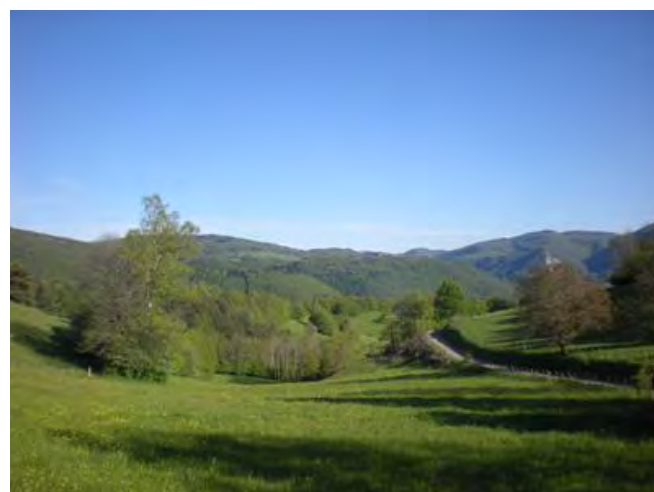
Source : Agence bio / OC

	DÉTAILS DES PRODUCTIONS	NB D'EXPLOITATIONS	SURFACES BIO (HA)
CULTURES FOURRAGERES	Maïs fourrage	6	77
	Mélanges fourragers	8	84
	Prairie temporaire	27	491
Surface Toujours en Herbe (STH)	Parcours herbeux	10	18
	Prairie permanente	38	835

Source : Agence bio / OC



Source : CA3B



Source : CA3B



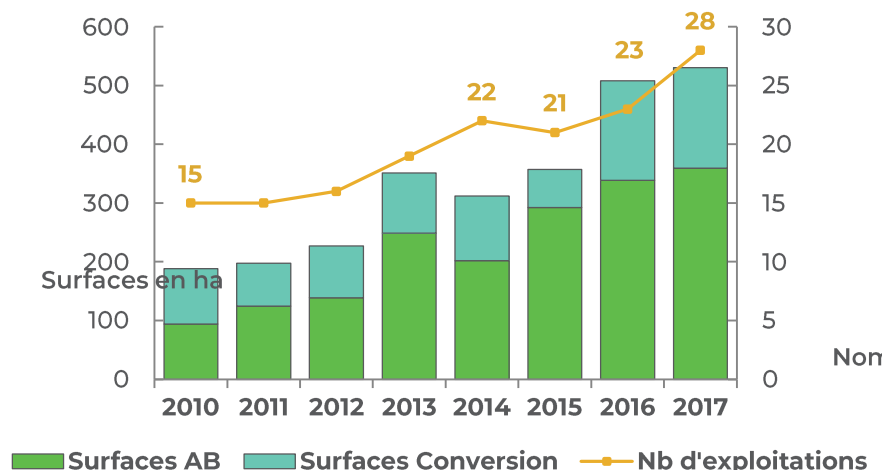
GRANDES CULTURES

Les surfaces de grandes cultures biologiques ont **fortement augmenté en 2016**, suite à des conversions d'exploitations céréalières et en polyculture-élevage.

Les principales espèces cultivées sont le **maïs et le blé**, qui rassemblent la moitié des surfaces de grandes cultures cultivées en bio sur ce territoire. Ensuite se trouve le soja puis les mélanges de céréales et de légumineuses.

► Evolution du nombre d'exploitations et des surfaces de grandes cultures bio et en conversion vers l'AB dans la zone d'étude

Source : Agence bio / OC



Les grandes cultures bio dans la zone d'étude fin 2017

28

EXPLOIT. AVEC DES GRANDES CULTURES BIO

530 ha

DE GRANDES CULTURES BIO
dont 171 ha en conversion

25 % de la SAU bio de la zone d'étude

+ 4 %

ÉVOLUTION DES SURFACES DE GRANDES CULTURES BIO / 2016

+ 133 %

ÉVOLUTION DES SURFACES DE GRANDES CULTURES BIO / 2012

Source : Agence bio / OC



LÉGUMES FRAIS

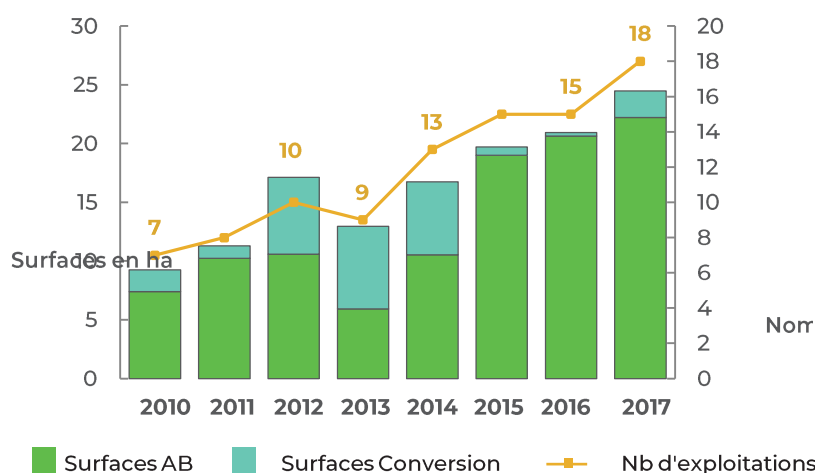
Une **forte dynamique d'installation en maraîchage biologique** est observée depuis 2014 sur le territoire.

Les exploitations du territoire produisant des légumes biologiques pratiquent le **maraîchage diversifié, sur 1 ha par ferme en moyenne**. Ces systèmes sont tournés vers la vente directe. Les volumes sont négligeables face au potentiel de consommation des habitants du territoire.

Des cultures de fruits, dont des fraises, ou de plantes aromatiques et médicinales, peuvent être observées également dans ces exploitations.

► Evolution des surfaces et du nombre d'exploitations de légumes bio dans la zone d'étude

Source : Agence bio / OC



Les légumes frais bio dans la zone d'étude fin 2017

22

EXPLOIT. AVEC DES LÉGUMES BIO

24 ha DE LÉGUMES BIO
dont 2 ha en conversion

1 % de la SAU bio de la zone d'étude

+ 14 %

ÉVOLUTION DES SURFACES DE LÉGUMES BIO / 2016

+ 41 %

ÉVOLUTION DES SURFACES DE LÉGUMES BIO / 2012

Source : Agence bio / OC

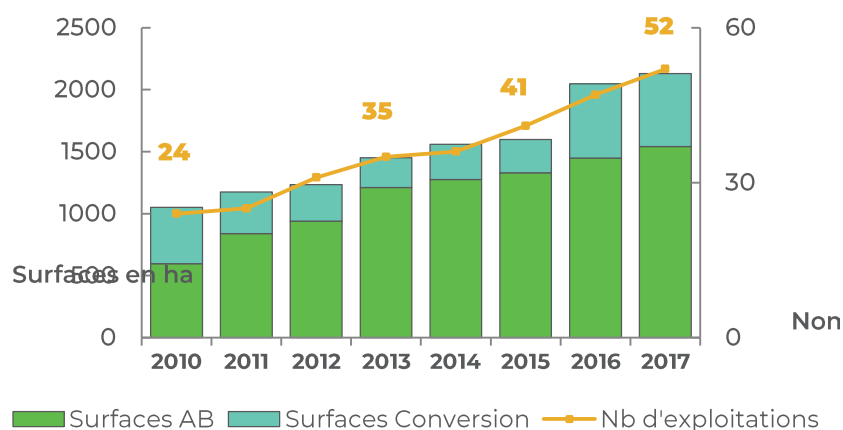
Tendances d'évolution de l'AB

Le nombre d'exploitations en agriculture biologique progresse de manière régulière depuis 2012. **Depuis 2015, le nombre d'exploitations en agriculture biologique progresse rapidement et s'accélère encore en 2018.** Cette dynamique est observée également au niveau régional. Sur ce territoire, les engagements en agriculture biologique observés ces dernières années ont concerné des productions variées.

Les exploitations agricoles biologiques représentent toutefois une **faible part du total**. Il reste un potentiel de développement via des conversions à l'AB ou des installations en bio.

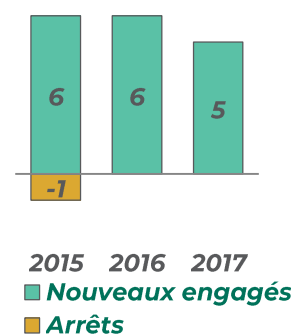
► Évolution des surfaces et du nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude

Source : Agence bio / OC



► Estimations du nombre d'arrêts et de nouveaux engagements en AB de 2015 à 2017

Source : estimations FRAB AuRA



Nombre de nouvelles exploitations engagées en bio en 2017 et 2018 :

17 EXPLOITATIONS BIO

Source : Estimations FRAB AuRA

PROFIL DES NOUVEAUX PRODUCTEURS BIO

En 2017 et 2018, **les producteurs sont nombreux à avoir fait le choix de l'agriculture biologique**. Leurs profils sont variés : **conversions d'élevage de vaches laitières et de domaines viticoles et installations de paysans-boulangers, de maraîchers et d'éleveurs en bio**. La majorité d'entre eux pratique la vente directe, excepté en filière lait bio (filiale longue).

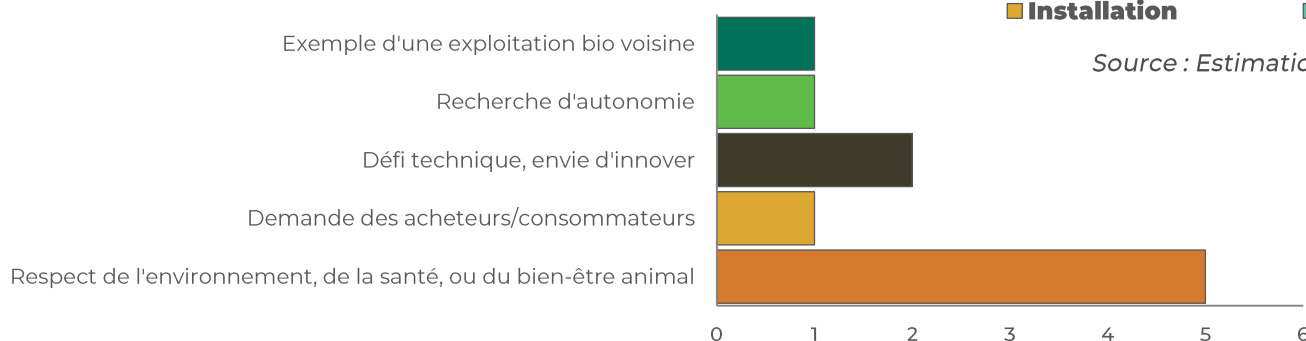
Certains producteurs ont effectué une **conversion à l'AB juste avant la transmission de la ferme** à des repreneurs, qui avaient des projets bio.

A la question : « Comment percevez-vous l'enjeu de la préservation de la qualité de l'eau sur votre territoire ? », les répondants à l'enquête FRAB AuRA ont coché « Très important ». Ils n'ont pas tous bénéficié d'accompagnement lors de leur passage en bio et certains mentionnent un manque de références techniques en bio.

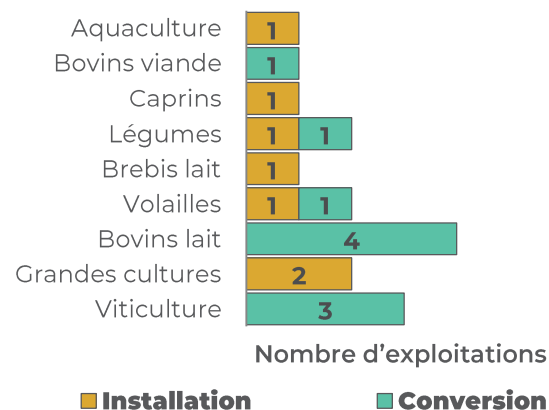
► Motivations des nouveaux certifiés pour le passage en bio

(Enquête FRAB AuRA, 5 répondants engagés en bio en 2017 ou début 2018 ;

« Pourquoi avoir fait le choix de l'AB ? », plusieurs choix possibles)



► Répartition des nouveaux producteurs engagés en bio en 2017 ou en 2018 par prod. principale et par profil



Source : Estimations FRAB AuRA

PROFIL DES EXPLOITATIONS AYANT ARRÊTÉ LA CERTIFICATION BIO

Entre 2015 et 2017, **un seul producteur a arrêté son activité bio**, d'après les estimations de la FRAB AuRA. Il n'est pas possible de préciser s'il s'agit d'un départ à la retraite ou pour un autre motif.

La commercialisation des produits bio

CIRCUITS DE COMMERCIALISATION PRATIQUES PAR LES PRODUCTEURS BIO

Les producteurs bio du territoire commercialisent majoritairement leurs productions en **circuits courts**. Le territoire offre de nombreuses possibilités et les producteurs combinent différents lieux de vente : vente à la ferme, sur les marchés, en AMAP, en points de vente collectifs, en magasins bio, et dans une moindre mesure en restauration collective et chez des restaurateurs et artisans.

Les grandes cultures biologiques, produites par les céréaliers et des éleveurs du territoire, sont collectées par des entreprises privées et des coopératives, pour approvisionner diverses filières longues à destination de l'alimentation humaine et animale. Les producteurs bio ont aussi des activités de transformation à la ferme pour produire de la farine, du pain, des légumes secs, de l'huile. Ils commercialisent ces produits en circuits courts.

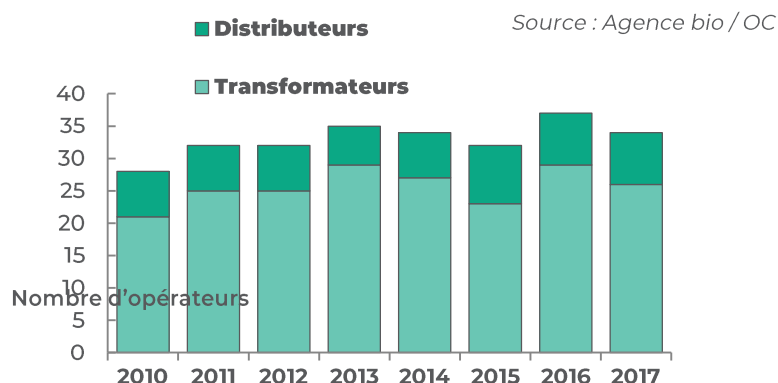
Le lait de vache biologique au départ des fermes est collecté par une laiterie présente sur le territoire. Quelques éleveurs transforment une partie de leurs volumes à la ferme en produits laitiers biologiques, pour les valoriser en circuits courts. Les maraîchers bio du territoire commercialisent toute leur production en circuits courts.

Les élevages de bovins allaitants bio font abattre les animaux et découper la viande à l'abattoir de Bourg en Bresse. Une partie des carcasses et des animaux sont valorisés en circuits longs mais les éleveurs sont majoritairement tournés vers les circuits courts.

Les œufs bio sont produits dans des petits élevages tournés vers les circuits courts, certains élevages de plus grande taille collectés majoritairement dans le cadre de filières longues organisées.

DYNAMIQUES DU SECTEUR AVAL BIO

► Evolution du nombre d'opérateurs bio sur la zone d'étude



Fin 2017 dans la zone d'étude :

8 DISTRIBUTEURS BIO

26 TRANSFORMATEURS

Source : Agence bio / OC.
Attention, sont inclus dans ces opérateurs : des boulangeries avec des références bio, des terminaux de cuisson de pain de grandes et moyennes surfaces et des paysans-transformateurs.

Grandes cultures :

Les **filières des grandes cultures biologiques de la région sont en développement** ces dernières années (investissement dans des outils de stockage et de transformation bio, dynamiques de conversions à l'AB des exploitations). Le marché est porteur. Les besoins et les attentes sont différents selon les espèces cultivées.

Une partie des collecteurs sont situés dans la zone d'étude, d'autres sont ailleurs dans la région mais interviennent dans cette zone. Le territoire dénombre 7 coopératives dans le secteur des céréales. L'une d'entre elles a développé une collecte biologique. Il compte aussi 2 meuneries, dont une avec une gamme bio.

Elevage :

Sur le territoire, 5 coopératives sont dénombrées dans le secteur de la viande et du bétail, dont une avec une activité biologique (Bovicoop) et 6 coopératives dans le secteur du lait et des produits laitiers (sans gamme bio). Les collectes biologiques sont assurées par Biolait sur ce territoire. **Les volumes bio ont progressé fortement ces dernières années, suite à des conversions d'élevages laitiers.** Les conversions étaient liées à des démarches individuelles de producteurs pour répondre à la **demande croissante** du marché.

Deux filières organisées sont implantées sur le territoire pour **collecter des œufs biologiques et les valoriser en circuits longs**. Les producteurs peuvent contractualiser avec des groupes, coopératifs ou privés, localisés sur le territoire (Matines et Dauphinoise) ou ailleurs dans la région, sur plusieurs années, le temps d'amortir l'investissement dans le bâtiment de poules pondeuses bio. La demande en œufs biologiques est forte dans la région et au niveau national et les opérateurs incitent le développement de la production bio.

La commercialisation des produits bio

► Zoom sur quelques opérateurs aval intervenant sur la zone d'étude

La coopérative Terre d'Alliances :

Terres d'Alliances est une coopérative agricole de collecte et d'approvisionnement dans le secteur des grandes cultures, de l'élevage et de la vigne (aliments du bétail, semences et autres agrofouritures). Elle travaille près de 700 000 tonnes de céréales dont 2/3 de maïs.

La collecte de grandes cultures biologiques avait démarré il y a une dizaine d'années, avec de faibles volumes. Ces dernières années, de nombreux investissements ont été réalisés pour développer l'agriculture biologique. Un silo supplémentaire a été dédié à l'AB récemment. La collecte biologique a été multipliée par 5 depuis 2015. La coopérative fait part aux agriculteurs de besoins importants encore en maïs, soja, blé meunier, colza, pois chiches et lentilles vertes biologiques. Elle collecte également du tournesol et des méteils bio et valorise des cultures en deuxième année de conversion, pour soutenir les démarches de conversion. Un conseiller de la coopérative spécialisé en agriculture biologique assure un accompagnement technique.

Le groupe Bernard :

Le groupe Bernard est le 1^{er} collecteur privé de céréales de la région, avec une collecte d'environ 320 000 tonnes de céréales. C'est un fabricant d'aliments du bétail et un fournisseur de semences et autres agrofouritures (céréales, fruits et légumes, vigne, élevage).

La collecte de grandes cultures biologique a commencé en 2016, via la filière soja alimentaire. Elle est en développement. Actuellement, 7 espèces sont collectées, dont l'orge brassicole et les lentilles. Des contrats pluriannuels sont proposés pour certaines espèces.

Moulin Marion :

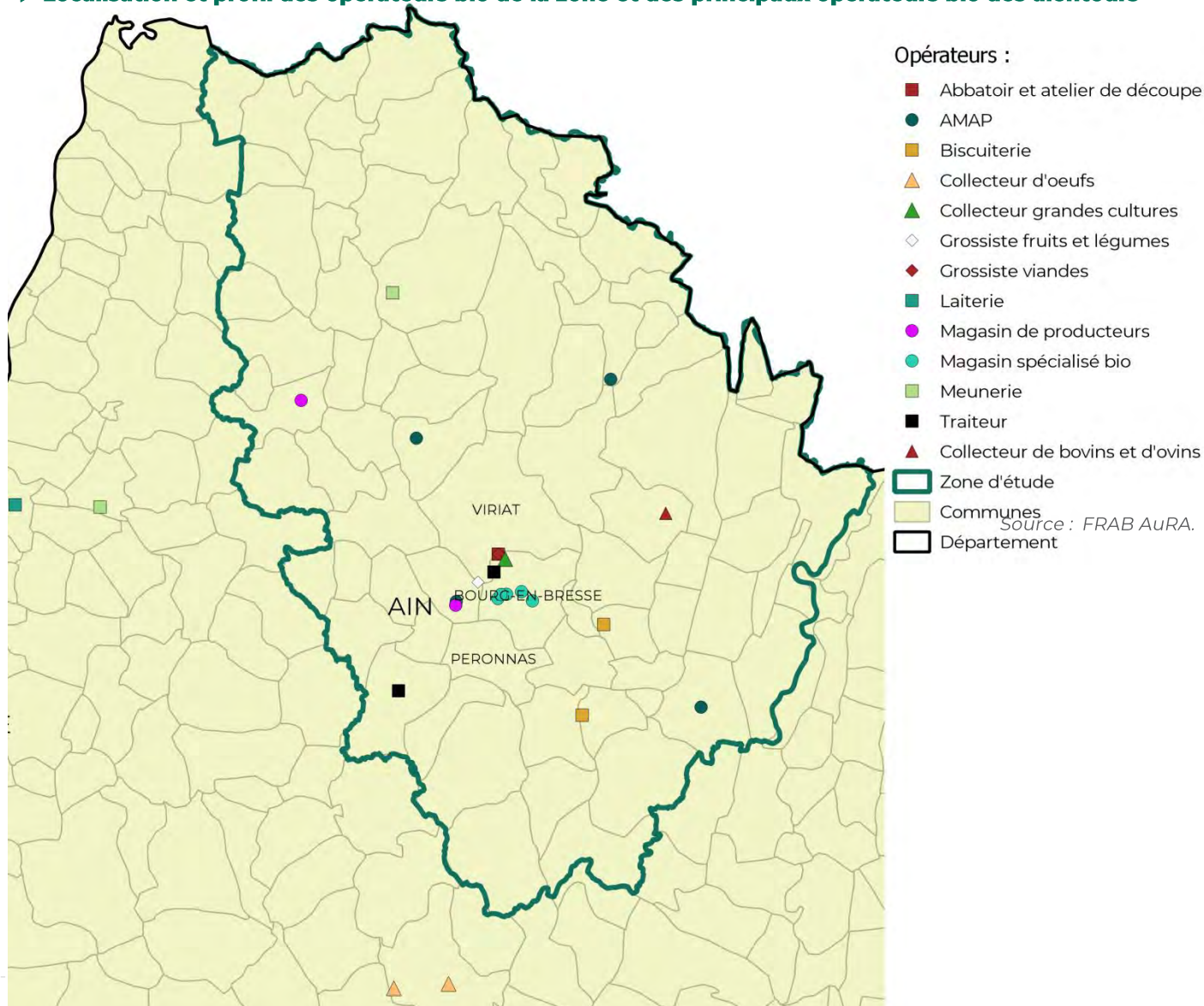
L'entreprise familiale Moulin Marion est un collecteur bio, meunier bio et fabricant d'alimentation animale bio depuis 35 ans. Elle produit 8 000 tonnes de farines panifiables bio, 20 000 tonnes d'alimentation animale bio et distribue une large gamme de semences certifiées.

Un nouveau silo de 4000 tonnes est mis en place pour la collecte de cette année.

Les besoins sont estimés à 6 000 tonnes de blé meunier et blés anciens, 1 000 tonnes de blés améliorants, 3 000 tonnes de blé fourrager / triticales / orge, 1 500 tonnes de maïs, 1 000 tonnes de pois / féverole / lupin et 3 000 tonnes de tourteaux de soja / lin / tournesol. Les besoins en petit épeautre, épeautre, sarrasin, lentilles, millet et pois chiche sont faibles et la contractualisation est souhaitée avant la mise en culture.

Une contractualisation pluriannuelle, tripartite, des producteurs aux utilisateurs finaux (boulangers), est proposée pour certaines filières.

► Localisation et profil des opérateurs bio de la zone et des principaux opérateurs bio des alentours



Les dynamiques collectives et initiatives locales

Le dispositif Eau, agriculture et territoire de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse rassemble trois programmes de développement et de soutien aux pratiques agricoles préservant la ressource en eau :

- **Bio et Eau** (décrit ci-dessous).
- **Bassin d'alimentation des captages de Péronnas et Lent** : essais expérimentaux sur les couverts végétaux dans les parcelles de maïs et gestion de la fertilisation organique.
- **Programme Agro-Environnemental et Climatique** (PAEC) : accompagnement des agriculteurs pour la contractualisation de MAEC (liées à la qualité de l'eau, au pastoralisme et aux zones humides) et formations (gestion de l'azote, traitements naturels, pâturage, semences fermières).

Programme Bio et Eau :

Ce programme, qui avait démarré en 2012, sur un territoire plus étendu que celui de l'agglomération (une partie des bassins versants de la Veyle, la Reyssouze et la Chalaronne), a permis de réaliser :

- étude sur les freins au développement de l'AB et le potentiel de développement.
- actions pour diffuser les pratiques bio : visites de fermes, réunions d'informations, formations, démonstration de matériel, essais expérimentaux sur les couverts végétaux en parcelles de maïs et l'optimisation de la fertilisation.
- 173 rencontres individuelles d'agriculteurs.
- diagnostics de conversion et simulation technico-économique de conversion.
- travail avec la restauration collective pour développer l'introduction des produits bio locaux dans les menus

Le programme qui est toujours en place est intégré dans la stratégie agricole de l'agglomération. Il s'agit aujourd'hui de poursuivre des actions de diffusion des pratiques et de travailler avec les opérateurs des filières agroalimentaires dans le cadre d'une stratégie territoriale.

Schéma stratégique Agriculture et Alimentation de la communauté d'agglomération :

Ce schéma s'inscrit dans le projet de territoire à l'horizon 2025. Parmi d'autres projets, l'encouragement au développement de l'AB y est bien identifié tout comme la construction d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT) pour faciliter l'approvisionnement de la restauration collective en produits biologiques et produits locaux.

Sur le territoire de l'agglomération, la ville de Bourg-en-Bresse s'est déjà emparée du sujet et mène un travail plus poussé sur cette thématique suite au renouvellement du marché de la cuisine centrale.

Groupes d'échanges entre agriculteurs, collectifs en transition agroécologique :

L'agriculture biologique fait partie des thèmes de travail des groupes suivants, composés d'agriculteurs bio et non bio :

- GIEE en émergence des Maraîchers de l'Ain : 7 producteurs.
- GIEE Graines de l'Ain, biodiversité cultivée en grandes cultures : 18 producteurs.
- Groupe 30 000 Ecophyto reconnu Viticulture Bugey-Dauphiné : 6 producteurs.
- Groupe Dephy Ecophyto polyculture-élevage : 12 producteurs.

Conclusion

L'agriculture biologique a encore un très fort potentiel de développement sur le territoire de l'agglomération du bassin de vie de Bourg-en-Bresse et sur le département de l'Ain plus généralement afin de répondre au marché (consommateurs, restauration collective, opérateurs en filières longues). Elle pourra se développer au sein des productions majoritaires, grandes cultures et élevage bovins, mais également pour d'autres productions. La demande en produits bio est très forte, toutes productions confondues, en particulier en légumes, viande et œufs. Les candidats à l'installation, en recherche de foncier, sont nombreux avec des projets tournés essentiellement vers le maraîchage et l'élevage caprin. L'augmentation de la production bio pourra être valorisée au sein de différentes filières, en circuits courts et longs. Le schéma agricole de l'agglomération pourra permettre de renforcer ces dynamiques en facilitant l'accès au foncier et en accompagnant les agriculteurs et les opérateurs de l'aval des filières.

OBSERVATOIRE EAU ET BIO
DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE
L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.aurabio.org

En cas de question, contactez :

► **FRAB AuRA** : 04 75 61 19 35

► **ADABIO** : Laurence GAILLARD
animation.ain@adabio.com 06 26 54 38 40

► **CA3B** : Animatrice Eau, Agriculture et Territoire –
Marion RENAUD marion.renaud@ca3b.fr –
07 85 96 18 63



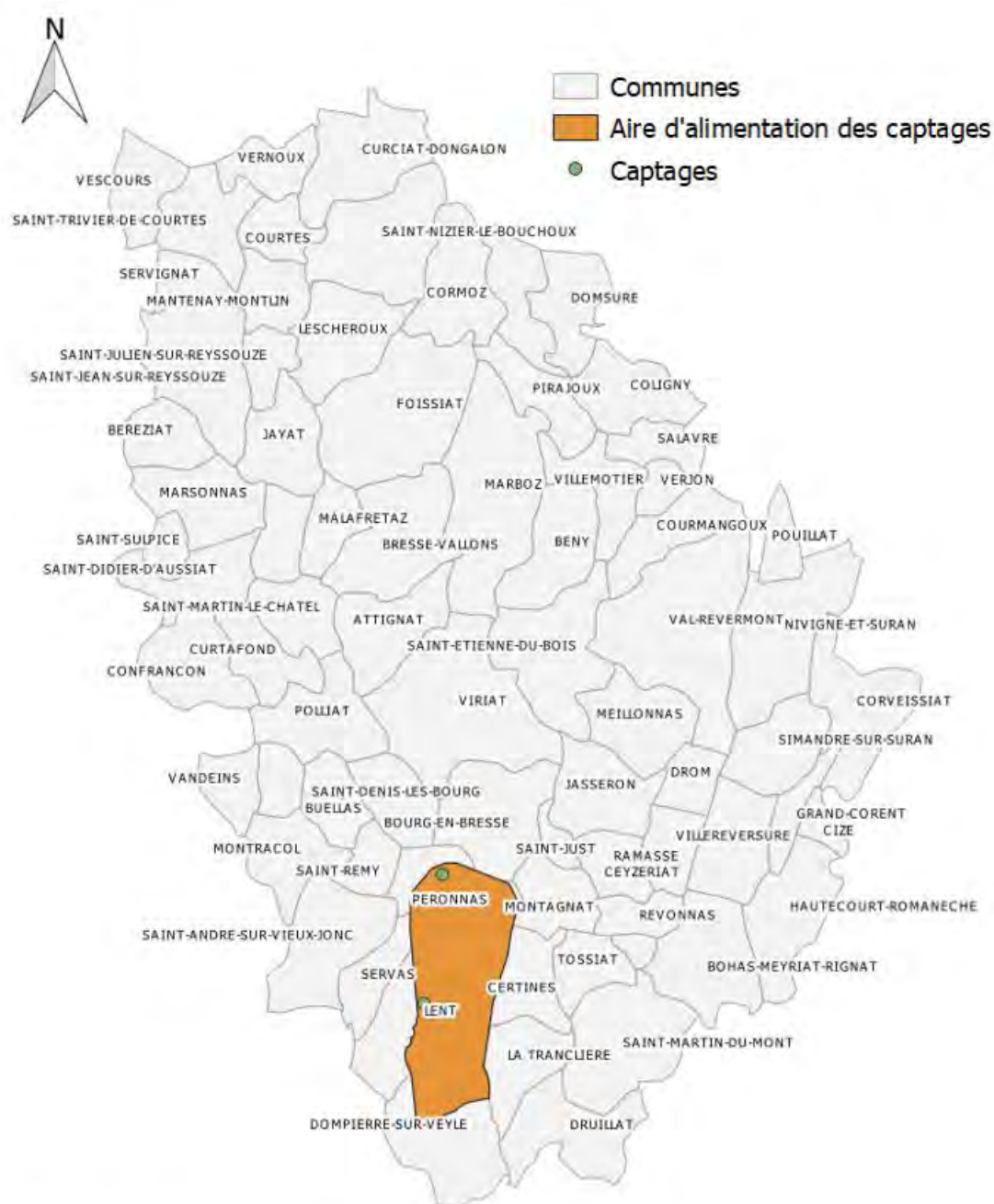
OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

TERRITOIRE
Communauté
d'agglomération du bassin
de Bourg-en-Bresse



Communes de l'agglomération, zone d'étude de l'aire d'alimentation des captages de Péronnas et Lent :



Source : CA3B – Août 2019

OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.aurabio.org



En cas de question, contactez :

► **FRAB AuRA** : 04 75 61 19 35

► **ADABIO** : Laurence GAILLARD
animation.ain@adabio.com 06 26 54 38 40

► **CA3B** : Animatrice Eau, Agriculture et Territoire –
Marion RENAUD marion.renaud@ca3b.fr –
07 85 96 18 63

OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

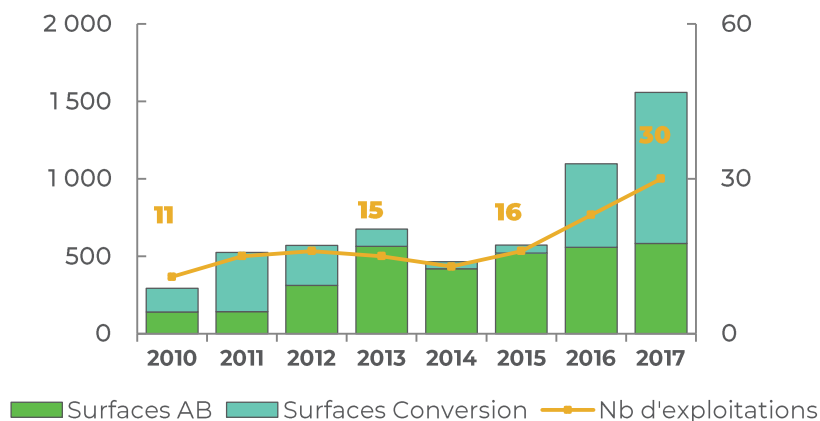
Situé au nord ouest du département de l'Isère, ce territoire compte 4 captages prioritaires en eau potable : **Siran, Brachet, Lafayette et Carloz**.

Le paysage agricole est composé d'une alternance de **cultures céréalières et de prairies**. Parmi les exploitations agricoles du territoire, 69 % ont au moins un atelier d'élevage. Il s'agit très majoritairement de **bovins**.

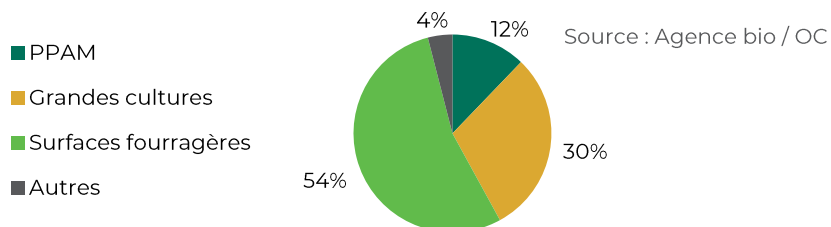
L'agriculture biologique est présente à hauteur de 7% de la SAU du territoire, et **progresses fortement depuis 2016**.

► Évolution des surfaces et du nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude

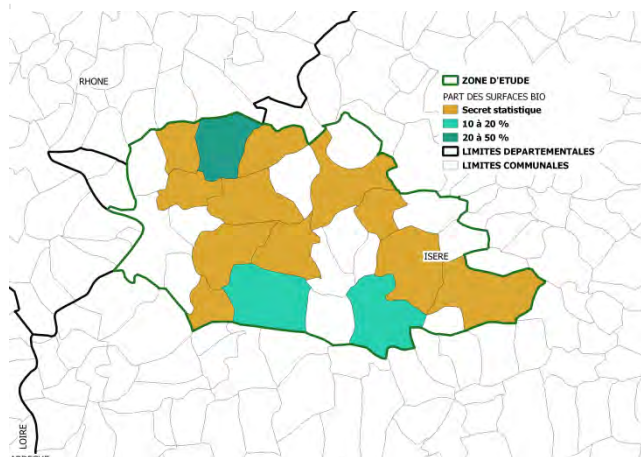
Source : Agence bio / OC



► Répartition des surfaces en bio et en conversion vers l'AB de la zone d'étude

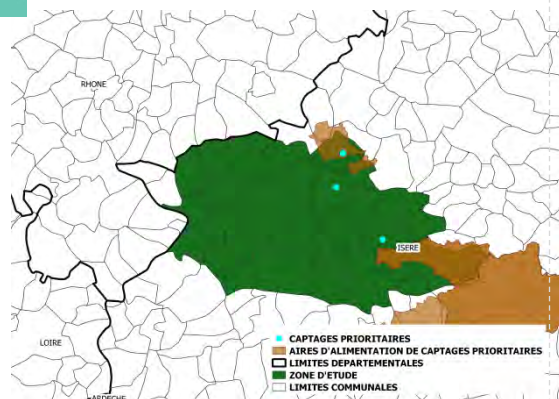


► Part de la surface bio par rapport à la SAU totale



Estimation de la part des surfaces agricoles certifiées bio ou en conversion vers l'AB (Agence bio - OC, fin 2017) sur la SAU totale de la commune (RGA 2010).

TERRITOIRE BASSIN VERSANT DES 4 VALLEES



Contexte territorial de la zone d'étude

29 COMMUNES
79 700 HABITANTS
22 248 ha DE SAU (2010)
523 EXPL. AGRICOLES (2010)
4 CAPTAGES PRIORITAIRES

Les productions agricoles bio en 2017

30 EXPLOITATIONS BIO
1 558 ha
BIO DONT 975 ha EN CONVERSION
+ 42 %
SURFACES BIO / 2016
+ 174 %
SURFACES BIO DEPUIS 2012
14 / 29
COMMUNES AYANT AU MOINS UN AGRI. BIO
5,7 %
DES EXPLOIT. DE LA ZONE SONT BIO
7 %
DE LA SAU DE LA ZONE EN BIO

Source : Agence bio / OC

Les productions agricoles bio sur la zone d'étude



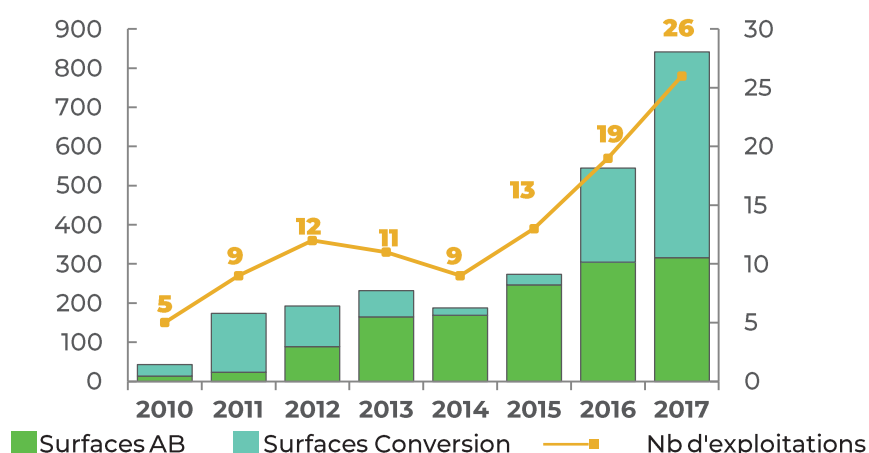
ELEVAGE ET SURFACES FOURRAGERES

Les surfaces fourragères biologiques ont connu une **forte progression depuis 2015**, suite à des conversions à l'AB sur la zone d'étude. On constate que 62% de la totalité des surfaces fourragères engagées en 2017 sont en conversion, ce qui témoigne de la dynamique de conversion du territoire. De plus, les surfaces fourragères **représentent plus de la moitié** de la SAU bio de la zone d'étude (54%).

La majeure partie des surfaces fourragères sont en prairies permanentes (551 ha).

Pourtant on observe très peu d'atelier d'élevage sur la zone : seulement un élevage de chèvre et 3 ateliers bovins allaitants sont comptabilisés.

► Evolution des surfaces fourragères bio et en conversion vers l'AB dans la zone d'étude



Source : Agence bio / OC

L'élevage bio dans la zone d'étude fin 2017

26

EXPLOIT. AVEC DES SURFACES FOURRAGERES BIO

842 ha

SURFACES FOURRAGERES BIO dont 526 ha en conversion

54 % de la SAU Bio de la zone d'étude

+ 54 %

ÉVOLUTION DES SURFACES FOURRAGERES BIO / 2016

+ 338 %

ÉVOLUTION DES SURFACES FOURRAGERES BIO / 2012

Source : Agence bio / OC

	DÉTAILS DES PRODUCTIONS	NB D'EXPLOITATIONS	SURFACES BIO (HA)
CULTURES FOURRAGERES	Luzerne	7	51
	Mélange s fourragers	4	90
	Prairie temporaire	15	106
	Autres cultures fourragères	9	41,8
Surface Toujours en Herbe (STH)	Parcours herbeux	1	2,2
	Prairie permanente	20	551

Source : Agence bio / OC



Crédit : SIRRA



Crédit : SIRRA



GRANDES CULTURES

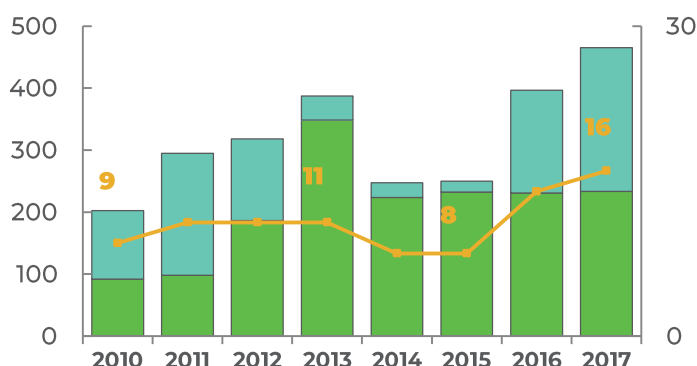
Les surfaces de grandes cultures biologiques ont **fortement augmenté en 2016 et 2017**, suite à des conversions observées sur le territoire.

Les principales espèces cultivées sont le **blé tendre, maïs grain, triticale, orge**, qui rassemblent plus de la moitié des surfaces de grandes cultures cultivées en bio sur ce territoire. Ensuite nous trouvons des oléagineux, à savoir **soja, tournesol et colza** (28% des surfaces grandes cultures bio).

On remarque aussi la production de **légumes secs** bio (lentilles) sur une trentaine d'hectare en 2017, production très recherchée par les opérateurs.

► **Evolution du nombre d'exploitations et des surfaces de grandes cultures bio et en conversion vers l'AB dans la zone d'étude**

Source : Agence bio / OC



■ Surfaces AB ■ Surfaces Conversion — Nb d'exploitations



PLANTES A PARFUM, AROMATIQUES ET MEDICINALES (PPAM)

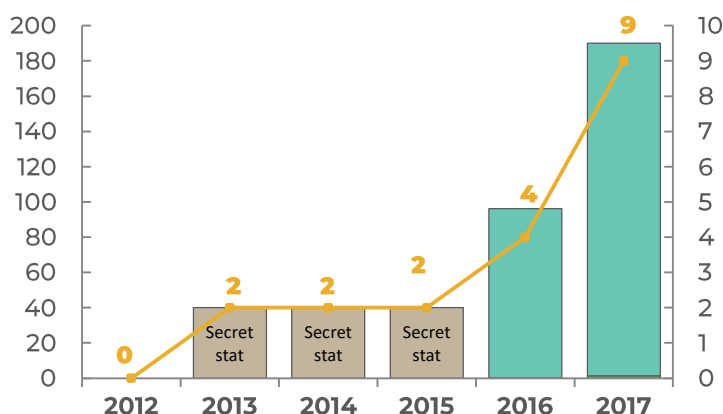
Les surfaces de PPAM bio étaient inexistantes dans cette zone depuis 2012. De 2013 à 2015, seuls deux producteurs avaient débuté la culture de PPAM bio sur une surface inconnue (secret statistique).

En 2017, la surface de PPAM bio représente **12%** de la surface bio du territoire. **Près de 60 %** de cette surface de PPAM bio est cultivée en **camomille romaine**, sur des parcelles en conversion.

Les autres espèces cultivées dans la zone sont la coriandre, la mélisse, la menthe poivrée, l'origan, la sauge officinale et le thym.

► **Evolution des surfaces et du nombre d'exploitations de PPAM bio dans la zone d'étude**

Source : Agence bio / OC



■ Surfaces AB ■ Surfaces Conversion — Nb d'exploitations

Les grandes cultures bio dans la zone d'étude fin 2017

16

EXPLOIT. AVEC DES GRANDES CULTURES BIO

465 ha

DE GRANDES CULTURE BIO
dont 232 ha en conversion

29,8 % de la SAU bio
de la zone d'étude

+ 17 %

ÉVOLUTION DES SURFACES DE GRANDES CULTURES BIO / 2016

+ 46 %

ÉVOLUTION DES SURFACES DE GRANDES CULTURES BIO / 2012

Source : Agence bio / OC

Les PPAM bio dans la zone d'étude fin 2017

9

EXPLOIT. AVEC DES PPAM BIO

190 ha DE PPAM BIO

dont 189 ha en conversion

12,2 % de la SAU bio
de la zone d'étude

+ 98 %

ÉVOLUTION DES SURFACES DE PPAM BIO / 2016

- %

ÉVOLUTION DES SURFACES DE PPAM BIO / 2012

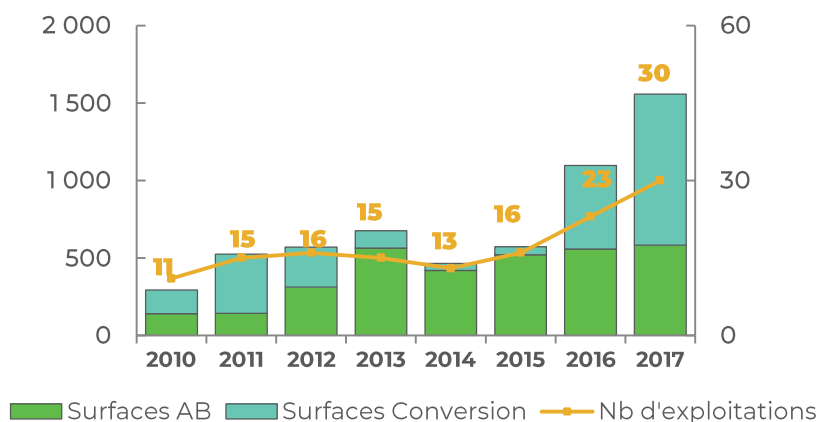
Source : Agence bio / OC

Tendances d'évolution de l'AB

Le nombre d'exploitations en agriculture biologique progresse considérablement depuis 2015 après une baisse observée en 2014. **Depuis 2015, le nombre d'exploitations en agriculture biologique progresse rapidement.** Cette dynamique est observée également au niveau régional. Les exploitations agricoles biologiques représentent toutefois une **faible part du total (seulement 7% de la SAU sont cultivées en agriculture biologique).** Il reste un potentiel de développement via des conversions à l'AB ou des installations en bio.

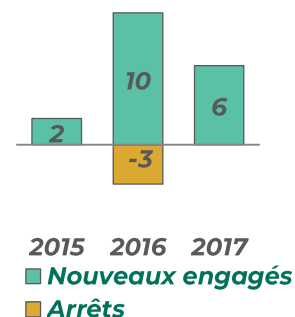
► Évolution des surfaces et du nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude

Source : Agence bio / OC



► Estimations du nombre d'arrêts et de nouveaux engagements en AB de 2015 à 2017

Source : estimations FRAB AuRA



Nombre de nouvelles exploitations engagées en bio en 2017 et 2018 :

4 EXPLOITATIONS BIO

Source : Estimations FRAB AuRA

PROFIL DES NOUVEAUX PRODUCTEURS BIO

En 2017 et 2018, **les producteurs sont assez nombreux à avoir fait le choix de l'agriculture biologique.** Sur ce territoire, les engagements en agriculture biologique observés ces dernières années ont concerné principalement trois productions : **exploitations laitières, exploitations en bovins viande et les exploitations céréalières.** Il s'agit uniquement de conversions, aucune installation n'a été réalisée sur ce territoire.

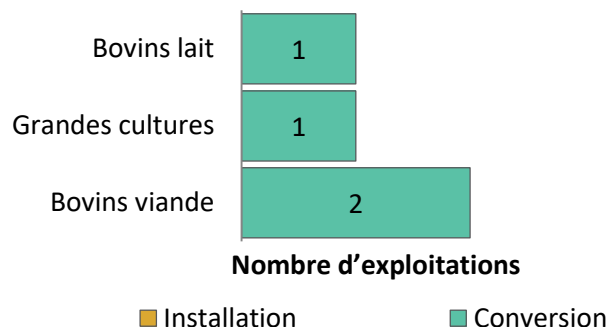
► Motivations des nouveaux certifiés pour le passage en bio

L'enquête réalisée par la FRAB AuRA sur les motivations du passage en bio et les difficultés rencontrées ne compte qu'un seul répondant sur ce territoire. Celui-ci a mentionné la recherche d'autonomie, le défi technique et l'envie d'innover, ainsi que le respect de l'environnement de la santé et du bien être animal comme motivation à son passage en bio.

PROFIL DES EXPLOITATIONS AYANT ARRÊTÉ LA CERTIFICATION BIO

Entre 2015 et 2017, **trois producteurs ont arrêté leur activité bio,** d'après les estimations de la FRAB AuRA. Il n'est pas possible de préciser s'il s'agit de départ à la retraite ou d'autres motifs.

► Répartition des nouveaux producteurs engagés en bio en 2017 ou en 2018 par prod. principale et par profil



Source : Estimations FRAB AuRA



Crédit : SIRRA

La commercialisation des produits bio

CIRCUITS DE COMMERCIALISATION PRATIQUES PAR LES PRODUCTEURS BIO

De nombreux producteurs bio du territoire commercialisent tout ou partie de leurs productions en circuits courts. Le territoire offre une très grande diversité de produits biologiques (lait, viande, légumes, miel, fruits, farine et pain, huile, légumes secs...) et les producteurs combinent différents lieux de vente : vente à la ferme, sur les marchés, en AMAP et autres systèmes de paniers, en points de vente collectifs, en magasins bio, et dans une moindre mesure en restauration collective (notamment via la coopérative Mangez Bio Isère) et chez des restaurateurs et artisans.

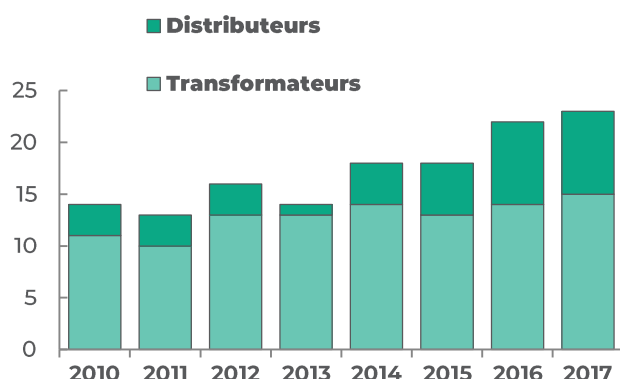
Les grandes cultures biologiques, produites par les céréaliers et des éleveurs du territoire, sont collectées par des entreprises privées et des coopératives, pour approvisionner diverses filières longues à destination de l'alimentation humaine et animale. Les producteurs bio ont aussi des activités de transformation à la ferme pour produire par exemple de la farine, du pain, des légumes secs, de l'huile. Ils commercialisent ces produits en circuits courts.

Le lait de vache biologique au départ des fermes est collecté par des laiteries sur le territoire. On observe une augmentation de collecte de lait bio en parallèle du développement de la consommation pour la fabrication de Saint Marcellin. Des éleveurs transforment une partie de leurs volumes à la ferme en produits laitiers biologiques, pour les valoriser en circuits courts. Les maraîchers bio du territoire commercialisent toute leur production en circuits courts. Les élevages de bovins allaitants bio font abattre les animaux et découper la viande dans des abattoirs certifiés bio du département ou zones limitrophes. La majorité des éleveurs combinent le débouché circuit long et circuits courts pour la valorisation de leurs carcasses. Une partie des œufs bio sont produits dans des petits élevages tournés vers les circuits courts, certains élevages de plus grande taille sont collectés majoritairement dans le cadre de filières longues organisées.

DYNAMIQUES DU SECTEUR AVAL BIO

► Evolution du nombre d'opérateurs bio sur la zone d'étude

Source : Agence bio / OC



Fin 2017 dans la zone d'étude :

8 DISTRIBUTEURS BIO

15 TRANSFORMATEURS

Source : Agence bio / OC.

Attention, sont inclus dans ces opérateurs : des boulangeries avec des références bio, des terminaux de cuisson de pain de grandes et moyennes surfaces et des paysans-transformateurs.

Grandes cultures :

Les filières des **grandes cultures biologiques de la région sont en développement** ces dernières années (investissement dans des outils de stockage et de transformation bio, dynamiques de conversions à l'AB des exploitations). Le marché est porteur. Les besoins et les attentes sont différents selon les espèces cultivées.

Une partie des collecteurs sont situés dans la zone d'étude, d'autres sont ailleurs dans la région mais interviennent dans cette zone. Trois opérateurs, coopératives ou privés ont une collecte bio sur ce territoire.

Elevage :

Il y a **une forte dynamique de conversion d'élevage de bovins allaitant** sur ce territoire ces deux dernières années. Dauphidrom, Unébio, SICABA collectent sur ce territoire. Les établissements Carel sont également présents sur la zone en qualité de transformateur, notamment à destination de la restauration collective. Les collectes biologiques sont assurées par Biolait, Sodiaal, Etoile du Vercors sur ce territoire. Les volumes bio **ont progressé fortement ces dernières années**, suite à des conversions d'élevages laitiers notamment au moment des crises du secteur laitier. Les conversions étaient liées à des démarches individuelles de producteurs **pour répondre à la demande croissante du marché**.

Deux filières organisées sont implantées sur le territoire pour collecter des **œufs biologiques et les valoriser en circuits longs**. Les producteurs peuvent contractualiser avec des groupes, coopératifs ou privés, localisés sur le territoire (Matines et Dauphinoise) ou ailleurs dans la région, sur plusieurs années, le temps d'amortir l'investissement dans le bâtiment de poules pondeuses bio. La demande en œufs biologiques est forte dans la région et au niveau national et les opérateurs incitent le développement de la production bio.

La commercialisation des produits bio

► Zoom sur quelques opérateurs aval intervenant sur la zone d'étude

La coopérative Dauphinoise :

Coopérative agricole de collecte, de conseil et d'approvisionnement dans le secteur des grandes cultures, entre autres. Elle travaille près de 350 000 tonnes de céréales. Un projet de fusion est en court avec la coopérative Terres d'Alliances, les deux structures travaillent déjà en partie en commun sur le volet bio. De manière général, la collecte bio progresse fortement en terme de volumes chaque année avec environ 9000 T attendus en 2019. La collecte de grandes cultures biologiques a démarré il y a une vingtaine d'années. Plusieurs points de collecte certifiés bio existent et le périmètre devrait s'étendre. La coopérative travaille la structuration de plusieurs filières complètes, de la production de semences à la mise en rayon d'œufs bio. La Dauphinoise recherche en particulier des volumes en blé tendre, maïs, soja, orge brassicole, colza, tournesol, pois chiche et lentilles. Les espèces valorisées en C2 sont le maïs, soja, blé tendre, orge, triticales. La collecte est engagée en majorité sous forme de contrats pluriannuels avec un prix minimum garanti pour les agriculteurs. Une augmentation conséquente de la collecte bio est nécessaire pour répondre à la demande croissante du marché.

Le groupe Bernard :

Le groupe Bernard est le 1^{er} collecteur privé de céréales de la région, avec une collecte d'environ 320 000 tonnes de céréales. C'est un fabricant d'aliments du bétail et un fournisseur de semences et autres agrofournitures (céréales, fruits et légumes, vigne, élevage).

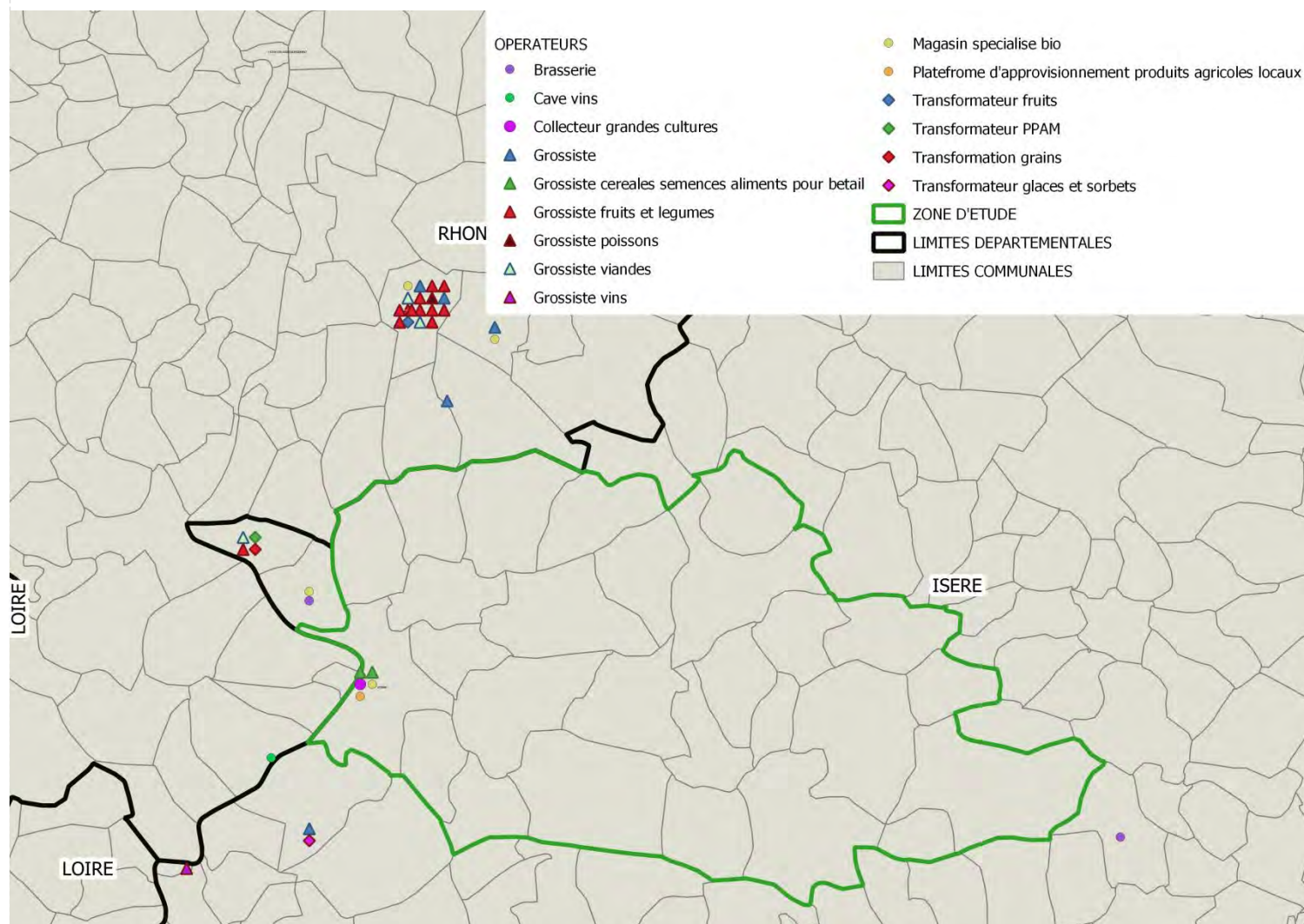
La collecte de grandes cultures biologique a commencé en 2016, via la filière soja alimentaire. Elle est en développement. Actuellement, 7 espèces sont collectées, dont l'orge brassicole et les lentilles. Des contrats pluriannuels sont proposés pour certaines espèces.

Maison François Cholat :

Depuis 1877, La Maison François Cholat développe l'activité de meunerie au travers de la marque « Grands Moulins de Thuile ». Au fil du temps et des cinq générations de « François Cholat », l'entreprise a étendu son champ d'activités à la nutrition animale via « Le Père François », à la collecte de céréales, à l'approvisionnement agricole en grandes cultures et cultures spécialisées dans la branche « Solutions Agro », et plus récemment à l'Agriculture Biologique. Afin d'assurer une traçabilité ainsi que des techniques de productions et de fabrication spécifiques pour l'agriculture biologique, un partenariat permettant de réunir les forces des 2 entreprises est créé entre la Maison François Cholat et Aliments Marion.

► Localisation et profil des opérateurs bio de la zone et des principaux opérateurs bio des alentours

Source : FRAB AuRA.



Les dynamiques collectives et initiatives locales

Programmes d'actions portés par les structures gestionnaires des captages prioritaires

Les programmes d'actions visent une réduction de la concentration en produits phytosanitaires et en nitrates des eaux tout en maintenant l'activité agricole à l'échelle de l'ensemble de l'aire d'alimentation du captage.

Un comité de pilotage est chargé du suivi de chaque programme d'actions. Il est présidé par le maître d'ouvrage du captage prioritaire.

Une des sous actions de ces programmes vise à développer l'AB sur les zones de captages prioritaires par différents moyens :

- Sensibilisation à l'agriculture biologique
- Mobilisation des aides existantes
- Appui technique via des pré-diagnostic
- Mise en lien avec les opérateurs bio du territoire

Projet Agro-Environnemental et Climatique du territoire des 4 Vallées (PAEC)

Le PAEC porté par le Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval couvre l'ensemble du territoire des 4 vallées.

Trois types de mesures en fonction des enjeux, délimités sur certaines zones sensibles du territoire (corridors écologique, bord de rivières, captages prioritaires...) ont été proposés aux agriculteurs :

- Enjeux eau : réduction produits phytosanitaires ou mise en herbe
- Enjeux rivières et zones humides : réduction produits phytosanitaires, mise en herbe, gestion zones humides, entretien des ripisylves...
- Enjeux biodiversité : entretien haie, entretien mares ou prairies, retard de fauches,...

Deux campagnes de contractualisations (2016 et 2017) ont été ouvertes, avec des intérêts variés en fonction des mesures. On observe que la mesure mise en herbe sur les zones à enjeux eau a bien fonctionné. Des sessions de sensibilisation et de formations sont mises en œuvre pour accompagner la pérennisation des MAEC.

Contrat de rivière des 4 vallées

Ce programme d'actions opérationnelles a démarré en 2015 pour une durée de 5 ans, et doit permettre d'atteindre le bon état écologique des milieux aquatiques selon les échéances fixées. Le contrat de rivières est animé par le Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval et piloté par le Comité de rivière, instance décisionnelle composée de 50 membres (collectivités territoriales, acteurs et usagers de l'eau, services de l'Etat) qui se réunit à minima une fois par an, afin de faire le point sur l'avancement du Contrat de rivière, définir la ligne stratégique et valider les actions à mettre en œuvre.

Groupe d'échanges entre agriculteurs, collectifs en transition agroécologique :

L'agriculture biologique est le thème de travail du groupe Dephy Ecophyto grandes cultures, composé de 9 agriculteurs bio (en majorité) et non bio, répartis sur le Nord Isère (au sens large). L'animation du groupe est assuré par l'ADABIO.

Pistes pour développer la bio sur ce territoire :

- Renforcer les échanges entre agriculteurs bio et non bio de ma zone
- Comprendre les freins et mettre en place les leviers au développement des surfaces
- Mettre en place un dispositif de territoire dédié au développement de l'agriculture biologique à l'instar du programme d'action Bio et Eau du bassin versant de la Bourbre

Conclusion

L'agriculture biologique a encore un potentiel important de développement sur le territoire. Elle pourra se développer au sein des productions majoritaires, grandes cultures et élevage bovins, mais également pour d'autres productions. L'augmentation de la production bio pourra être valorisée au sein de différentes filières, en circuits courts et longs. Il semble opportun de mettre en place un projet global, spécifique et adapté au territoire, axé sur le développement de l'agriculture biologique dans cette zone.

OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.aurabio.org

En cas de question, contactez :

► **FRAB AuRA** : 04 75 61 19 35

► **ADABIO** : animation.isere@adabio.com

06 26 54 37 85

► **SIRRA** : Animatrice captage référente
pollutions diffuses :

Charlotte PENEL charlotte.penel@sirra.fr

04 74 59 68 44

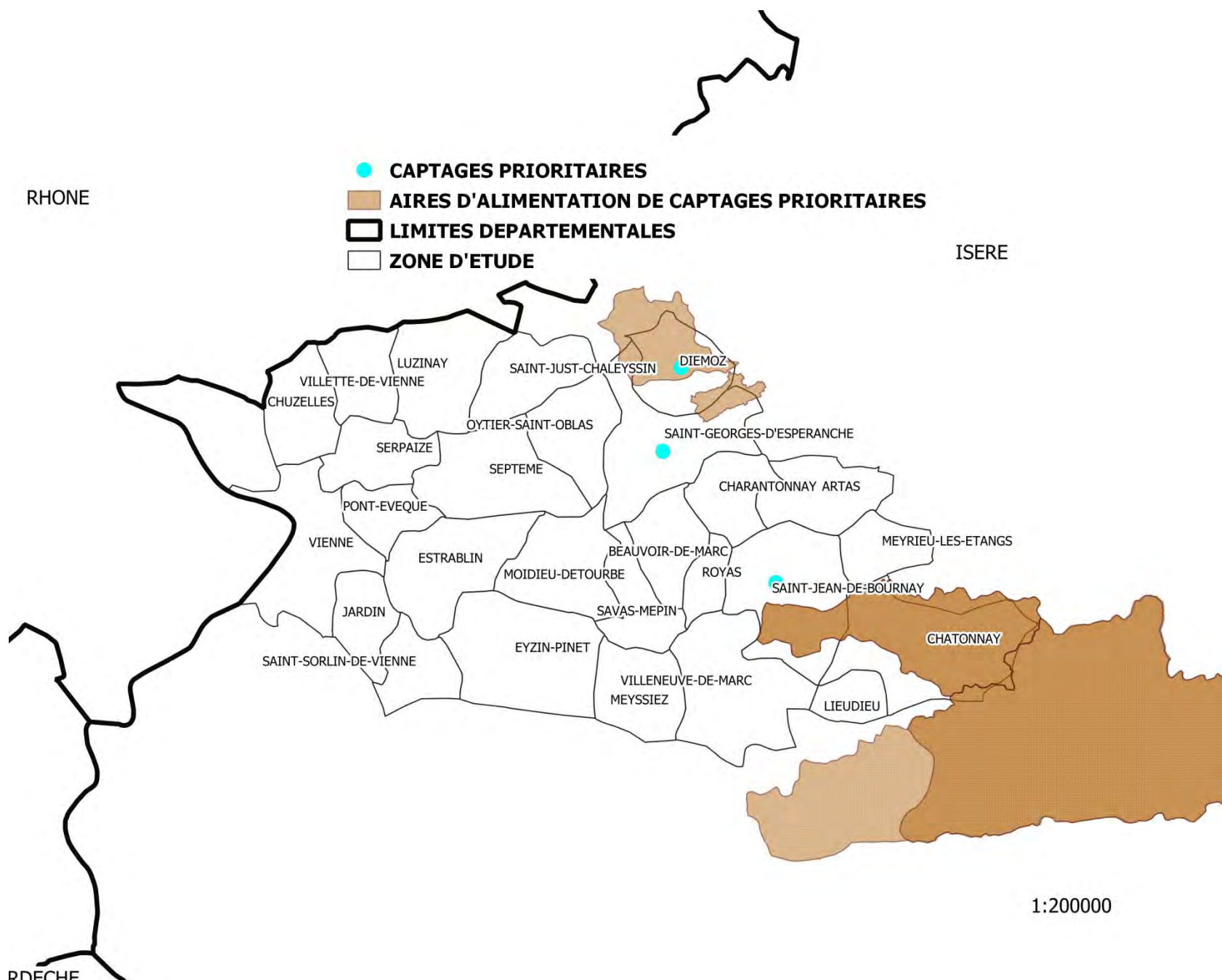


OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

TERRITOIRE BASSIN VERSANT DES 4 VALLEES

Communes de l'agglomération, zone d'étude de l'aire d'alimentation de captage :



OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.aurabio.org

En cas de question, contactez :

► **FRAB AuRA** : 04 75 61 19 35

► **ADABIO** : animation.isere@adabio.com

06 26 54 37 85

► **SIRRA** : Animatrice captage référente
pollutions diffuses :

Charlotte PENEL charlotte.penel@sirra.fr

04 74 59 68 44

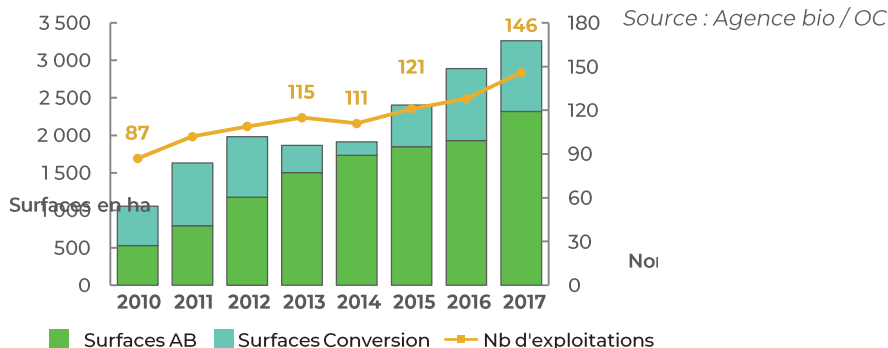


OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

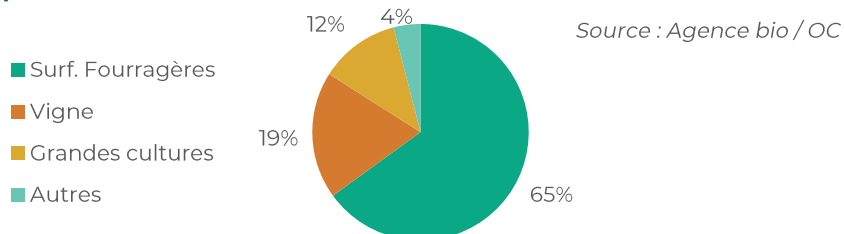
L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

Située dans le Beaujolais, cette zone d'étude rassemble les **captages prioritaires de St Jean d'Ardières, de Beauregard, de la plaine des Chères** (Grande bordière, Puits du Divin, Pré aux Iles, Sarraudière) **et de Chessy-les-Mines**. La zone d'étude rassemble les communautés de communes Saône-Beaujolais et du Beaujolais des Pierres Dorées, et la communauté d'agglomération de Villefranche Beaujolais Saône. Aux abords de la Saône se trouvent des terres fertiles sur lesquelles sont cultivés **des céréales et des légumes, ainsi que quelques prairies pour l'élevage**. Les coteaux, au centre du territoire, sont occupés par le **vignoble du Beaujolais**. La majorité des communes du territoire sont viticoles. Les plateaux sont des **zones d'élevage** avec une alternance de prairies et de forêts et quelques parcelles de grandes cultures. L'agriculture biologique est représentée au sein des différentes productions du territoire. Les surfaces certifiées bio et en conversion vers l'AB sont en **pleine progression depuis 2015** mais représentent encore une **faible part des surfaces totales**.

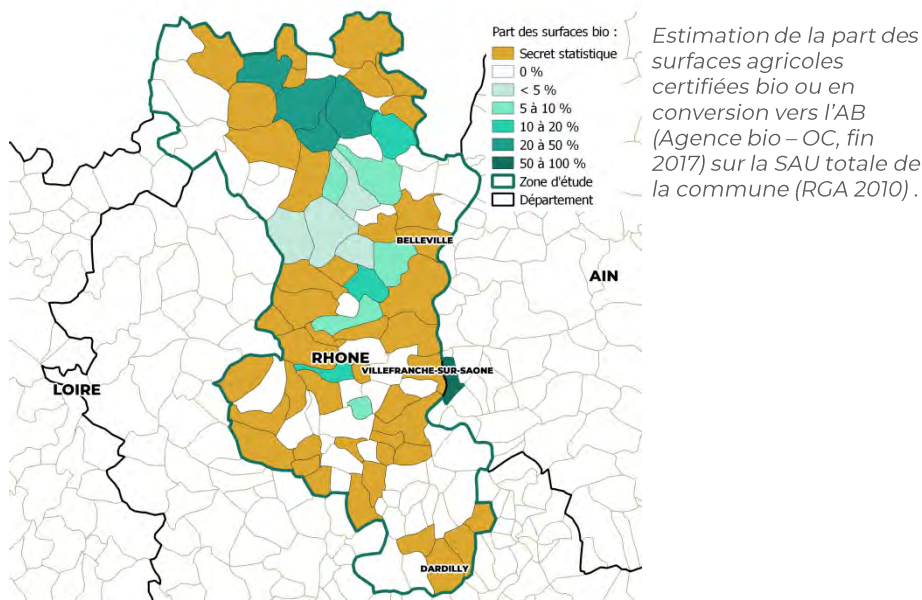
Évolution des surfaces et du nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude



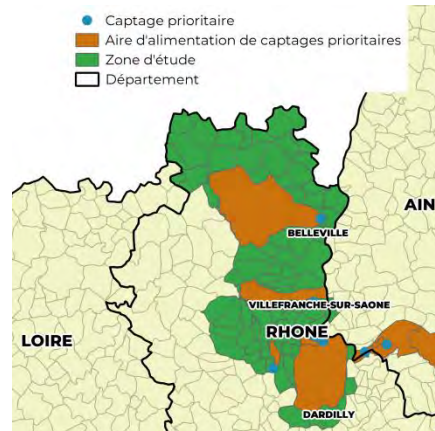
Répartition des surfaces en bio et en conversion vers l'AB de la zone d'étude



Part de la surface bio par rapport à la SAU totale



TERRITOIRE Beaujolais Plaine et coteaux



Contexte territorial de la zone d'étude

105 COMMUNES
196 000 HABITANTS
45 294 ha DE SAU (RGA 2010)
2 925 EXPL. AGRICOLES (RGA 2010)
7 CAPTAGES PRIORITAIRES

Les productions agricoles bio en 2017

146 EXPLOITATIONS BIO
3 260 ha
BIO DONT 941 EN CONVERSION
+ 13 %
SURFACES BIO DEPUIS 2016
+ 65 %
SURFACES BIO DEPUIS 2012
61 / 105 communes
AYANT AU MOINS UN AGRI. BIO
5 %
DES EXPLOIT. DE LA ZONE SONT BIO
7 %
DE LA SAU DE LA ZONE EN BIO

Les productions agricoles bio sur la zone d'étude



VITICULTURE

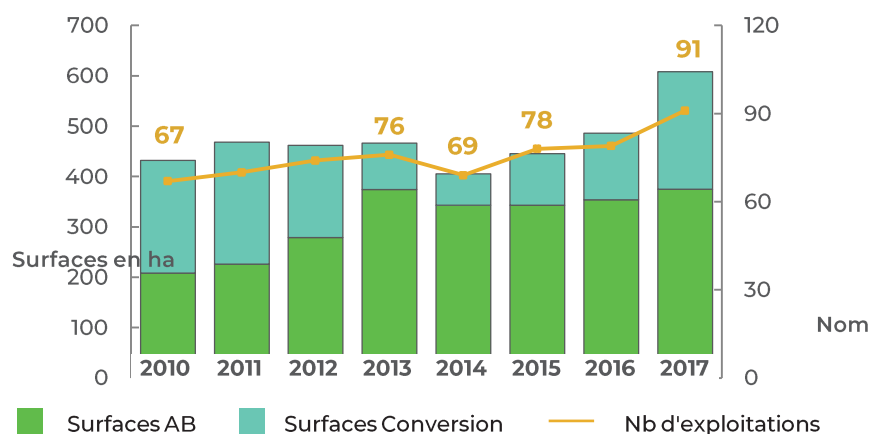
La viticulture est la production très largement majoritaire du territoire. Toutes les appellations du Beaujolais sont présentes, à l'exception de St Amour. Les parcelles sont très morcelées et situées en coteaux. Suite à un contexte de déprise viticole après la crise économique de 2008, certaines parcelles sont en friches. Depuis, des vignes ont été replantées mais le renouvellement de l'ensemble du vignoble n'est pas encore assuré.

Les surfaces de vigne bio progressent ces dernières années grâce à l'engagement en bio d'exploitations supplémentaires. Certains domaines ont aussi augmenté leurs surfaces bio.

Lors de départs à la retraite de viticulteurs bio, les terres ne sont pas toujours reprises en agriculture biologique. De plus, ils ne sont pas toujours propriétaires des terres mais disposent d'un bail rural classique ou parfois dans certains cas d'un bail de métayage. Cela ne facilite pas le maintien des parcelles en agriculture biologique.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en viticulture bio sur la zone d'étude :

Source : Agence bio / OC



La viticulture bio dans la zone d'étude fin 2017

91

EXPLOITATIONS VITICOLES BIO

608 ha

DE VIGNES BIO

dont 233 ha en conversion

19 % de la SAU bio de la zone d'étude

+ 25 %

DE SURFACES DE VIGNE BIO DEPUIS 2016

+ 31 %

DE SURFACES DE VIGNE BIO DEPUIS 2012

Source : Agence bio / OC



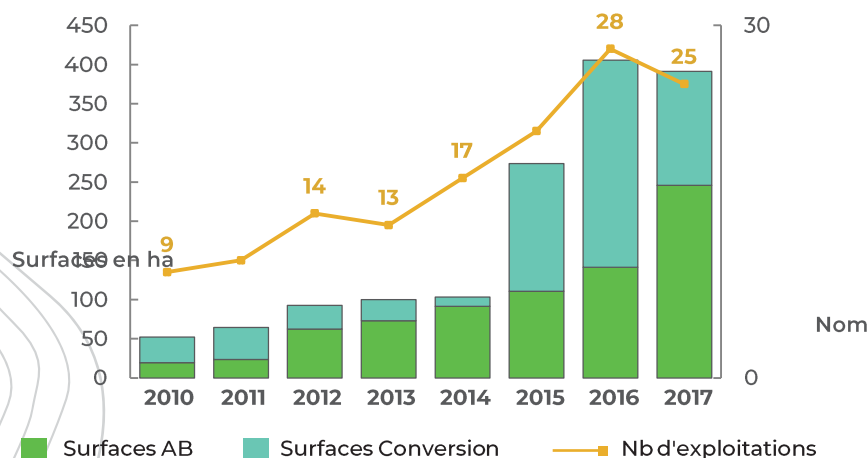
GRANDES CULTURES

Les grandes cultures bio sont produites par des **céréaliers** mais aussi par des **éleveurs** et des **viticulteurs**. Les surfaces biologiques ont très **fortement augmenté depuis 2015**, suite à des conversions à l'AB de ces différents systèmes de production. La baisse de 2017 ne semble pas significative et s'explique probablement par des rotations avec d'autres cultures annuelles ou par des replantations de vigne.

Les principales espèces cultivées en bio dans la zone sont le blé, l'orge, le triticale et le soja.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en grandes cultures bio sur la zone d'étude :

Source : Agence bio / OC



Les grandes cultures bio dans la zone d'étude fin 2017

25

EXPLOITATIONS BIO

391 ha

SURFACES DE GRANDES CULTURES BIO

dont 145 ha en conversion

- 4 %

ÉVOL. DES SURFACES DE GRANDES CULTURES BIO DEPUIS 2016

+ 322 %

ÉVOL. DES SURFACES DE GRANDES CULTURES BIO DEPUIS 2012

Source : Agence bio / OC

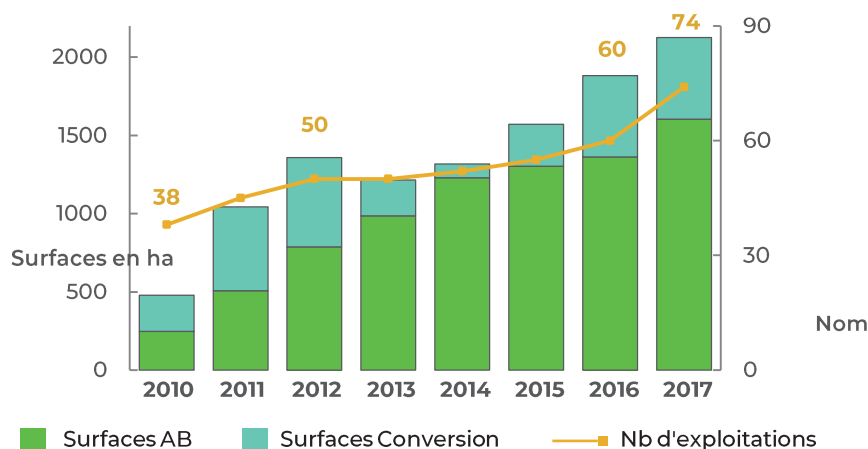


ELEVAGE

Un tiers des communes du territoire étudié sont majoritairement tournées vers l'élevage, d'après le recensement général agricole. En agriculture biologique, 15 élevages de **vaches allaitantes** et 13 élevages de **vaches laitières** sont recensés, ainsi que quelques élevages de chèvres, de brebis allaitantes et de poules pondeuses. **Depuis 2012, le cheptel de mères allaitantes bio a doublé et celui des laitières bio a été multiplié par 3.**

► Evolution des surfaces fourragères bio et du nombre d'exploitations sur la zone d'étude :

Source : Agence bio / OC



	DÉTAIL DES PRINCIPALES PRODUCTIONS	NBRE D'EXPLOITATIONS	SURFACES (HA)
CULTURES FOURRAGERES	Prairie temporaire	36	363
	Mélanges fourragers	6	62
	Luzerne	9	46
SURFACES TOUJOURS EN HERBE	Parcours herbeux	8	41
	Prairie permanente	66	1588

Les surfaces fourragères bio dans la zone d'étude fin 2017

74

EXPLOITATIONS BIO

2 126 ha

SURFACES FOURRAGERES BIO

dont 521 ha en conversion

65 % de la SAU bio de la zone d'étude

+ 13 %

ÉVOLUTION DES SURFACES FOURRAGERES BIO DEPUIS 2016

+ 56 %

ÉVOLUTION DES SURFACES FOURRAGERES BIO DEPUIS 2012

Source : Agence bio / OC

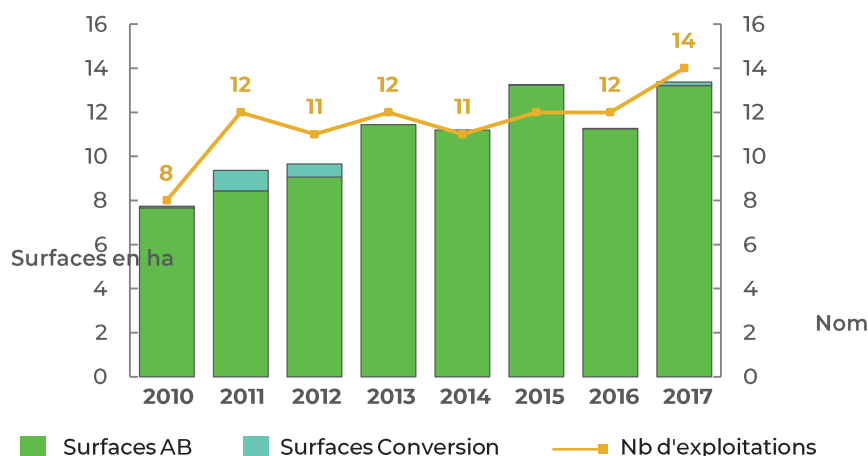


LEGUMES

Les légumes biologiques sont cultivés dans des exploitations en **maraîchage diversifié**, d'environ 1 ha chacune. Ainsi, l'agriculture biologique représente des **surfaces très faibles** dans cette **zone importante de production de légumes**. Les exploitations productrices de légumes conventionnelles s'étendent sur de larges surfaces, situées majoritairement dans la plaine des Chères et autour du captage de Beauregard. Des porteurs de projet en maraîchage bio souhaitent s'installer dans la zone mais rencontrent des difficultés importantes pour accéder au foncier.

► Évolution des surfaces de légumes bio et du nombre d'exploitations dans la zone d'étude

Source : Agence bio / OC



Les Légumes bio dans la zone d'étude fin 2017

14

EXPLOITATIONS BIO

13 ha

SURFACES DE LEGUMES BIO

Dont 0,2 ha en conversion

0,4 % de la SAU bio de la zone d'étude

+ 18 %

DE SURFACES DE LEGUMES BIO DEPUIS 2016

+ 30 %

DE SURFACES DE LEGUMES BIO DEPUIS 2012

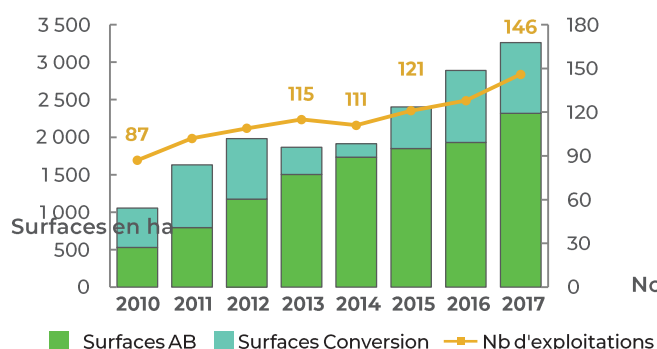
Source : Agence bio / OC

Tendances d'évolution de l'AB

L'agriculture biologique se développe à un rythme similaire sur ce territoire qu'au niveau régional. **Depuis 2015, le nombre d'exploitations en agriculture biologique progresse rapidement et s'accélère encore en 2018.** Ce dynamisme a été essentiellement porté par des viticulteurs et des éleveurs. Les exploitations agricoles biologiques représentent toutefois une **faible part du total**. Il reste un potentiel de développement au sein de ces filières ainsi qu'en grandes cultures et en légumes, via des conversions à l'AB mais aussi via le maintien de l'agriculture biologique lors des départs à la retraite à venir.

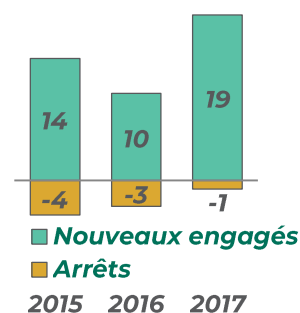
► Évolution des surfaces et du nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude

Source : Agence bio / OC



► Estimations du nombre d'arrêts et de nouveaux engagements en AB de 2015 à 2017

Source : estimations FRAB AuRA



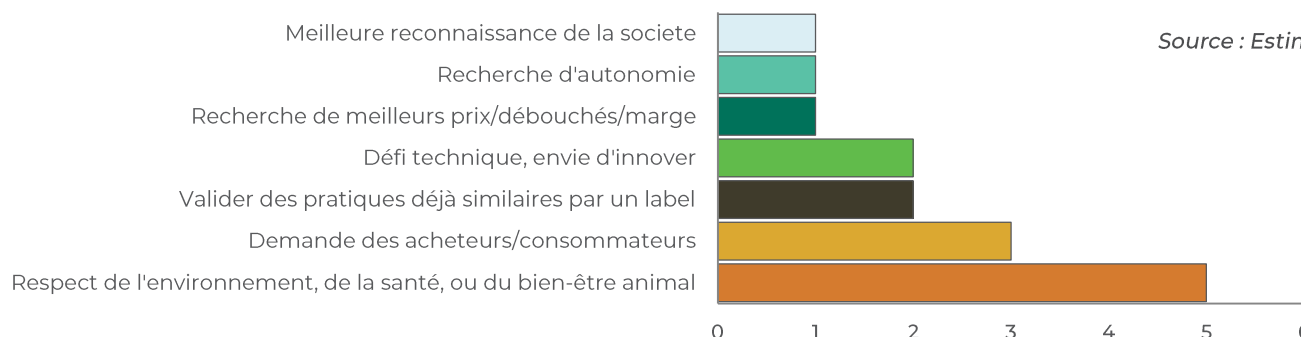
PROFIL DES NOUVEAUX PRODUCTEURS BIO

En 2017 et 2018, les producteurs sont nombreux à avoir fait le choix de l'agriculture biologique. Les **conversions à l'AB de domaines viticoles** sont largement majoritaires, puis d'élevages. Des installations directement en bio sont enregistrées également en viticulture, en reprenant des exploitations déjà en bio ou en passant par une conversion des terres.

Les motivations du passage en agriculture biologique. Le **respect de l'environnement**, de la santé ou du bien-être animal est le motif le plus mentionné par les répondants à l'enquête de la FRAB AuRA. A la question : « Comment percevez-vous l'enjeu de la préservation de la qualité de l'eau sur votre territoire ? », tous ont coché « **Très important** ». Les motifs liés à la valorisation économique (demande des acheteurs, meilleurs prix, valoriser les pratiques) sont importants également. Après la conversion, ils répondent n'avoir rencontré aucune difficulté technique particulière mais certains mentionnent un manque de références techniques en bio.

► Motivations des nouveaux certifiés pour le passage en bio

(Enquête FRAB AuRA, 5 répondants engagés en bio en 2017 ou début 2018 : « Pourquoi avoir fait le choix de l'AB ? », plusieurs choix possibles)

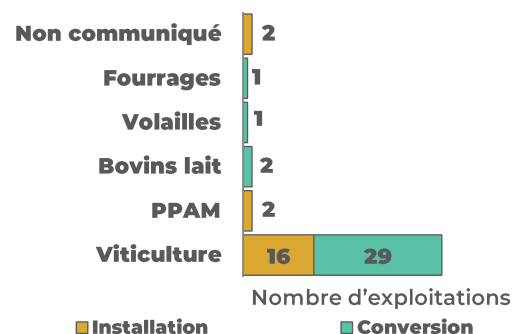


Nombre de nouvelles exploitations engagées en bio en 2017 et 2018 :

53 EXPLOITATIONS BIO

Source : Estimations FRAB AuRA

► Répartition des nouveaux producteurs engagés en bio en 2017 ou en 2018 par prod. principale et par profil



Source : Estimations FRAB AuRA

PROFIL DES EXPLOITATIONS AYANT ARRÊTÉ LA CERTIFICATION BIO

Entre 2015 et 2017, les arrêts sont estimés au nombre de 8. Ils n'ont pas pu être analysés faute de répondants à l'enquête. D'après les retours du terrain, il n'y aurait pas d'exemple de producteur ayant choisi d'arrêter le label biologique pour poursuivre sa production en agriculture conventionnelle. Les arrêts de l'AB correspondent à priori à des **arrêts d'activité agricole lors de départ à la retraite** principalement (ou pour d'autres motifs). Ils peuvent correspondre à des liquidations, des fusions ou des changements de statut juridique. Suite aux départs à la retraite, les terres ne sont pas toujours transmises en bio.

D'une manière générale, les exploitations de la zone d'étude sont relativement nombreuses à être âgées de plus de 50 ans. La transmission est un enjeu important.

La commercialisation des produits bio

CIRCUITS DE COMMERCIALISATION PRATIQUES PAR LES PRODUCTEURS BIO

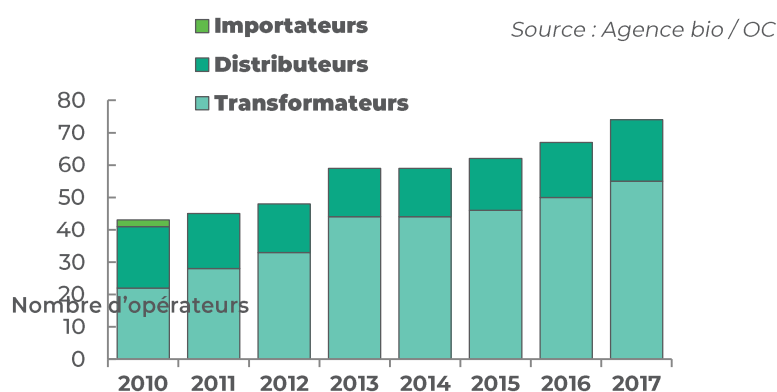
La grande majorité des viticulteurs biologiques vinifient au domaine et commercialisent leurs vins en bouteilles. D'autres livrent des coopératives. Les débouchés sont principalement la **vente aux particuliers, aux cavistes et aux restaurateurs ainsi que l'export**. Le label biologique est vu comme un atout par ces vignerons pour valoriser leur production. Une part de leur production est vendue en vrac à des **négociants**.

D'une manière générale, les producteurs bio commercialisent leurs productions bio en circuits courts. Les **légumes, la viande et les fromages sont majoritairement vendus à la ferme, en AMAP, sur les marchés et en magasins de producteurs**. Certains fournissent aussi des **magasins spécialisés bio** du territoire. Les produits bio sont commercialisés en partie à l'extérieur du territoire, dans la métropole de Lyon.

En dehors de la transformation à la ferme, les éleveurs laitiers biologiques livrent **Sodiaal et Biolait**, dont les collectes ont fortement progressé dans le département du Rhône en 2017 et 2018. Les céréales sont consommées sur l'exploitation ou collectées par des coopératives ou fabricants d'aliments du bétail bio.

DYNAMIQUES DU SECTEUR AVAL BIO

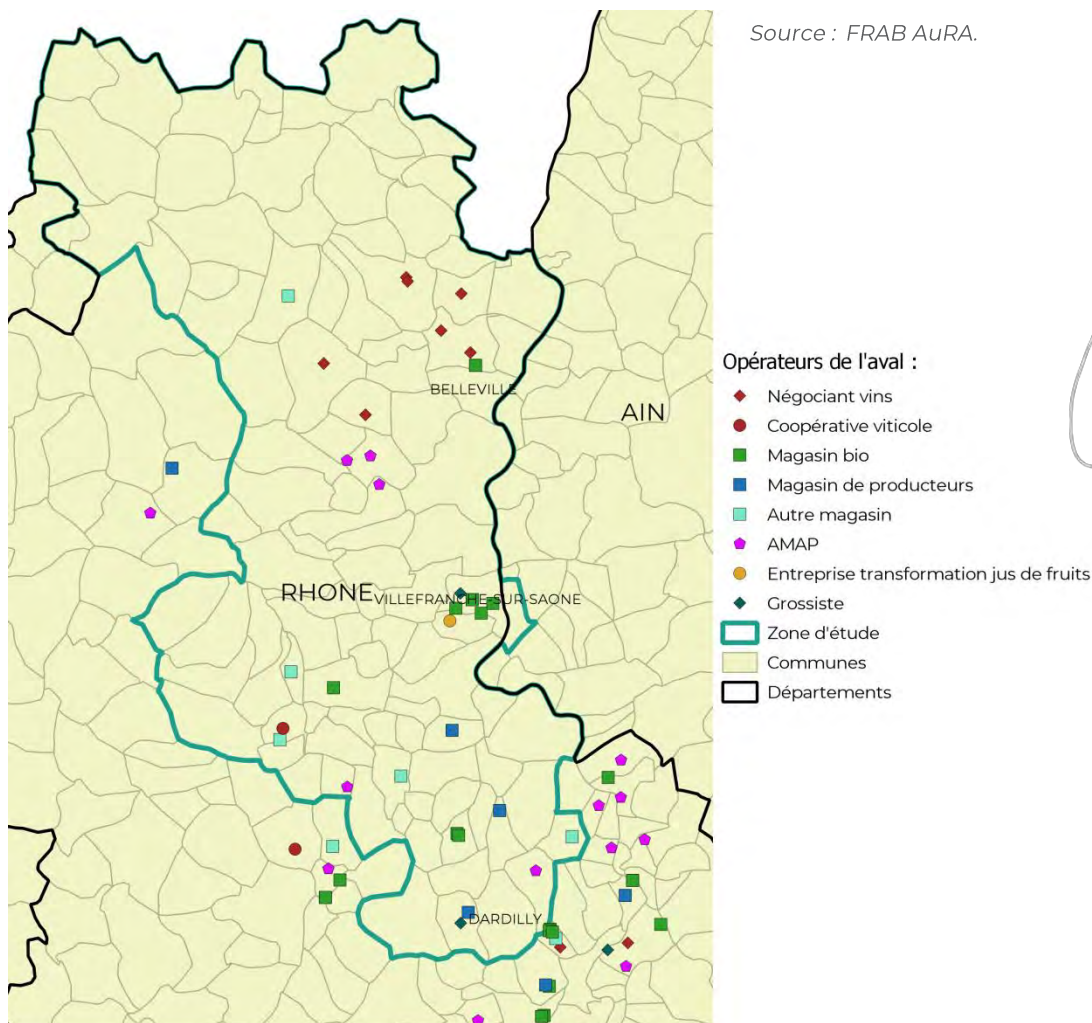
► Evolution du nombre d'opérateurs bio sur la zone d'étude



Chiffre-clé 2017

74 OPÉRATEURS AVAL BIO

► Localisation et profil des opérateurs bio de la zone et alentours



La commercialisation des produits bio

Une dizaine de **négociants** ont une certification bio, pour une partie de leur activité. Sur la dizaine de caves coopératives viticoles présentes dans le Beaujolais, 2 ont une certification biologique : **la coopérative des Pierres-Dorées et la cave Agamy** (fusion des caves de Bully, Quincié, Vignerons Foréziens et Coteaux du Lyonnais). Leurs gammes de vins biologiques représentent une faible part des volumes totaux. La **demande des grandes et moyennes surfaces ainsi que la demande à l'export** est en croissance. Les coopératives pourraient être amenées à développer leurs volumes biologiques à l'avenir afin de répondre aux besoins de leurs clients. Certains domaines avec des surfaces importantes et une activité de négoce ont des projets de conversion également.

Concernant les **légumes biologiques, l'offre ne permet pas de satisfaire la demande, pour les marchés de demi-gros et de gros**, sur le territoire et plus largement dans le département.

De plus, d'autres productions biologiques, pratiquement absentes du territoire, pourraient se développer : **fruits, œufs, poulets, porcs, lentilles**. Différents débouchés sont demandeurs de ces produits bio à diverses échelles : AMAP, points de vente collectifs, magasins spécialisés biologiques, restauration collective et grandes et moyennes surfaces.

► Zoom sur quelques opérateurs grandes cultures aval intervenant sur la zone d'étude

La coopérative Terre d'Alliances :

Coopérative agricole de collecte et d'approvisionnement dans le secteur des grandes cultures, de l'élevage et de la vigne (aliments du bétail, semences et autres agrofournitures). Elle travaille près de 700 000 tonnes de céréales dont 2/3 de maïs.

La collecte de grandes cultures biologiques avait démarré il y a une dizaine d'années, avec de faibles volumes. Ces dernières années, de nombreux investissements ont été réalisés pour développer l'agriculture biologique. Un silo supplémentaire a été dédié à l'AB récemment. La collecte biologique a été multipliée par 5 depuis 2015. La coopérative fait part aux agriculteurs de besoins importants encore en maïs, soja, blé meunier, colza, pois chiches et lentilles vertes biologiques. Elle collecte également du tournesol et des méteils bio et valorise des cultures en deuxième année de conversion, pour soutenir les démarches de conversion. Un conseiller de la coopérative spécialisé en agriculture biologique assure un accompagnement technique.

Le groupe Bernard :

Le groupe Bernard est le 1^{er} collecteur privé de céréales de la région, avec une collecte d'environ 320 000 tonnes de céréales. C'est un fabricant d'aliments du bétail et un fournisseur de semences et autres agrofournitures (céréales, fruits et légumes, vigne, élevage).

La collecte de grandes cultures biologique a commencé en 2016, via la filière soja alimentaire. Elle est en développement. Actuellement, 7 espèces sont collectées, dont l'orge brassicole et les lentilles. Des contrats pluriannuels sont proposés pour certaines espèces.



Les dynamiques collectives et initiatives locales

L'ARDAB, la Chambre d'agriculture du Rhône, le syndicat mixte des rivières du Beaujolais, l'EPTB et des coopératives organisent des formations ainsi que des journées d'informations et de démonstration de matériel sur les techniques pratiquées en AB, afin de les diffuser. Ils proposent des accompagnements à la conversion à l'AB et à l'installation en AB.

Animation des captages :

Le captage prioritaire des Ardières, dont le maître d'ouvrage est la mairie de Belleville, est animé par le syndicat mixte des rivières du Beaujolais. La communauté d'agglomération de Villefranche Beaujolais Saône est maître d'ouvrage du captage de Beauregard et l'EPTB anime le programme d'actions. L'EPTB anime aussi les captages de la plaine des Chères (maîtres d'ouvrage : syndicat intercommunal des Eaux de l'Anses et région, syndicat mixte d'eau potable Saône Turbine, etc.). Le maître d'ouvrage du captage du Château de Chessy est la mairie de Chessy et il était animé par la Chambre d'Agriculture du Rhône. **de Chessy-les-Mines.**

MAEC : des mesures agroenvironnementales et climatiques ont été contractualisées par des agriculteurs sur tous les captages au cours de l'animation entre 2015 et 2017. Ces mesures contribuent à la dynamique de réduction de l'utilisation des pesticides sur le territoire. Dans certains cas, les engagements dans des MAEC se poursuivent par des conversions à l'AB. D'autres démarches agroenvironnementales sont pratiquées par des agriculteurs comme la certification HVE (haute-valeur environnementale) ou Terra Vitis. D'autre part des bonnes pratiques ont été mises en avant visant à préserver la biodiversité (remise en herbe, réimplantation de haies ou de marres).

Préservation des terres agricoles face à la pression foncière :

- Le **Syndicat des Monts d'Or** œuvre pour le maintien de l'agriculture périurbaine, le développement des circuits courts et de l'agriculture bio.
- Une dynamique est en cours sur le périmètre de protection rapproché de Beauregard, par la communauté d'agglomération de Villefranche Beaujolais Saône, en lien avec l'acquisition de terre.
- Dans la plaine des Chères, les PENAT, portés par le Conseil Départemental du Rhône, protègent durablement et fortement l'agriculture de l'urbanisation.

Les viticulteurs bio du Beaujolais sont réunis au sein de l'association **Ceps et Charrues** pour promouvoir l'AB.

Conclusion

Freins :

- Structuration du vignoble (morcellement des parcelles, coteaux, forte densité). - Manque de matière organique, difficultés pour gérer les maladies et l'enherbement. Manque de matériel et de main d'œuvre et faible capacité d'investissement.
- Nombreux agriculteurs proches de la retraite. Difficultés de transmission des exploitations.
- Freins sociologiques, culturels.
- Forte pression foncière.

Leviers :

- Demande du marché : des opérateurs de l'aval à la recherche de fournisseurs de produits et de matières premières biologiques.
- Vignoble en cours de restructuration.
- Fort développement des magasins de producteurs sur le territoire et forte demande sociétale en circuit court
- Loi EGALIM.

Actions :

- Faciliter l'accès au foncier.
- Diversifier les productions et les filières
- Renforcer l'appui technique en AB et la communication sur les pratiques bio.
- Structurer la filière des légumes biologiques en circuits longs en assurant des débouchés rémunérateurs et stables pour convertir à l'AB une partie des exploitations en légumes.
- Augmenter la mise en réseau des exploitations des conventionnelles et AB, diffuser les pratiques bio

En cas de question, contactez :

► **FRAB AuRA** : 04 75 61 19 35
► **ARDAB** : contact-ardab@aurabio.org
04 72 31 59 99

► **Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais** :
a.patissier@smrb-beaujolais.fr 04 74 06 75 84
► **EPTB Saône et Doubs** : 04 74 06 49 97
karen.regragui@eptb-saone-doubs.fr

OBSERVATOIRE EAU ET BIO

DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.aurabio.org



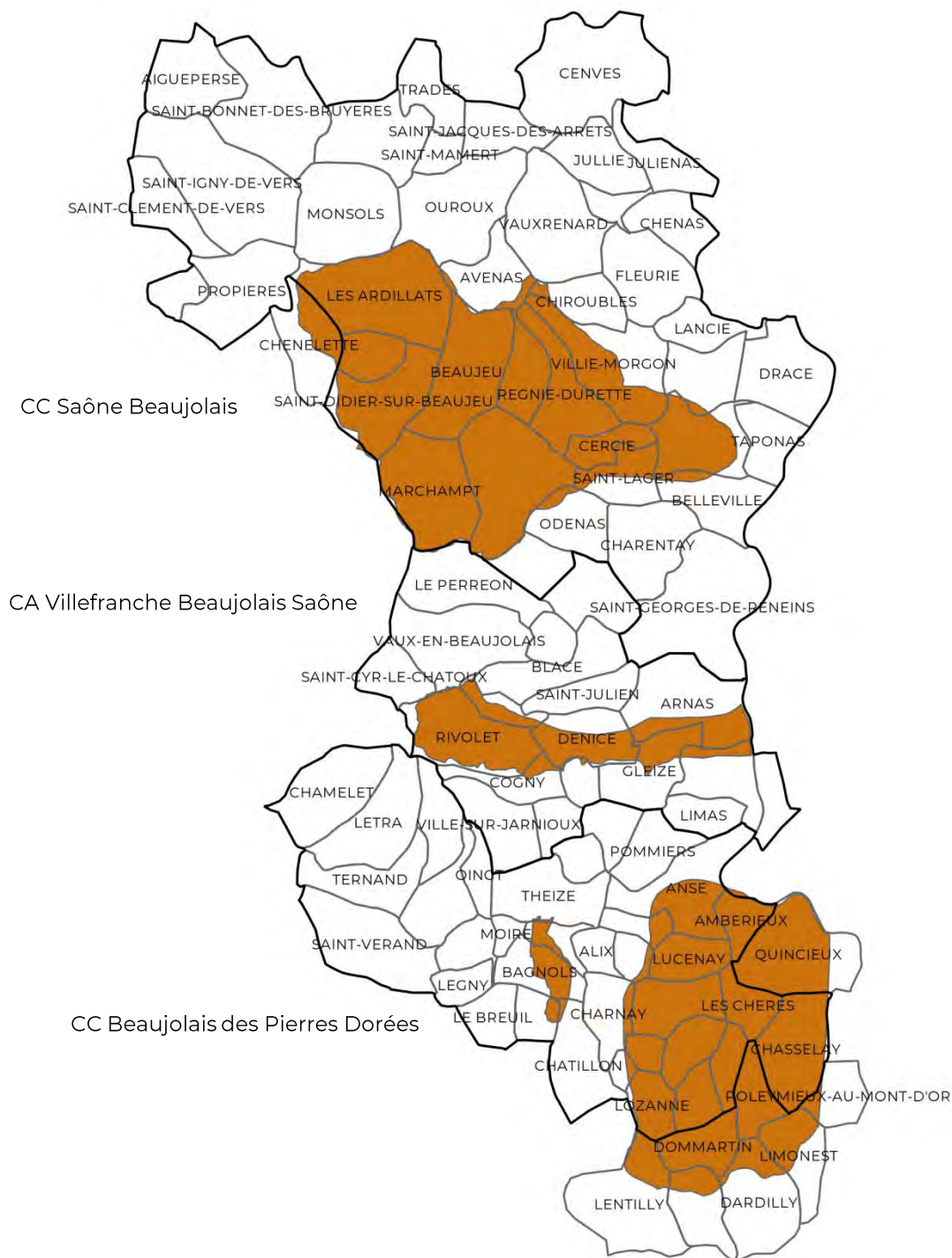
OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

TERRITOIRE Beaujolais Plaine et coteaux

Communes du regroupement d'aires d'alimentation de captages (AAC) :

-  EPCI
-  Communes
-  Aire d'alimentation de captages prioritaires



OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.aurabio.org

En cas de question, contactez :

- **FRAB AuRA** : 04 75 61 19 35
- **ARDAB** : contact-ardab@aurabio.org

04 72 31 59 99

- **Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais** : a.patissier@smrb-beaujolais.fr 04 74 06 75 84
- **EPTB Saône et Doubs** : 06 34 53 16 73
karen.regragui@eptb-saone-doubs.fr



OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

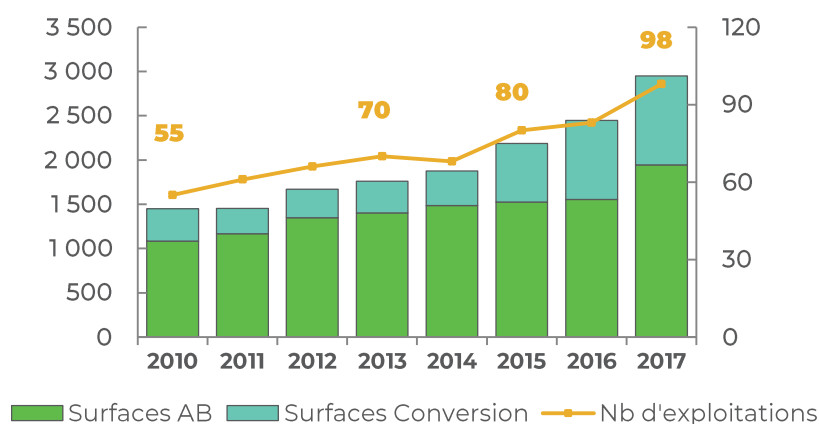
L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

Situé à cheval sur le département de la Drôme et de l'Isère, ce territoire compte 12 captages prioritaires en eau potable : **Les Près-Nouveaux, Montanay, le Bain, les Biesses, Semez et Donis, le Ronjay, les Teppes Bon repos, la Vie de Nantoin, le Poulet, le Golley, Ile-Puits Recent, Sources Melon et Michel.**

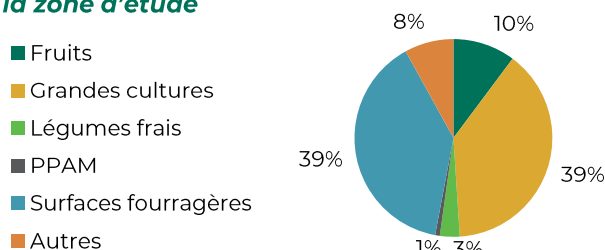
Le paysage agricole est composé d'une alternance de **cultures annuelles, prairies avec une part non négligeable de surface arboricole** dans cette zone. L'agriculture biologique est présente mais moins fortement que dans d'autres territoires de la région avec 4,8% de la surface totale. **Les surfaces conduites en AB progressent** chaque année, avec une croissance plus rapide en 2017.

► Évolution des surfaces et du nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude

Source : Agence bio / OC

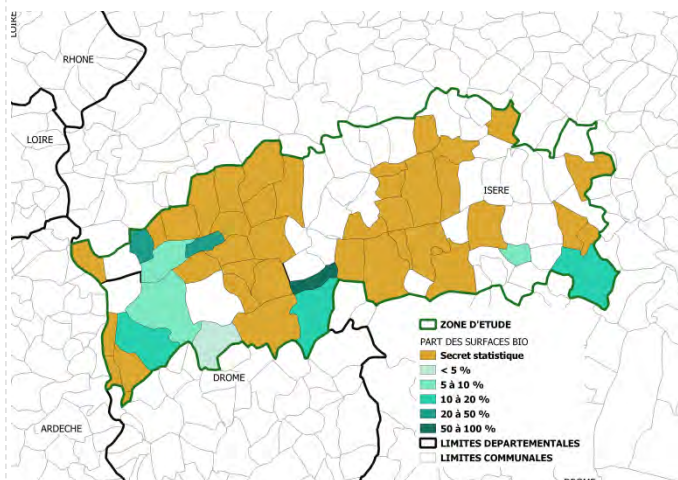


► Répartition des surfaces en bio et en conversion vers l'AB de la zone d'étude

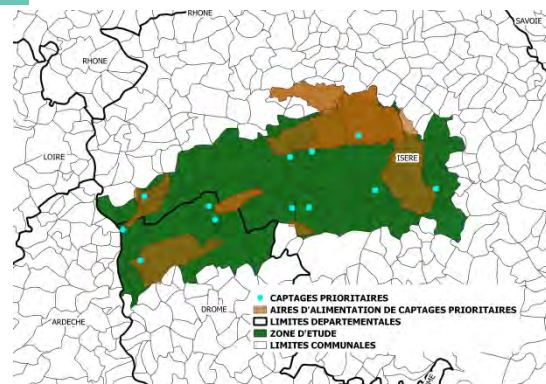


Source : Agence bio / OC

► Part de la surface bio par rapport à la SAU totale



TERRITOIRE BIEVRE LIERS VALLOIRE



Contexte territorial de la zone d'étude

88 COMMUNES

117 000 HABITANTS

61 704 ha DE SAU (2010)

1603 EXPL. AGRICOLES (2010)

12 CAPTAGES PRIORITAIRES

Les productions agricoles bio en 2017

98 EXPLOITATIONS BIO

2 949 ha

BIO DONT 1004 ha EN CONVERSION

+ 21%

SURFACES BIO / 2016

+ 77%

SURFACES BIO DEPUIS 2012

48 / 88

COMMUNES AYANT AU MOINS UN AGRI. BIO

6,1%

DES EXPLOIT. DE LA ZONE SONT BIO

4,8%

DE LA SAU DE LA ZONE EN BIO

Source : Agence bio / OC

Les productions agricoles bio sur la zone d'étude



ELEVAGE ET SURFACES FOURRAGERES

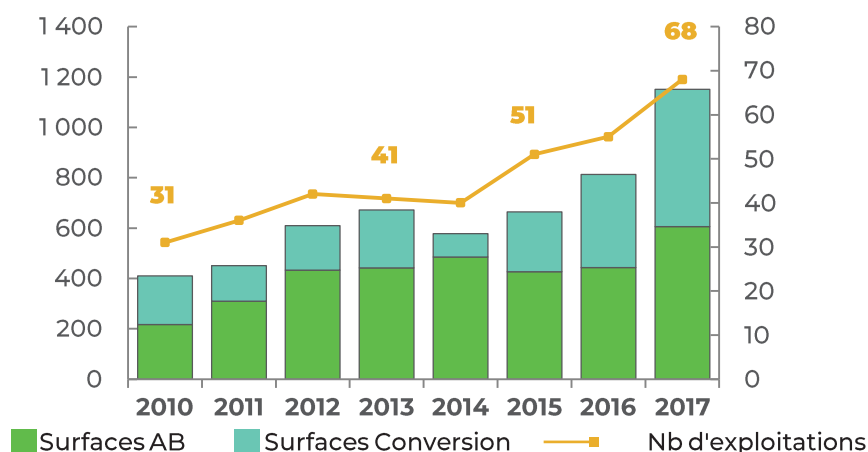
Les surfaces fourragères biologiques connaissent une **forte progression dans ce secteur depuis 2014**, suite à des conversions à l'AB d'exploitations céréalières et en polyculture-élevage.

En 2017, la part des surfaces fourragères en conversion par rapport aux surfaces fourragères bio totales est de **47%**, ce qui témoigne de la **dynamique de conversion forte et constante** sur la zone d'étude.

De plus, les surfaces fourragères bio représentent la **production majoritaire** en terme de surface : 39% de la surface bio de la zone d'étude.

► Evolution des surfaces fourragères bio et en conversion vers l'AB dans la zone d'étude

Source : Agence bio / OC



L'élevage bio dans la zone d'étude fin 2017

68

EXPLOIT. AVEC DES SURFACES FOURRAGERES BIO

1 151 ha

SURFACES FOURRAGERES BIO
dont 546 ha en conversion

39 % de la SAU Bio de la zone d'étude

+ 42 %

ÉVOLUTION DES SURFACES FOURRAGERES BIO / 2016

+ 89 %

ÉVOLUTION DES SURFACES FOURRAGERES BIO / 2012

Source : Agence bio / OC

	DÉTAILS DES PRODUCTIONS	NB D'EXPLOITATIONS	SURFACES BIO (HA)
CULTURES FOURRAGERES	Luzerne	19	183
	Mélange s fourragers	9	103
	Prairie temporaire	35	242
	Autres cultures fourragères	14	94,5
Surface Toujours en Herbe (STH)	Parcours herbeux	11	11,5
	Prairie permanente	40	517

Source : Agence bio / OC

► Nombre d'élevages bio par catégories d'animaux en 2017

DÉTAIL DES PRODUCTIONS	NBRE ATELIER
Vaches allaitantes	7
Vaches laitières	2
Chèvres	1
Poules pondeuses	6
Poulets de chair	3
Brebis viande	6
Truies reproductrices	2
Apiculture	7

Les élevages conduits en agriculture biologique sur le territoire sont très diversifiés. On retrouve essentiellement des ateliers de vaches allaitantes, de **poules pondeuses, de brebis viande**, et on note une **activité apicole importante** dans cette zone.

L'activité apicole fait partie des productions en augmentation sur la zone (4 ateliers en 2011 contre 7 en 2017). Les ateliers **brebis viande** se sont développés en passant de 3 ateliers en 2016 à 6 en 2017.

Les élevages de poules pondeuses, poulets de chairs, porc et vaches laitières sont restés stables depuis 2010 tandis que les élevages de vaches allaitantes ont fortement progressé (2 élevages en 2010 contre 7 en 2017).

Crédit : ADABIO





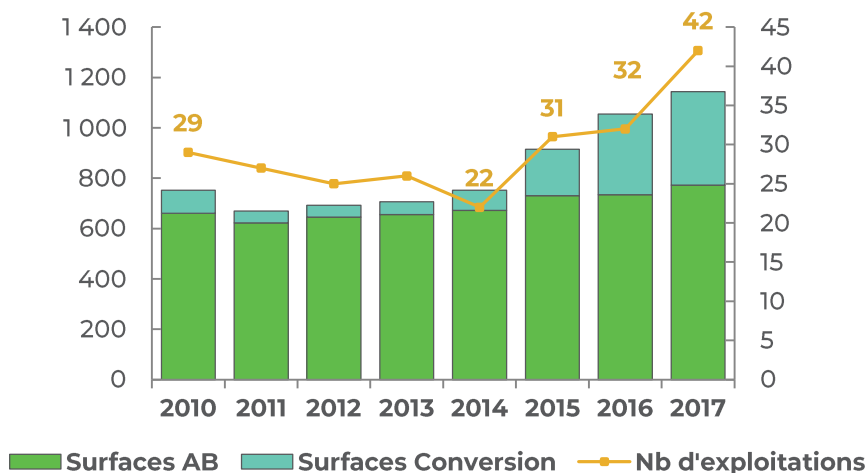
GRANDES CULTURES

Les surfaces de grandes cultures biologiques ont **augmenté progressivement depuis 2015**, suite à des conversions d'exploitations céréalières et en polyculture-élevage.

Les principales espèces cultivées sont le **maïs, le blé tendre et le soja**, qui rassemblent près de 70% des surfaces de grandes cultures cultivées en bio sur ce territoire. Ensuite se trouve le **triticale, l'orge et le tournesol** représentant 18% des surfaces grandes cultures de la zone, puis les **mélanges de céréales et de légumineuses**.

► **Evolution du nombre d'exploitations et des surfaces de grandes cultures bio et en conversion vers l'AB dans la zone d'étude**

Source : Agence bio / OC



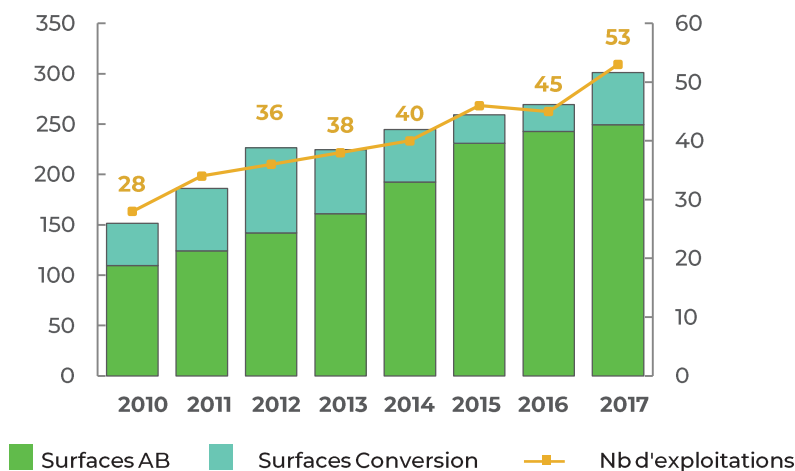
FRUITS

Les surfaces de fruits biologiques ont **augmenté progressivement depuis 2010**, avec des conversions régulières chaque année.

La principale espèce produite sur le territoire est **la noix** représentant **la moitié des surfaces** fruitières bio de cette zone. Ensuite nous retrouvons les **pommes de table, cassis et poire rassemblant 28%** des surfaces de fruits bio de la zone. Les surfaces restantes sont majoritairement cultivées pour la production d'**abricots, kiwis, cerises, pêches, fraises**.

► **Evolution des surfaces et du nombre d'exploitations de fruits bio dans la zone d'étude**

Source : Agence bio / OC



Les grandes cultures bio dans la zone d'étude fin 2017

42

EXPLOIT. AVEC DES GRANDES CULTURES BIO

1 144 ha

DE GRANDES CULTURE BIO
dont 371 ha en conversion

38,8 % de la SAU bio
de la zone d'étude

+ 8 %

ÉVOLUTION DES SURFACES DE GRANDES CULTURES BIO / 2016

+ 65 %

ÉVOLUTION DES SURFACES DE GRANDES CULTURES BIO / 2012

Source : Agence bio / OC

Les fruits bio dans la zone d'étude fin 2017

53

EXPLOIT. AVEC DES FRUITS BIO

301 ha DE FRUITS BIO

dont 52 ha en conversion

10,2 % de la SAU bio
de la zone d'étude

+ 12 %

ÉVOLUTION DES SURFACES DE FRUITS BIO / 2016

+ 33 %

ÉVOLUTION DES SURFACES DE FRUITS BIO / 2012

Source : Agence bio / OC

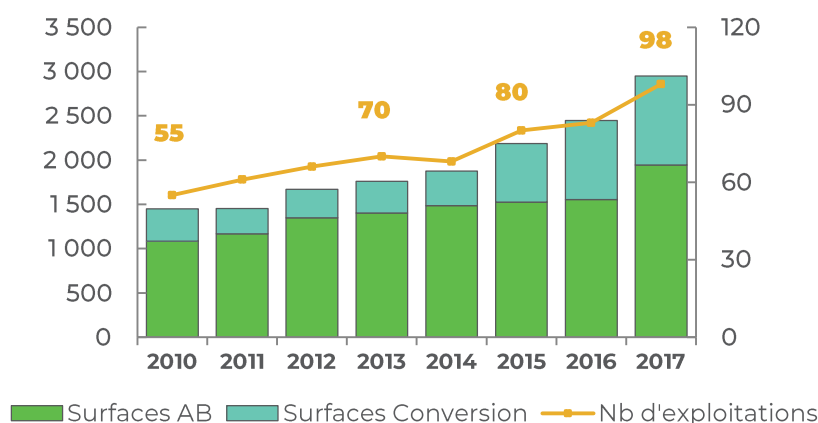
Tendances d'évolution de l'AB

Le nombre d'exploitations en agriculture biologique **progresses de manière régulière** depuis 2010 avec une accélération des conversions en 2016 et 2017. **Cette tendance se confirme également en 2018.** Cette dynamique est observée également au niveau régional. Sur ce territoire, les engagements en agriculture biologique observés ces dernières années ont concerné des **productions variées**.

Les exploitations agricoles biologiques représentent toutefois une **faible part du total des exploitations (6,1%)** avec une **surface bio de 4,8% par rapport à la surface totale de la zone étudiée**. Il reste un potentiel de développement via des conversions à l'AB ou des installations en bio.

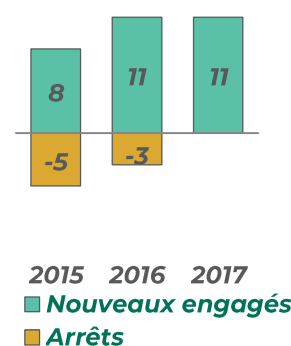
► Évolution des surfaces et du nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude

Source : Agence bio / OC



► Estimations du nombre d'arrêts et de nouveaux engagements en AB de 2015 à 2017

Source : estimations FRAB AuRA



Nombre de nouvelles exploitations engagées en bio en 2017 et 2018 :

27 EXPLOITATIONS BIO

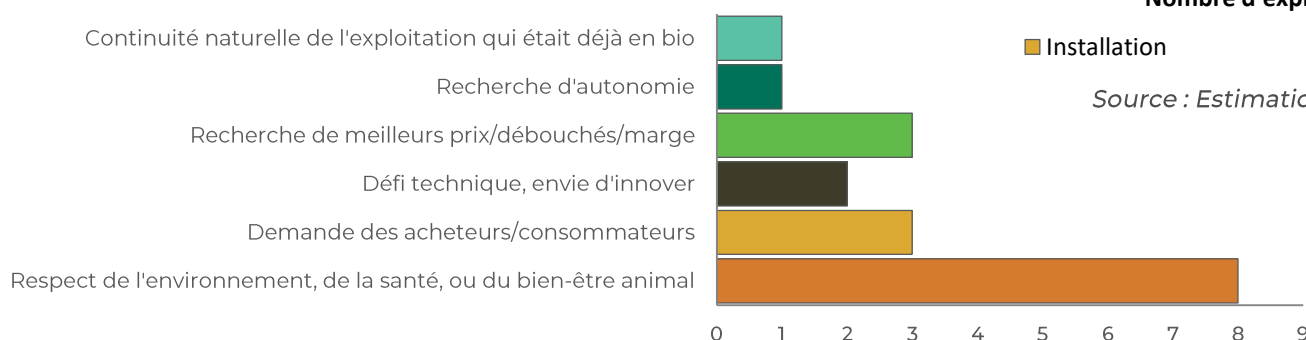
Source : Estimations FRAB AuRA

PROFIL DES NOUVEAUX PRODUCTEURS BIO

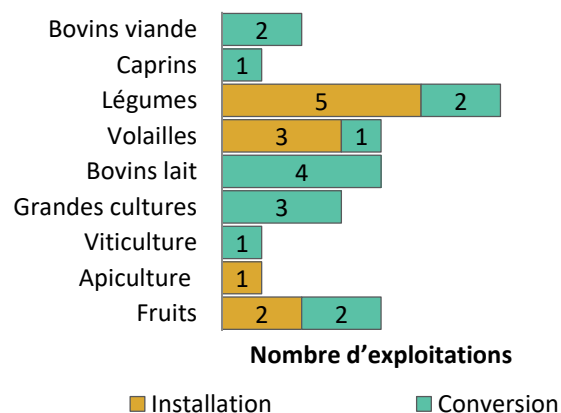
En 2017 et 2018, les producteurs sont nombreux à avoir fait le choix de l'agriculture biologique (27 exploitations). Leurs profils sont variés : **conversions d'élevages bovins allaitant, chèvres et de vaches laitières, des conversions en grandes cultures, viticulture, fruits, volailles et légumes**. On constate également des installations nombreuses en maraîchage, volailles et fruits et une installation en apiculture.

► Motivations des nouveaux certifiés pour le passage en bio

(Enquête FRAB AuRA, 5 répondants engagés en bio en 2017 ou début 2018 : « Pourquoi avoir fait le choix de l'AB ? », plusieurs choix possibles)



► Répartition des nouveaux producteurs engagés en bio en 2017 ou en 2018 par prod. principale et par profil



Source : Estimations FRAB AuRA

PROFIL DES EXPLOITATIONS AYANT ARRÊTÉ LA CERTIFICATION BIO

Entre 2015 et 2017, **huit producteurs ont arrêté leur activité bio**, d'après les estimations de la FRAB AuRA. Il n'est pas possible de préciser s'il s'agit d'un départ à la retraite ou pour un autre motif.

La commercialisation des produits bio

CIRCUITS DE COMMERCIALISATION PRATIQUES PAR LES PRODUCTEURS BIO

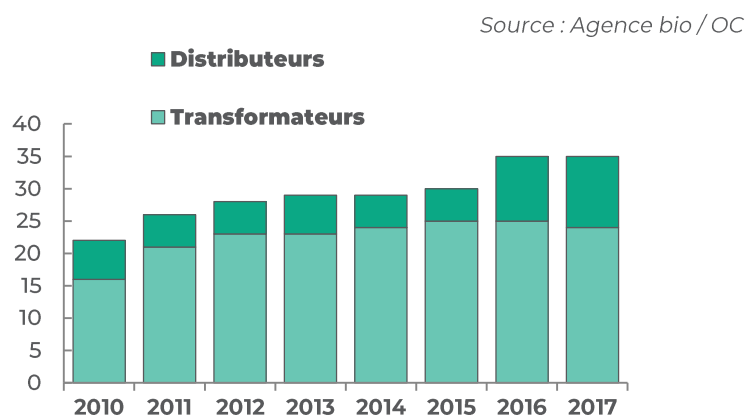
De nombreux producteurs bio du territoire commercialisent tout ou partie de leurs productions en circuits courts. Le territoire offre une très grande diversité de produits biologiques (lait, viande, légumes, miel, fruits, farine et pain, huile, légumes secs...) et les producteurs combinent différents lieux de vente : vente à la ferme, sur les marchés, en AMAP et autres systèmes de paniers, en points de vente collectifs, en magasins bio, et dans une moindre mesure en restauration collective (notamment via la coopérative Mangez Bio Isère) et chez des restaurateurs et artisans.

Les grandes cultures biologiques, produites par les céréaliers et des éleveurs du territoire, sont collectées par des entreprises privées et des coopératives, pour approvisionner diverses filières longues à destination de l'alimentation humaine et animale. Les producteurs bio ont aussi des activités de transformation à la ferme pour produire par exemple de la farine, du pain, des légumes secs, de l'huile. Ils commercialisent ces produits en circuits courts.

Le lait de vache biologique au départ des fermes est collecté par des laiteries sur le territoire. On observe une augmentation de collecte de lait bio en parallèle du développement de la consommation pour la fabrication de Saint Marcellin. Des éleveurs transforment une partie de leurs volumes à la ferme en produits laitiers biologiques, pour les valoriser en circuits courts. Les maraîchers bio du territoire commercialisent toute leur production en circuits courts. Les élevages de bovins allaitants bio font abattre les animaux et découper la viande dans des abattoirs certifiés bio du département ou zones limitrophes. La majorité des éleveurs combinent le débouché circuit long et circuits courts pour la valorisation de leurs carcasses. Une partie des œufs bio sont produits dans des petits élevages tournés vers les circuits courts, certains élevages de plus grande taille sont collectés majoritairement dans le cadre de filières longues organisées. Concernant la filière volailles de chairs bio, celle-ci est organisée exclusivement en circuits courts sur ce territoire, et est en forte demande côté consommation.

DYNAMIQUES DU SECTEUR AVAL BIO

► Evolution du nombre d'opérateurs bio sur la zone d'étude



Fin 2017 dans la zone d'étude :

11 DISTRIBUTEURS BIO

24 TRANSFORMATEURS

Source : Agence bio / OC.
Attention, sont inclus dans ces opérateurs : des boulangeries avec des références bio, des terminaux de cuisson de pain de grandes et moyennes surfaces et des paysans-transformateurs.

Grandes cultures :

Les filières des **grandes cultures biologiques de la région sont en développement** ces dernières années (investissement dans des outils de stockage et de transformation bio, dynamiques de conversions à l'AB des exploitations). Le marché est porteur. Les besoins et les attentes sont différents selon les espèces cultivées.

Une partie des collecteurs sont situés dans la zone d'étude, d'autres sont ailleurs dans la région mais interviennent dans cette zone. Trois opérateurs, coopératives ou privés ont une collecte bio sur ce territoire.

Elevage :

Il y a **une forte dynamique de conversion d'élevage de bovins allaitant** sur ce territoire ces deux dernières années. Dauphidrom, Unébio, SICABA collectent sur ce territoire. Les établissements Carel sont également présents sur la zone en qualité de transformateur, notamment à destination de la restauration collective. Les collectes biologiques sont assurées par Biolait, Sodiaal, Etoile du Vercors sur ce territoire. Les volumes bio **ont progressé fortement ces dernières années**, suite à des conversions d'élevages laitiers notamment au moment des crises du secteur laitier. Les conversions étaient liées à des démarches individuelles de producteurs **pour répondre à la demande croissante du marché**.

Deux filières organisées sont implantées sur le territoire pour collecter des **œufs biologiques et les valoriser en circuits longs**. Les producteurs peuvent contractualiser avec des groupes, coopératifs ou privés, localisés sur le territoire (Matines et Dauphinoise) ou ailleurs dans la région, sur plusieurs années, le temps d'amortir l'investissement dans le bâtiment de poules pondeuses bio. La demande en œufs biologiques est forte dans la région et au niveau national et les opérateurs incitent le développement de la production bio.

La commercialisation des produits bio

► Zoom sur quelques opérateurs aval grandes cultures intervenant sur la zone d'étude

La coopérative Dauphinoise :

Coopérative agricole de collecte, de conseil et d'approvisionnement dans le secteur des grandes cultures, entre autres. Elle travaille près de 350 000 tonnes de céréales. Un projet de fusion est en court avec la coopérative Terres d'Alliances, les deux structures travaillent déjà en partie en commun sur le volet bio. De manière général, la collecte bio progresse fortement en terme de volumes chaque année avec environ 9000 T attendus en 2019. La collecte de grandes cultures biologiques a démarré il y a une vingtaine d'années. Plusieurs points de collecte certifiés bio existent et le périmètre devrait s'étendre. La coopérative travaille la structuration de plusieurs filières complètes, de la production de semences à la mise en rayon d'œufs bio. La Dauphinoise recherche en particulier des volumes en blé tendre, maïs, soja, orge brassicole, colza, tournesol, pois chiche et lentilles. Les espèces valorisées en C2 sont le maïs, soja, blé tendre, orge, triticales. La collecte est engagée en majorité sous forme de contrats pluriannuels avec un prix minimum garanti pour les agriculteurs. Une augmentation conséquente de la collecte bio est nécessaire pour répondre à la demande croissante du marché.

Le groupe Bernard :

Le groupe Bernard est le 1^{er} collecteur privé de céréales de la région, avec une collecte d'environ 320 000 tonnes de céréales. C'est un fabricant d'aliments du bétail et un fournisseur de semences et autres agrofournitures (céréales, fruits et légumes, vigne, élevage).

La collecte de grandes cultures biologique a commencé en 2016, via la filière soja alimentaire. Elle est en développement. Actuellement, 7 espèces sont collectées, dont l'orge brassicole et les lentilles. Des contrats pluriannuels sont proposés pour certaines espèces.

Maison François Cholat :

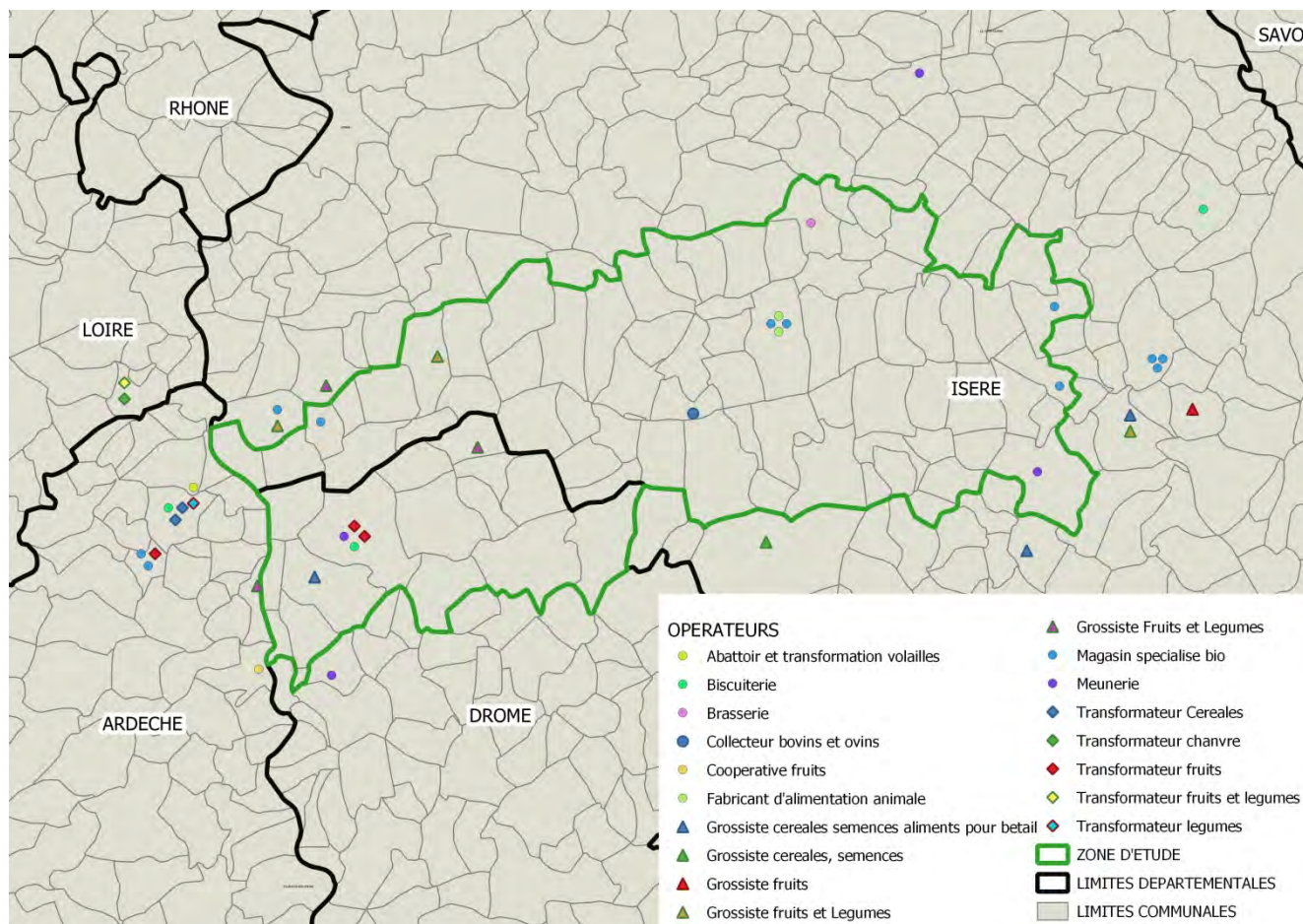
Depuis 1877, La Maison François Cholat développe l'activité de meunerie au travers de la marque « Grands Moulins de Thuile ». Au fil du temps et des cinq générations de « François Cholat », l'entreprise a étendu son champ d'activités à la nutrition animale via « Le Père François », à la collecte de céréales, à l'approvisionnement agricole en grandes cultures et cultures spécialisées dans la branche « Solutions Agro », et plus récemment à l'Agriculture Biologique. Afin d'assurer une traçabilité ainsi que des techniques de productions et de fabrication spécifiques pour l'agriculture biologique, un partenariat permettant de réunir les forces des 2 entreprises est créé entre la Maison François Cholat et Aliments Marion.

La Coopérative Drômoise de Céréales :

Née dans les années 90 de la fusion de 4 coopératives, la Drômoise de Céréales stocke et commercialise les céréales livrées par environ 2 400 producteurs sur une grande partie du département drômois. La collecte représente entre 250 000 et 300 000 tonnes dont 15000 tonnes en bio. Le Maïs représente 40% du tonnage collecté, le blé environ 25 %, suivi des autres céréales à paille, des protéagineux et des oléagineux.

Depuis 2013, la coopérative s'est dotée d'un silo bio d'une capacité de 20.000 T. L'usine UCABIO, accolée, permet de transformer les céréales Fourragères et d'alimenter les élevages en lien avec Valsoleil.

► Localisation et profil des opérateurs bio de la zone et des principaux opérateurs bio des alentours



Source :
FRAB
AuRA.

Les dynamiques collectives et initiatives locales

Programmes d'actions portés par les structures gestionnaires des captages prioritaires

Les programmes d'actions visent une réduction de la concentration en produits phytosanitaires et en nitrates des eaux tout en maintenant l'activité agricole à l'échelle de l'ensemble de l'aire d'alimentation du captage.

Un comité de pilotage est chargé du suivi de chaque programme d'actions porté par le maître d'ouvrage gestionnaire du captage prioritaire. Une des sous actions de ces programmes vise à développer l'AB sur les zones de captages prioritaires par différents moyens : sensibilisation à l'agriculture biologique, mobilisation des aides existantes, appui technique via des pré-diagnostic, et la mise en lien avec les opérateurs bio du territoire.

Etude d'opportunité de développement d'une filière pain bio locale

Les syndicats des eaux de Roussillon, Péage de Roussillon et Environs, de Valloire Galaure, d'Epinouze Lapeyrouse et la commune de St Rambert d'Albon alimentent en eau potable près de 70 000 habitants. Afin de répondre aux objectifs de protection de la qualité de l'eau de manière durable, ces collectivités s'interrogent aujourd'hui sur l'enjeu de contribuer au développement des filières locales permettant de faciliter la conversion des agriculteurs vers l'agriculture biologique. Elles ont donc décidé d'étudier le potentiel du développement d'une filière pain bio locale sur la zone d'étude. En 2017-2018, une première étude a été réalisée au travers d'enquêtes auprès des acteurs la collecte, de la transformation et de la distribution et destinée à évaluer l'intérêt, les capacités et les besoins de l'aval pour s'engager dans une telle filière. En 2019, une seconde étude (en cours) a été lancée afin d'approfondir les connaissances sur la capacité des meuniers à maîtriser le tri, la collecte et le stockage pour une telle filière et sur la nécessité ou non de mobiliser d'autres opérateurs (coopératives et négoce). D'autre part, cette étude doit également mesurer l'intérêt et les attentes de la partie amont de la filière (les fermes du territoire) de s'investir dans une filière farine bio locale.

Programme Agro-Environnemental et Climatique de l'agglomération lyonnaise (PAEC)

Le PAEC porté par la Chambre d'Agriculture de l'Isère couvre l'ensemble du territoire Bièvre Liers Valloire.

Trois types de mesures en fonction des enjeux, délimités sur certaines zones sensibles du territoire (corridors écologique, bord de rivières, captages prioritaires...) :

- Enjeux eau : réduction produits phytosanitaires ou mise en herbe
- Enjeux rivières et zones humides : réduction produits phytosanitaires, mise en herbe, gestion zones humides, entretien des ripisylves...
- Enjeux biodiversité : entretien haie, entretien mares ou prairies, retard de fauches...

Deux campagnes de contractualisations (2016 et 2017) ont été ouvertes, avec des intérêts variés en fonction des mesures. On observe que la mesure mise en herbe sur les zones à enjeux eau a bien fonctionné. Des sessions de sensibilisation et de formations sont mises en œuvre pour accompagner la pérennisation des MAEC.

SAGE Bièvre Liers Valloire

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification à portée réglementaire. Il a pour objectif principal la recherche d'un équilibre entre protection des ressources en eau et des milieux aquatiques et satisfaction des usages à l'échelle du bassin versant. Le SAGE recommande notamment la promotion des pratiques agroécologiques et de l'agriculture biologique sur le bassin versant Bièvre Liers Valloire, en priorité sur les zones à enjeux pour l'eau potable.

Groupe d'échanges entre agriculteurs, collectifs en transition agroécologique :

L'agriculture biologique est le thème de travail du groupe Dephy Ecophyto grandes cultures, composé de 9 agriculteurs bio (en majorité) et non bio, répartis sur le Nord Isère (au sens large). L'animation du groupe est assuré par l'ADABIO.

Pistes pour développer la bio sur ce territoire :

- Renforcer les échanges entre agriculteurs bio et non bio de ma zone
- Comprendre les freins et mettre en place les leviers au développement des surfaces
- Mettre en place un dispositif de territoire dédié au développement de l'agriculture biologique à l'instar du programme d'action Bio et Eau du bassin versant de la Bourbre

Conclusion

L'agriculture biologique a encore un potentiel important de développement sur le territoire. Elle pourra se développer au sein des productions majoritaires, grandes cultures et élevage bovins, mais également pour d'autres productions. L'augmentation de la production bio pourra être valorisée au sein de différentes filières, en circuits courts et longs. Le schéma agricole du bassin versant Bièvre Liers Valloire pourra permettre de renforcer ces dynamiques en facilitant l'accès au foncier et en accompagnant les agriculteurs et les opérateurs de l'aval des filières. Il semble opportun de mettre en place un projet global, spécifique et adapté au territoire, axé sur le développement de l'agriculture biologique dans cette zone à enjeu eau.

OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.aurabio.org

En cas de question, contactez :

► **FRAB AuRA** : 04 75 61 19 35

► **ADABIO** : animation.isere@adabio.com

06 26 54 37 85

► **SIRRA** : Animatrice captage référente
pollutions diffuses :

Charlotte PENEL charlotte.penel@sirra.fr

04 74 59 68 48

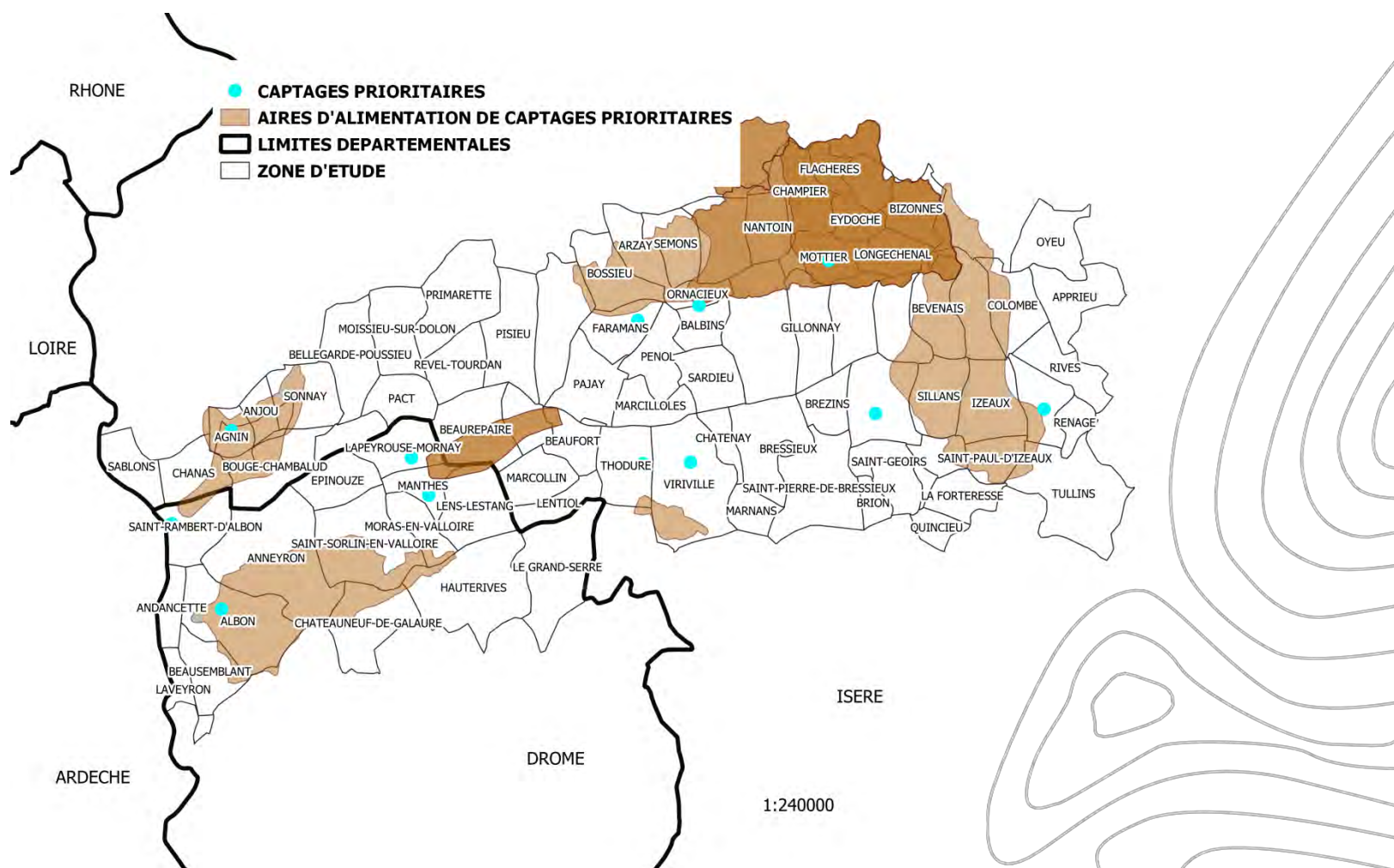


OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

TERRITOIRE BIEVRE LIERS VALLOIRE

Communes de l'agglomération, zone d'étude de l'aire d'alimentation de captage :



Crédit : SIRRA

OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.aurabio.org



En cas de question, contactez :

► **FRAB AuRA** : 04 75 61 19 35

► **ADABIO** : animation.isere@adabio.com

06 26 54 37 85

► **SIRRA** : Animatrice captage référente
pollutions diffuses :

Charlotte PENEL charlotte.penel@sirra.fr

04 74 59 68 48

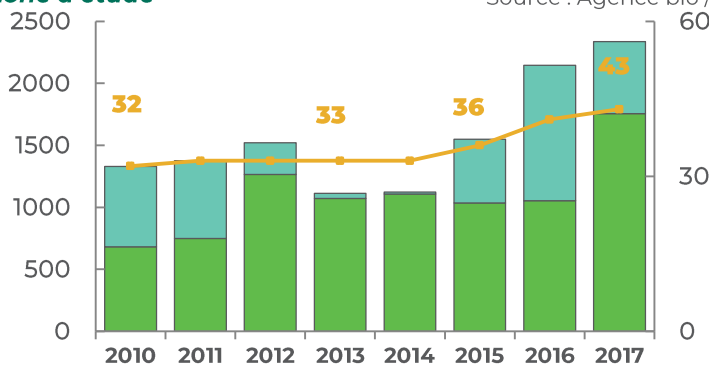
OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

Le territoire étudié correspond à l'ensemble des communes concernées par le **SAGE de la Bourbre** (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), qui englobe le **bassin versant de la Bourbre**. Le SAGE est un outil de planification recherchant « l'équilibre durable entre protection, restauration des milieux et satisfaction des usages ». Ce territoire compte 10 captages prioritaires en eau potable : **Chozelle, Sermerieu, St Romain, Reytebert, Layat-Vittoz Frene Barril, Trappes – Lecheres - Bois Drevet, le Charlan, Etang et Pré Guillaud, Aillat, Morellon, Reculon**. Les terres agricoles, composées principalement de cultures annuelles et de quelques prairies, occupent une très large majorité du territoire. Il s'agit d'une zone de **polyculture-élevage et de prairies**, avec essentiellement des **bovins**. Les Terres froides, à l'amont du bassin, sont plutôt orientées vers la polyculture-élevage (laitier et allaitant) tandis qu'à l'aval dans la plaine de l'est lyonnais, les grandes cultures dominent. L'agriculture bio y est faiblement représentée mais **les surfaces bio ont fortement augmenté en 2015 et 2016**.

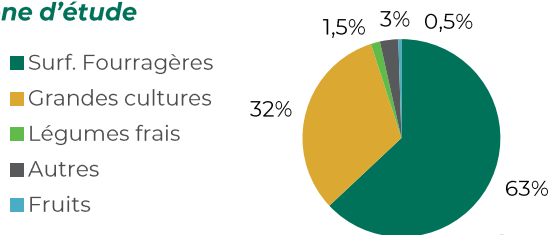
► Évolution des surfaces et du nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude

Source : Agence bio / OC



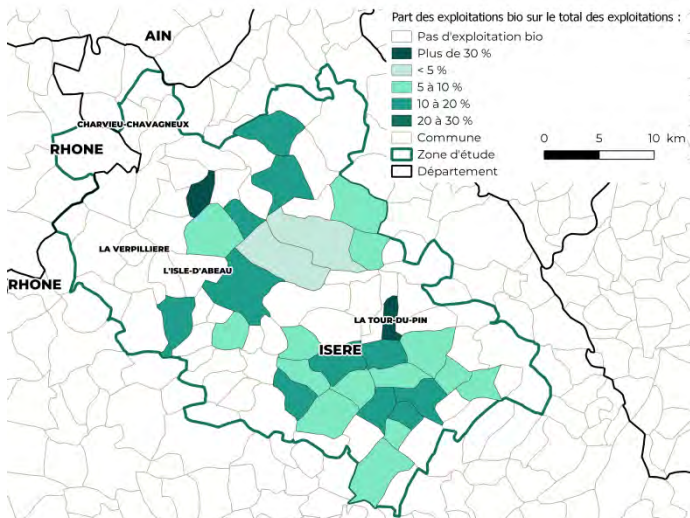
■ Surfaces AB ■ Surfaces Conversion — Nb d'exploitations

► Répartition des surfaces en bio et en conversion vers l'AB de la zone d'étude



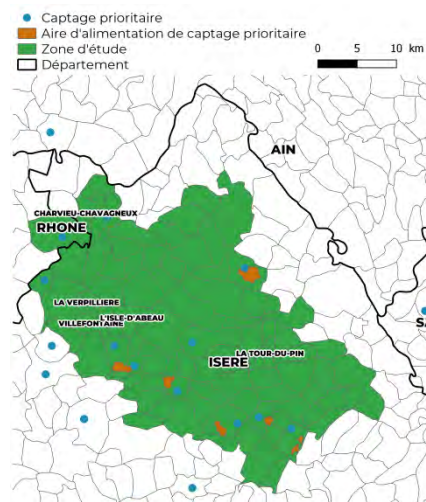
Source : Agence bio / OC

► Part des exploitations bio par commune



Estimation de la part des exploitations agricoles certifiées bio ou en conversion vers l'AB (Agence bio – OC, fin 2017) sur le nombre total d'exploitations de la commune (RGA 2010).

TERRITOIRE du bassin versant de la Bourbre



Contexte territorial de la zone d'étude

86 COMMUNES

208 000 HABITANTS

45 325 ha DE SAU (2010)

1 096 EXPL. AGRICOLES (2014)

11 CAPTAGES PRIORITAIRES

Les productions agricoles bio en 2017

43 EXPLOITATIONS BIO

2 337 ha

BIO DONT 580 EN CONVERSION

+ 9 %

SURFACES BIO / 2016

+ 54 %

SURFACES BIO DEPUIS 2012

29 / 86
communes

AYANT AU MOINS UN AGRI. BIO

4 %

DES EXPLOIT. DE LA ZONE SONT BIO

5 %

DE LA SAU DE LA ZONE EN BIO

Source : Agence bio / OC

Les productions agricoles bio sur la zone d'étude

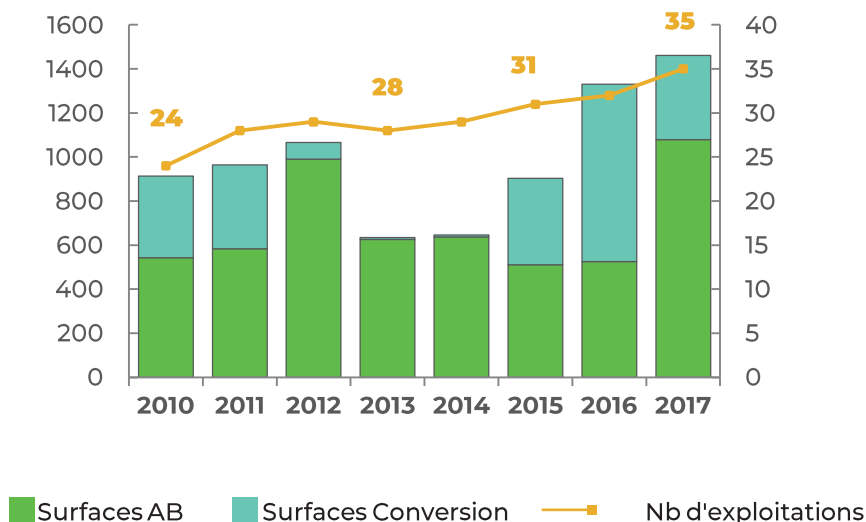


SURFACES FOURRAGERES ET ELEVAGE

Les surfaces fourragères biologiques une **large part de la surface bio** de la zone d'étude (63%). On constate une diminution significative des surfaces fourragères bio en 2013 et 2014 puis une **forte progression en 2015 et 2016**, suite à **des conversions d'exploitations à l'agriculture biologique**.

► Evolution des surfaces fourragères bio et en conversion vers l'AB dans la zone d'étude

Source : Agence bio / OC



	DÉTAILS DES PRODUCTIONS	NB D'EXPLOITATIONS	SURFACES BIO (HA)
CULTURES FOURRAGERES	Luzerne	13	183
	Mélange s fourragers	6	51
	Prairie temporaire	19	351
Surface Toujours en Herbe (STH)	Prairie permanente	33	859

Source : Agence bio / OC



Crédit : SMABB

En 2017, le territoire compte 9 élevages de **vaches allaitantes** et 5 de **vaches laitières**, avec respectivement 309 et 67 vaches. Par ailleurs, 6 élevages de **poules pondeuses** sont présents sur le territoire, avec un nombre de poules qui progresse de manière régulière depuis 2014 pour atteindre 7800 poules environ en 2017. Au total, **25 ateliers** toutes productions animales confondues sont présents sur le territoire.

L'élevage bio dans la zone d'étude fin 2017

35

EXPLOIT. AVEC DES SURFACES FOURRAGERES BIO

1 461 ha

SURFACES FOURRAGERES BIO
dont 382 ha en conversion

63 % de la SAU Bio de la zone d'étude

+ 10 %

ÉVOLUTION DES SURFACES FOURRAGERES BIO / 2016

+ 37 %

ÉVOLUTION DES SURFACES FOURRAGERES BIO / 2012

Source : Agence bio / OC

► Nombre d'élevages bio par catégories d'animaux en 2017

DÉTAIL DES PRODUCTIONS	NBRE ATELIER
Vaches allaitantes	9
Vaches laitières	5
Chèvres	2
Poules pondeuses	6
Brebis viande	2
Apiculture	1

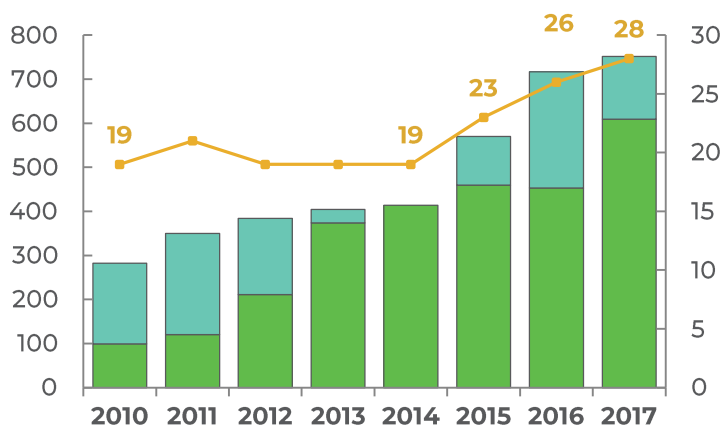


GRANDES CULTURES

Les surfaces de grandes cultures biologiques ont **doublé depuis 2012**, suite à des conversions d'exploitations céréalières à l'AB en 2015 et 2016. Les principales espèces cultivées sont **le blé, le maïs, le soja et l'orge**, qui rassemblent $\frac{3}{4}$ des surfaces de grandes cultures cultivées en bio sur ce territoire. Ensuite se trouve le triticale puis les mélanges de céréales et légumineuses.

► Evolution du nombre d'exploitations et des surfaces de grandes cultures bio et en conversion vers l'AB dans la zone d'étude

Source : Agence bio / OC



■ Surfaces AB ■ Surfaces Conversion — Nb d'exploitations

Les grandes cultures bio dans la zone d'étude fin 2017

28

EXPLOIT. AVEC DES GRANDES CULTURES BIO

752 ha

DE GRANDES CULTURES BIO
dont 143 ha en conversion

32 % de la SAU bio
de la zone d'étude

+ 5 %

ÉVOLUTION DES SURFACES DE
GRANDES CULTURES BIO / 2016

+ 96 %

ÉVOLUTION DES SURFACES DE
GRANDES CULTURES BIO / 2012

Source : Agence bio / OC



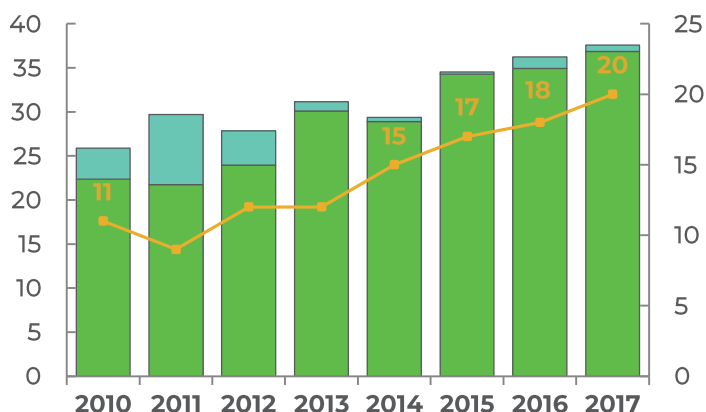
LÉGUMES FRAIS

Une **progression constante des surfaces de légumes bio** est observée depuis 2015 sur le territoire, due à une **dynamique d'installation en maraîchage biologique**.

Les exploitations du territoire produisant des légumes biologiques pratiquent le **maraîchage diversifié**, sur **1,9 ha par ferme en moyenne**.

► Evolution des surfaces et du nombre d'exploitations de légumes bio dans la zone d'étude

Source : Agence bio / OC



■ Surfaces AB ■ Surfaces Conversion — Nb d'exploitations

Les légumes frais bio dans la zone d'étude fin 2017

20

EXPLOIT. AVEC DES LÉGUMES BIO

38 ha DE LÉGUMES BIO

dont 1 ha en conversion

1,5 % de la SAU bio
de la zone d'étude

+ 6 %

ÉVOLUTION DES SURFACES DE
LÉGUMES BIO / 2016

+ 36 %

ÉVOLUTION DES SURFACES DE
LÉGUMES BIO / 2012

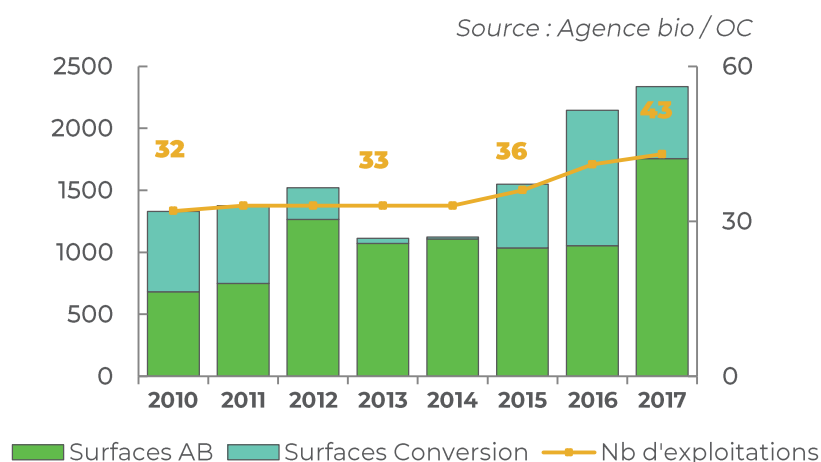
Source : Agence bio / OC

Tendances d'évolution de l'AB

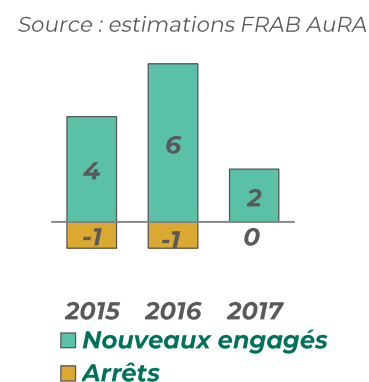
Le nombre d'exploitations en agriculture biologique a progressé en 2015 et en 2016 sur le territoire. La progression fut moins forte en 2017 mais elle s'est fortement accélérée en 2018.

Les exploitations agricoles biologiques représentent toutefois une **faible part du total**. Il reste un potentiel de développement via des conversions à l'AB ou des installations en bio.

► Évolution des surfaces et du nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude



► Estimations du nombre d'arrêts et de nouveaux engagements en AB de 2015 à 2017

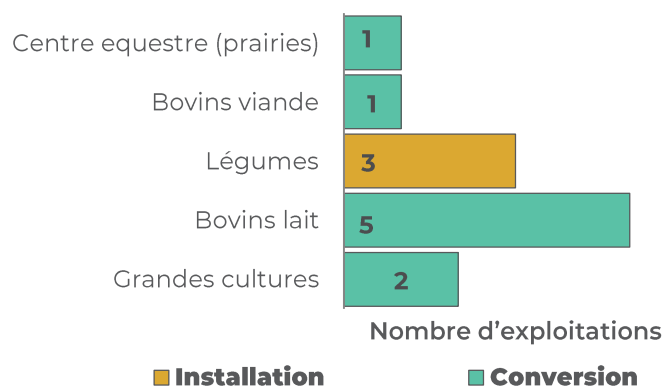


Nombre de nouvelles exploitations engagées en bio en 2017 et 2018 :

12 EXPLOITATIONS BIO

Source : Estimations FRAB AuRA

► Répartition des nouveaux producteurs engagés en bio en 2017 ou en 2018 par prod. principale et par profil



Source : Estimations FRAB AuRA

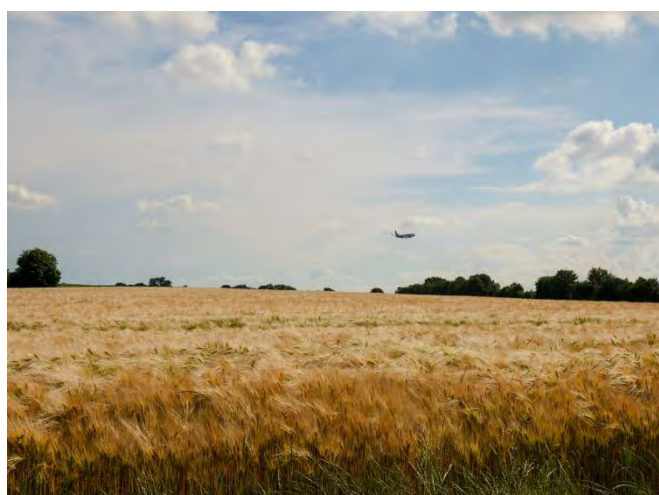
PROFIL DES NOUVEAUX PRODUCTEURS BIO

Des **conversions d'exploitations céréalières** ont été observées en 2016. En 2017 et 2018, les profils des producteurs qui se sont nouvellement engagés en AB sont variés : **conversions d'exploitations céréalières et en polyculture-élevage et installations en maraîchage bio.**

L'enquête réalisée par la FRAB AuRA sur les motivations du passage en bio et les difficultés rencontrées ne compte aucun répondant sur ce territoire.

PROFIL DES EXPLOITATIONS AYANT ARRÊTÉ LA CERTIFICATION BIO

Entre 2015 et 2017, seulement deux producteurs ont arrêté leur activité bio, d'après les estimations de la FRAB AuRA. Il n'est pas possible de préciser s'il s'agit de départs à la retraite ou d'autres motifs.



Crédit : SMABB



Crédit : ADABIO

La commercialisation des produits bio

CIRCUITS DE COMMERCIALISATION PRATIQUES PAR LES PRODUCTEURS BIO

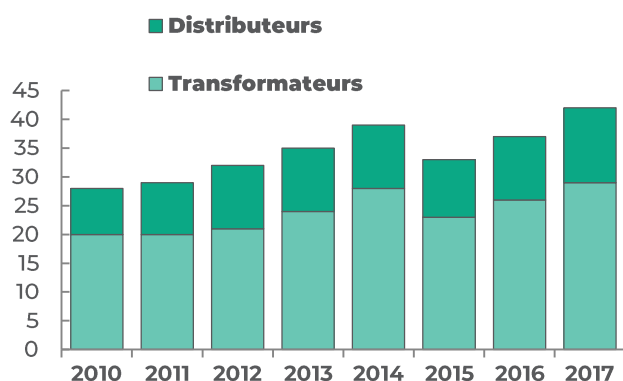
De nombreux producteurs bio du territoire commercialisent tout ou partie de leurs productions en circuits courts. Le territoire offre une très grande diversité de produits biologiques (lait, viande, légumes, miel, fruits, farine et pain, huile, légumes secs...) et les producteurs combinent différents lieux de vente : vente à la ferme, sur les marchés, en AMAP et autres systèmes de paniers, en points de vente collectifs, en magasins bio, et dans une moindre mesure en restauration collective (notamment via la coopérative Mangez Bio Isère) et chez des restaurateurs et artisans.

Les grandes cultures biologiques, produites par les céréaliers et des éleveurs du territoire, sont collectées par des entreprises privées et des coopératives, pour approvisionner diverses filières longues à destination de l'alimentation humaine et animale. Les producteurs bio ont aussi des activités de transformation à la ferme pour produire par exemple de la farine, du pain, des légumes secs, de l'huile. Ils commercialisent ces produits en circuits courts.

Le lait de vache biologique au départ des fermes est collecté par des laiteries sur le territoire. On observe une augmentation de collecte de lait bio en parallèle du développement de la consommation pour la fabrication de Saint Marcellin. Des éleveurs transforment une partie de leurs volumes à la ferme en produits laitiers biologiques, pour les valoriser en circuits courts. Les maraîchers bio du territoire commercialisent toute leur production en circuits courts. Les élevages de bovins allaitants bio font abattre les animaux et découper la viande dans des abattoirs certifiés bio du département ou zones limitrophes. La majorité des éleveurs combinent le débouché circuit long et circuits courts pour la valorisation de leurs carcasses. Une partie des œufs bio sont produits dans des petits élevages tournés vers les circuits courts, certains élevages de plus grande taille sont collectés majoritairement dans le cadre de filières longues organisées. Concernant la filière volailles de chairs bio, celle-ci est organisée exclusivement en circuits courts sur ce territoire, et est en forte demande côté consommation.

DYNAMIQUES DU SECTEUR AVAL BIO

► Evolution du nombre d'opérateurs bio sur la zone d'étude



Source : Agence bio / OC

Fin 2017 dans la zone d'étude :

13 DISTRIBUTEURS BIO

29 TRANSFORMATEURS

Source : Agence bio / OC.
Attention, sont inclus dans ces opérateurs : des boulangeries avec des références bio, des terminaux de cuisson de pain de grandes et moyennes surfaces et des paysans-transformateurs.

Grandes cultures :

Les filières des **grandes cultures biologiques de la région sont en développement** ces dernières années (investissement dans des outils de stockage et de transformation bio, dynamiques de conversions à l'AB des exploitations). Le marché est porteur. Les besoins et les attentes sont différents selon les espèces cultivées.

Une partie des collecteurs sont situés dans la zone d'étude, d'autres sont ailleurs dans la région mais interviennent dans cette zone. Trois opérateurs, coopératives ou privés ont une collecte bio sur ce territoire.

Elevage :

Il y a **une forte dynamique de conversion d'élevage de bovins allaitant** sur ce territoire ces deux dernières années. Dauphidrom, Unébio, SICABA collectent sur ce territoire. Les établissements Carel sont également présents sur la zone en qualité de transformateur, notamment à destination de la restauration collective. Les collectes biologiques sont assurées par Biolait, Sodiaal, Etoile du Vercors sur ce territoire. Les volumes bio **ont progressé fortement ces dernières années**, suite à des conversions d'élevages laitiers notamment au moment des crises du secteur laitier. Les conversions étaient liées à des démarches individuelles de producteurs **pour répondre à la demande croissante du marché**.

Deux filières organisées sont implantées sur le territoire pour collecter des **œufs biologiques et les valoriser en circuits longs**. Les producteurs peuvent contractualiser avec des groupes, coopératifs ou privés, localisés sur le territoire (Matines et Dauphinoise) ou ailleurs dans la région, sur plusieurs années, le temps d'amortir l'investissement dans le bâtiment de poules pondeuses bio. La demande en œufs biologiques est forte dans la région et au niveau national et les opérateurs incitent le développement de la production bio.

La commercialisation des produits bio

► Zoom sur quelques opérateurs aval grandes cultures intervenant sur la zone d'étude

La coopérative Dauphinoise :

Coopérative agricole de collecte, de conseil et d'approvisionnement dans le secteur des grandes cultures, entre autres. Elle travaille près de 350 000 tonnes de céréales. Un projet de fusion est en court avec la coopérative Terres d'Alliances, les deux structures travaillent déjà en partie en commun sur le volet bio. De manière général, la collecte bio progresse fortement en terme de volumes chaque année avec environ 9000 T attendus en 2019. La collecte de grandes cultures biologiques a démarré il y a une vingtaine d'années. Plusieurs points de collecte certifiés bio existent et le périmètre devrait s'étendre. La coopérative travaille la structuration de plusieurs filières complètes, de la production de semences à la mise en rayon d'œufs bio. La Dauphinoise recherche en particulier des volumes en blé tendre, maïs, soja, orge brassicole, colza, tournesol, pois chiche et lentilles. Les espèces valorisées en C2 sont le maïs, soja, blé tendre, orge, triticale. La collecte est engagée en majorité sous forme de contrats pluriannuels avec un prix minimum garanti pour les agriculteurs. Une augmentation conséquente de la collecte bio est nécessaire pour répondre à la demande croissante du marché.

Le groupe Bernard :

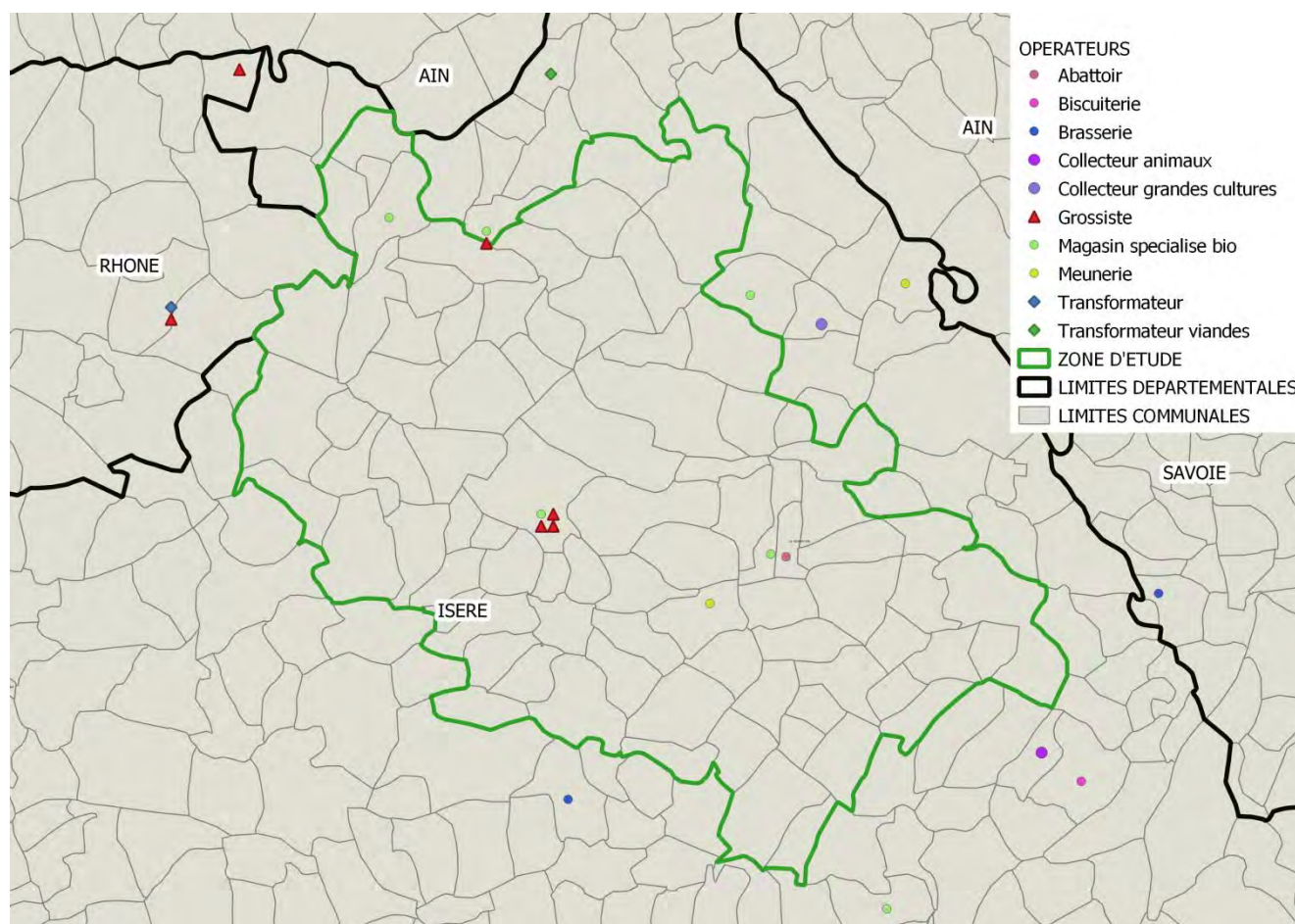
Le groupe Bernard est le 1^{er} collecteur privé de céréales de la région, avec une collecte d'environ 320 000 tonnes de céréales. C'est un fabricant d'aliments du bétail et un fournisseur de semences et autres agrofournitures (céréales, fruits et légumes, vigne, élevage).

La collecte de grandes cultures biologique a commencé en 2016, via la filière soja alimentaire. Elle est en développement. Actuellement, 7 espèces sont collectées, dont l'orge brassicole et les lentilles. Des contrats pluriannuels sont proposés pour certaines espèces.

Maison François Cholat :

Depuis 1877, La Maison François Cholat développe l'activité de meunerie au travers de la marque « Grands Moulins de Thuile ». Au fil du temps et des cinq générations de « François Cholat », l'entreprise a étendu son champ d'activités à la nutrition animale via « Le Père François », à la collecte de céréales, à l'approvisionnement agricole en grandes cultures et cultures spécialisées dans la branche « Solutions Agro », et plus récemment à l'Agriculture Biologique. Afin d'assurer une traçabilité ainsi que des techniques de productions et de fabrication spécifiques pour l'agriculture biologique, un partenariat permettant de réunir les forces des 2 entreprises est créé entre la Maison François Cholat et Aliments Marion.

► Localisation et profil des opérateurs bio de la zone et des principaux opérateurs bio des alentours



Les dynamiques collectives et initiatives locales

Programme « Bio et Eau – Bourbre » :

Ce programme, qui a démarré en 2012, sur un territoire de la Bourbre, est financé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a permis la mise en œuvre les objectifs opérationnels suivants :

- Rencontrer les agriculteurs
- Accompagner les agriculteurs dans les changements de pratiques
- Améliorer l'enseignement de l'agriculture biologique dans l'enseignement localement
- Favoriser le développement des filières bio dans le territoire
- Sensibiliser à la qualité de l'eau
- Mobiliser les élus du territoire pour l'intégration de l'agriculture biologique dans leur politique

Le programme a pour objectif d'évaluer le potentiel de développement de l'agriculture biologique sur le territoire de la Bourbre, d'identifier et répondre aux besoins des agriculteurs et opérateurs économiques dans le but de développer ce mode de production sur ce territoire. Le nombre de fermes engagées en bio fin 2018 est estimée à 52 par de le dispositif de suivi du projet, ce qui démontre une belle croissance et un réel impact du projet par le développement de l'agriculture biologique de la zone.

Programme Agro-Environnemental et Climatique de l'agglomération lyonnaise (PAEC)

Il existe deux PAEC sur le territoire, l'un est porté par SMABB et un autre porté par la communauté de communes des Balcons du Dauphiné. Les deux PAEC sont complémentaires et permettent de couvrir l'ensemble du territoire de la Bourbre. Les mesures mises en place sont similaires afin de rester cohérent à l'échelle du bassin versant.

Deux types de mesures en fonction des enjeux, délimités sur certaines zones sensibles du territoire (corridors écologique, zone Natura 2000, captages prioritaires...) :

- Enjeux eau (captages prioritaires) : réduction produits phytosanitaires ou mise en herbe
- Enjeux biodiversité : entretien haie, entretien mares ou prairies, retard de fauches,...

Deux campagnes de contractualisations (2016 et 2017) ont été ouvertes, avec des intérêts variés en fonction des mesures. On observe que la mesure mise en herbe sur les zones à enjeux eau a bien fonctionné.

Programmes d'actions portés par les structures gestionnaires des captages prioritaires

Les programmes d'actions visent une réduction de la concentration en produits phytosanitaires et en nitrates des eaux tout en maintenant l'activité agricole à l'échelle de l'ensemble de l'aire d'alimentation du captage.

Un comité de pilotage est chargé du suivi de chaque programme d'actions. Il est présidé par le maître d'ouvrage du captage prioritaire.

Une des sous actions de ces programmes vise à développer l'AB sur les zones de captages prioritaires par différents moyens :

- Sensibilisation à l'agriculture biologique
- Mobilisation des aides existantes et création d'aide
- Rencontres techniques collectives : échanges entre agriculteurs bio et conventionnels
- Rencontres individuelles sur fermes pour lever les freins à la conversion

Dispositif d'aide individuel à la conversion mis en place par la commune de Colombier Saugnieu

Ce dispositif est mis en place dans le cadre d'un programme d'actions sur le captage prioritaire Le Reculon situé dans la zone. Il propose deux mesures aux agriculteurs :

- Conversion de la parcelle en agriculture biologique : 120 €/ha/an pendant 3 ans
- Conversion de la grande culture en prairie : 250€/ha/an pendant 3 ans

Afin de reconquérir la qualité de l'eau, la commune souhaite par ce dispositif favoriser la conversion à l'agriculture biologique.

Groupe d'échanges entre agriculteurs, collectifs en transition agroécologique :

L'agriculture biologique est le thème de travail du groupe Dephy Ecophyto grandes cultures, composé de 9 agriculteurs bio (en majorité) et non bio, répartis sur le Nord Isère (au sens large). L'animation du groupe est assuré par l'ADABIO.

Conclusion

Avec seulement 5% du territoire conduit en AB, l'agriculture biologique a encore un très fort potentiel de développement afin de répondre au marché (consommateurs, restauration collective, opérateurs en filières longues). Elle pourra se développer au sein des productions majoritaires, grandes cultures et élevage bovin, mais également pour d'autres productions. La demande en produits bio est très forte, toutes productions confondues, en particulier en légumes, viande et œufs. L'augmentation de la production bio pourra être valorisée au sein de différentes filières, en circuits courts et longs.

**OBSERVATOIRE EAU ET BIO
DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE**
L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.aurabio.org

En cas de question, contactez :

► **FRAB AuRA** : 04 75 61 19 35

► **ADABIO** : Claire HEINISCH -
animation.isere@adabio.com

► **SMABB - animatrices captages** :

Laurie CHOVET - laurie.chovet@smabb.fr

Amélie BRESSON - amelie.bresson@smabb.fr

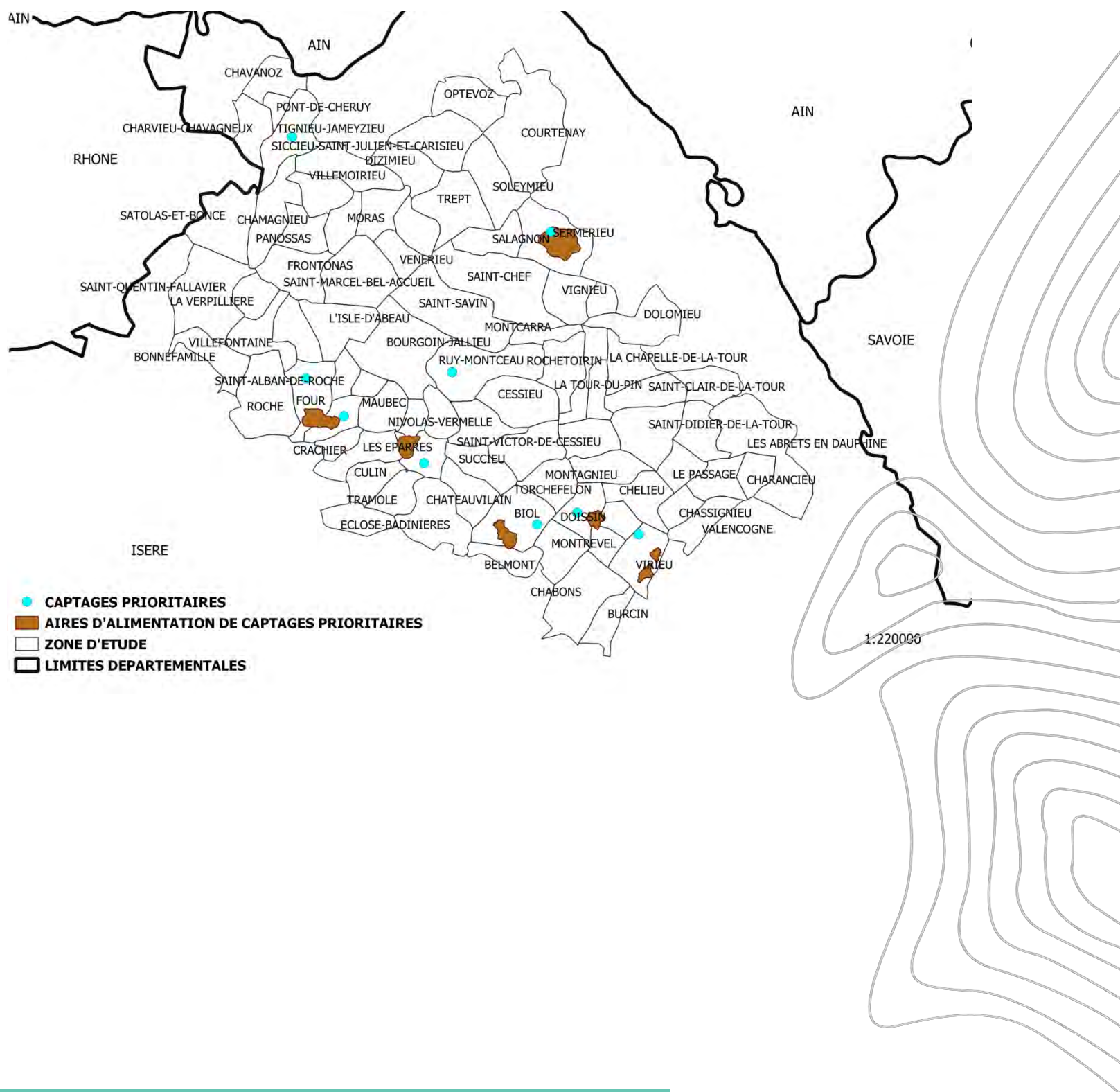


OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

TERRITOIRE
du bassin versant de la Bourbre

Communes de l'agglomération, zone d'étude de l'aire d'alimentation de captage :



OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.aurabio.org

En cas de question, contactez :

► **FRAB AuRA** : 04 75 61 19 35

► **ADABIO** : Claire HEINISCH -
animation.isere@adabio.com

► **SMABB - animatrices captages** :

Laurie CHOVET - laurie.chovet@smabb.fr

Amélie BRESSON - amelie.bresson@smabb.fr



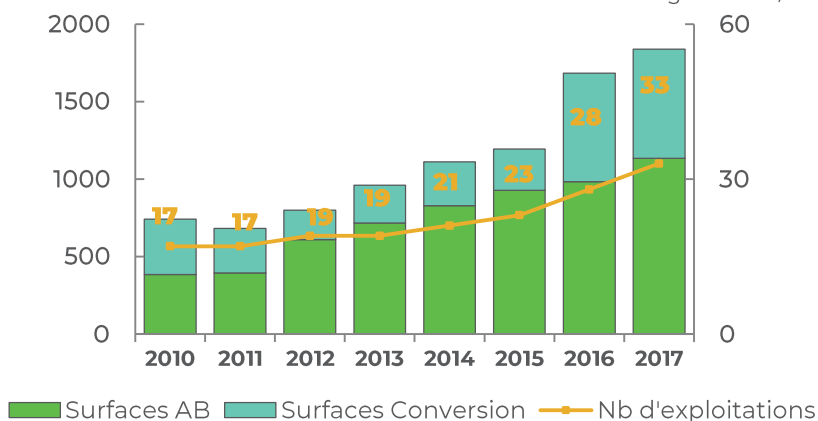
OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

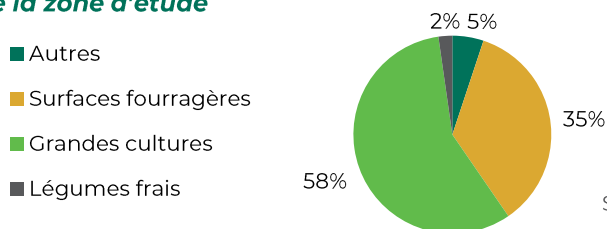
Ce territoire, situé à cheval sur 3 départements (Rhône, Ain et Isère), localise la majeure partie de ses surfaces à l'est du Rhône et au sud de l'Ain. La zone d'étude compte 10 captages prioritaires en eau potable : **Balan, Thil, Saint Exupéry, Azieu, Chemin de l'Afrique, la Garenne GF couloir de Meyzieu, Ferme Pitiot Nappe fluvio-glaciaire Est Lyonnais, Morellon, Les Romanettes FG couloir de Moins-Heyrieux, Sous la Roche, et Reculon.** Le paysage agricole est composé d'une alternance de **cultures annuelles et de prairies**. De façon globale, les exploitations agricoles du territoire sont orientées grandes cultures. L'agriculture biologique est présente représentant 4,9% de la SAU total du territoire. Les surfaces conduites en AB progressent de façon constante depuis 2010, mais on observe une accélération entre 2016 et 2017.

► Évolution des surfaces et du nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude

Source : Agence bio / OC

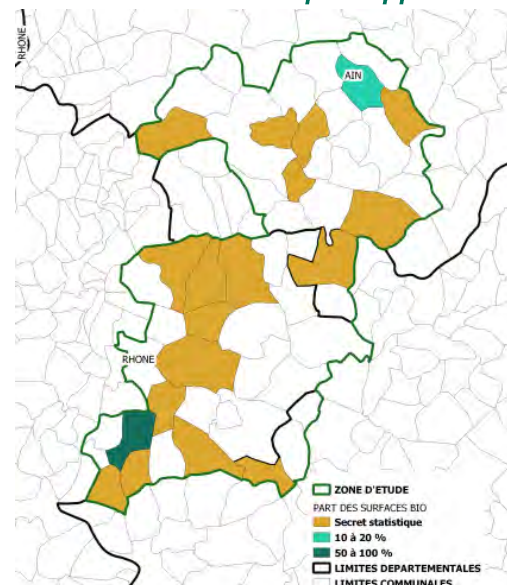


► Répartition des surfaces en bio et en conversion vers l'AB de la zone d'étude



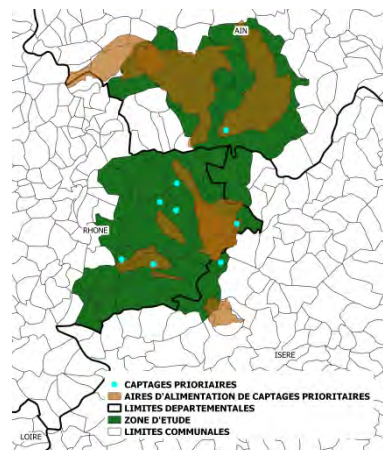
Source : Agence bio / OC

► Part de la surface bio par rapport à la SAU totale



Estimation de la part des exploitations agricoles certifiées bio ou en conversion vers l'AB (Agence bio – OC, fin 2017) sur le nombre total d'exploitations de la commune (RGA 2010).

TERRITOIRE De la Plaine de Lyon et de l'Ain



Contexte territorial de la zone d'étude

54 COMMUNES
556 600 HABITANTS
37 432 ha DE SAU (2010)
679 EXPL. AGRICOLES (2010)
10 CAPTAGES PRIORITAIRES

Les productions agricoles bio en 2017

33 EXPLOITATIONS BIO
1838 ha
BIO DONT 704 ha EN CONVERSION
+ 9 %
SURFACES-BIO / 2016
+ 139 %
- SURFACES-BIO / 2012
19 / 54
COMMUNES AYANT AU MOINS UN AGRI. BIO
4,9 %
DES EXPLOIT. DE LA ZONE SONT BIO
4,9 %
DE LA SAU DE LA ZONE EN BIO

Source : Agence bio / OC



GRANDES CULTURES

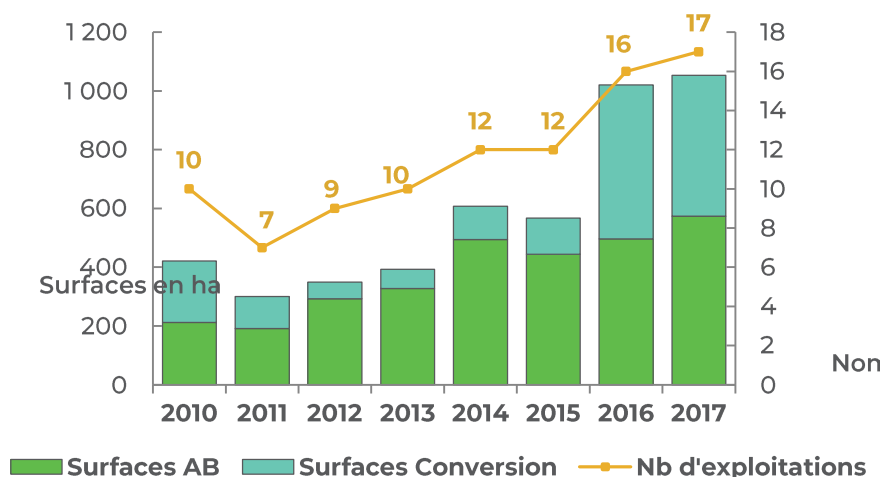
Les surfaces de grandes cultures biologiques ont **fortement augmenté entre 2015 et 2016** suite à des conversions d'exploitations céréalières. La dynamique de conversion en 2017 et 2018 est également forte au vu des nombreux diagnostics de conversion grandes cultures réalisés sur ce territoire.

Les producteurs ont globalement des motivations liées aux résultats technico-économiques attrayant des fermes bio sur ce secteur, renforcées par un contexte incertain des prix des céréales conventionnelles. En parallèle, la demande des collecteurs de grandes cultures bio est forte, ce qui incite également les conversions et les réflexions chez les producteurs conventionnels.

Les principales espèces cultivées sont le **soja, le maïs, blé tendre, et l'orge qui représentent 72%** de la surface grandes cultures bio de la zone. Dans une moindre mesure on retrouve également du **triticale, de la féverole et des mélanges céréales légumineuses**, représentant 20% de l'assolement.

► Evolution du nombre d'exploitations et des surfaces de grandes cultures bio et en conversion vers l'AB dans la zone d'étude

Source : Agence bio / OC



Les grandes cultures bio dans la zone d'étude fin 2017

17

EXPLOIT. AVEC DES GRANDES CULTURES BIO

1 053 ha

DE GRANDES CULTURE BIO
dont 1 021 ha en conversion

57,3 % de la SAU bio
de la zone d'étude

+ 3 %

ÉVOLUTION DES SURFACES DE GRANDES CULTURES BIO / 2016

+ 202 %

ÉVOLUTION DES SURFACES DE GRANDES CULTURES BIO / 2012

Crédit: Grand Lyon



Les productions agricoles bio sur la zone d'étude

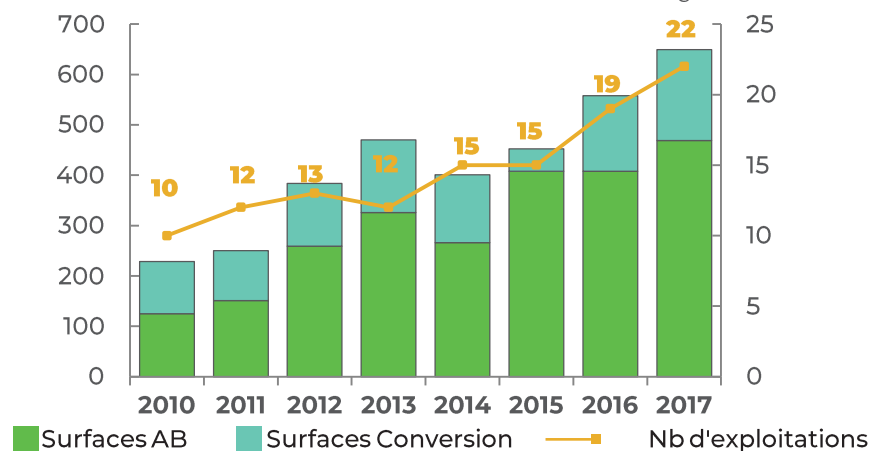


ELEVAGE ET SURFACES FOURRAGERES

Les surfaces fourragères biologiques ont connu une **progression constante depuis 2011**. Les élevages conduits en agriculture biologique sur le territoire sont essentiellement des **ateliers poules pondeuses**. Le nombre d'atelier a **augmenté fortement** depuis 2010 (1 atelier) à 2017 (6 ateliers). Le nombre d'élevage de vaches allaitantes est aussi **en progression importante**, car il n'existait qu'un atelier en 2010 contre 4 en 2017. Le reste des productions animales est resté stable ou en faible progression depuis 2010 jusqu'à aujourd'hui.

► Evolution des surfaces fourragères bio et en conversion vers l'AB dans la zone d'étude

Source : Agence bio / OC



► Nombre d'élevages bio par catégories d'animaux et détail des surfaces

EN 2017	DÉTAILS DES PRODUCTIONS	NB D'EXPLOITATIONS	SURFACES BIO (HA)
CULTURES FOURRAGERES	Luzerne	8	136,2
	Prairie temporaire	13	128,7
	Autres cultures fourragères	11	69,1
Surface Toujours en Herbe (STH)	Parcours herbeux	4	118,2
	Prairie permanente	14	196,8

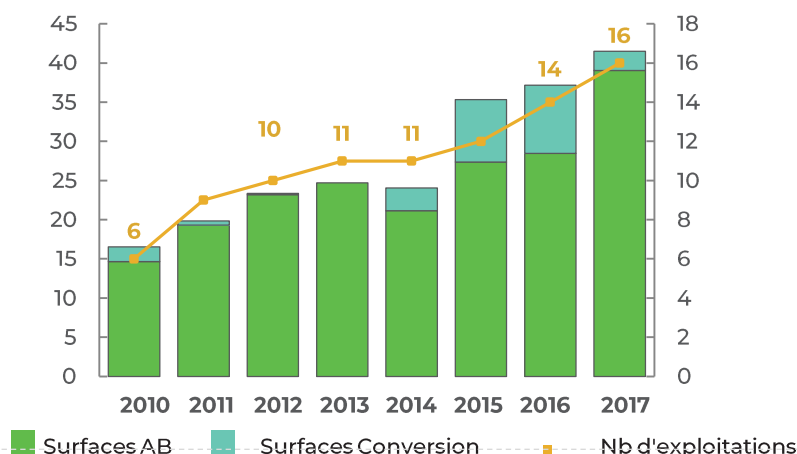


LÉGUMES FRAIS

Les exploitations du territoire produisant des légumes biologiques pratiquent soit le **maraîchage diversifié** orientés principalement vers la vente directe, soit ont diversifié leur assolements de leur **système céréalier** avec la production de légumes de plein champ bio. La quasi-totalité des exploitations en légumes bio se trouvent dans le secteur de la plaine de Lyon. Les volumes sont négligeables face au potentiel de consommation des habitants du territoire. Les légumes cultivés sont notamment : pommes de terre, tomates, oignons, carottes courges ...

► Evolution des surfaces et du nombre d'exploitations de légumes bio dans la zone d'étude

Source : Agence bio / OC



L'élevage bio dans la zone d'étude fin 2017

22 EXPLOIT. AVEC DES

SURFACES FOURRAGERES BIO

649 ha SURFACES FOURRAGERES BIO

dont 180 ha en conversion

35,3 % de la SAU Bio de la zone d'étude

+ 17 % ÉVOLUTION DES SURFACES FOURRAGERES BIO / 2016

+ 69 % ÉVOLUTION DES SURFACES FOURRAGERES BIO / 2012

Source : Agence bio / OC

DÉTAIL DES PRODUCTIONS	NBRE ATELIER
Vaches allaitantes	4
Vaches laitières	1
Chèvres	2
Poules pondeuses	6
Poulets de chair	2
Apiculture	2

Les légumes frais bio dans la zone d'étude fin 2017

16 EXPLOIT.

AVEC DES LEGUMES BIO

41 ha DE LEGUMES BIO

dont 2 ha en conversion

2,2 % de la SAU bio de la zone d'étude

+ 11 % ÉVOLUTION DES SURFACES DE LEGUMES BIO / 2016

+ 78 % ÉVOLUTION DES SURFACES DE LEGUMES BIO / 2012

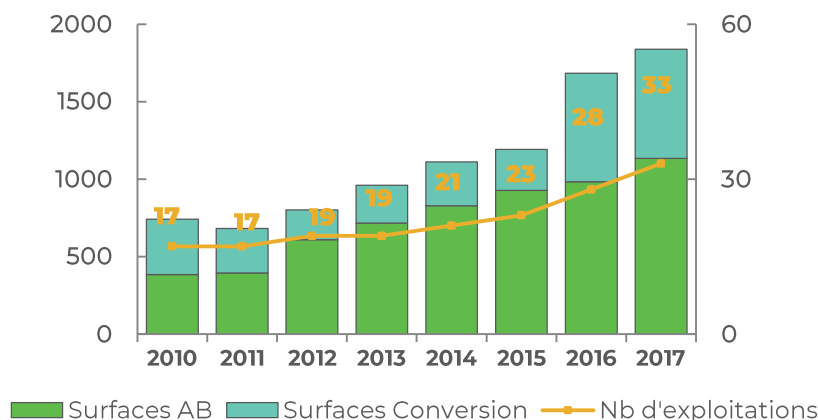
Source : Agence bio / OC

Tendances d'évolution de l'AB

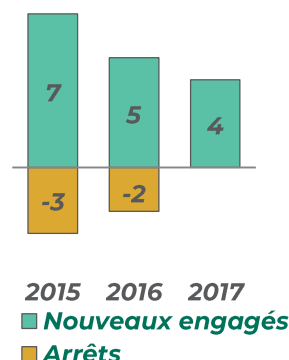
Les surfaces biologiques de la zone d'étude et le nombre d'exploitations bio progresse de manière régulière depuis 2010. On remarque une nouvelle dynamique de conversion à partir de 2016 qui se confirme en 2017 et 2018. Cette dynamique est observée également au niveau régional. Sur ce territoire, les engagements en agriculture biologique observés ces dernières années ont concerné principalement les grandes cultures (en nombre de ferme) et les surfaces fourragères en terme de surfaces engagées. Les exploitations agricoles biologiques représentent toutefois une **faible part du total** des surfaces (environ 5%). Il reste un potentiel fort de développement via des conversions à l'AB ou des installations en bio.

► Évolution des surfaces et du nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude

Source : Agence bio / OC



► Estimations du nombre d'arrêts et de nouveaux engagements en AB de 2015 à 2017



PROFIL DES NOUVEAUX PRODUCTEURS BIO

En 2017 et 2018, quelques **producteurs ont fait le choix de l'agriculture biologique**. On retrouve comme profils de ces nouveaux producteurs bio des conversions et installations en céréales, ou bien conversion et installation en maraichage. Certains producteurs ont effectué une **conversion à l'AB car la demande est très présente** et ils y voient une opportunité économique. Certains sont également repreneurs de fermes familiales.

Nombre de nouvelles exploitations engagées en bio en 2017 et 2018 :

7 EXPLOITATIONS BIO

Source : Estimations FRAB AuRA

► Motivations des nouveaux certifiés pour le passage en bio

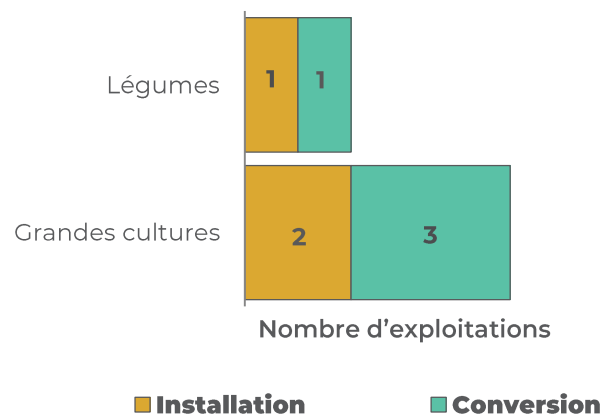
L'enquête réalisée par la FRAB AuRA sur les motivations du passage en bio et les difficultés rencontrées ne compte aucun répondant sur ce territoire.

PROFIL DES EXPLOITATIONS AYANT ARRÊTÉ LA CERTIFICATION BIO

Entre 2015 et 2017, cinq producteurs ont arrêté leur activité bio, d'après les estimations de la FRAB AuRA. Il n'est pas possible de préciser s'il s'agit de départs à la retraite ou d'autres motifs.



► Répartition des nouveaux producteurs engagés en bio en 2017 ou en 2018 par prod. principale et par profil



Source : Estimations FRAB AuRA

La commercialisation des produits bio

CIRCUITS DE COMMERCIALISATION PRATIQUES PAR LES PRODUCTEURS BIO

Le territoire étant majoritairement orienté vers les grandes cultures les circuits de commercialisation sont tournés vers les filières longues hormis pour les productions animales et le maraîchage, qui commercialisent tout ou partie de leurs productions en circuits courts. Certains producteurs commercialisent à destination de la restauration collective (notamment via les plateformes Bio A Pro et La Bio d'Ici) et chez des restaurateurs et artisans.

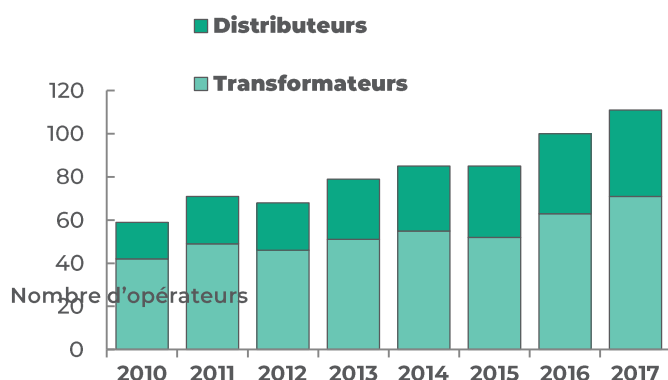
Les grandes cultures biologiques, produites par les céréaliers et des éleveurs du territoire, sont collectées par des entreprises privées et des coopératives, pour approvisionner diverses filières longues à destination de l'alimentation humaine et animale. Les producteurs bio ont aussi des activités de transformation à la ferme pour produire par exemple de la farine, du pain, des légumes secs, de l'huile. Ils commercialisent ces produits en circuits courts. Les maraîchers bio du territoire commercialisent toute leur production en circuits courts.

Les élevages de bovins allaitants bio font abattre les animaux et découper la viande dans des abattoirs certifiés bio du département ou zones limitrophes. La majorité des éleveurs combinent le débouché circuit long et circuits courts pour la valorisation de leurs carcasses. Une partie des œufs bio sont produits dans des petits élevages tournés vers les circuits courts, certains élevages de plus grande taille sont collectés majoritairement dans le cadre de filières longues organisées.

DYNAMIQUES DU SECTEUR AVAL BIO

► Evolution du nombre d'opérateurs bio sur la zone d'étude

Source : Agence bio / OC



Fin 2017 dans la zone d'étude :

40 DISTRIBUTEURS BIO

71 TRANSFORMATEURS

Source : Agence bio / OC.
Attention, sont inclus dans ces opérateurs : des boulangeries avec des références bio, des terminaux de cuisson de pain de grandes et moyennes surfaces et des paysans-transformateurs.

Ces opérateurs aval sont essentiellement présents dans les communes de la plaine de Lyon en raison de la proximité de la métropole.

Grandes cultures :

Les **filières des grandes cultures biologiques de la région sont en développement** ces dernières années (investissement dans des outils de stockage et de transformation bio, dynamiques de conversions à l'AB des exploitations). Le marché est porteur. Les besoins et les attentes sont différents selon les espèces cultivées. Des collecteurs locaux ou régionaux collectent chez les agriculteurs de la zone d'étude.

Elevage :

Sur le territoire une coopérative de collecte de vaches allaitantes a une activité biologique (Bovicoop). Les collectes de lait biologique sont assurées par Biolait SAS sur ce territoire, même s'il ne compte qu'un seul élevage bovins lait.

Deux filières organisées sont implantées sur le territoire pour **collecter des œufs biologiques et les valoriser en circuits longs**. Les producteurs peuvent contractualiser avec des groupes, coopératifs ou privés, localisés sur le territoire (Matines et Dauphinoise) ou ailleurs dans la région, sur plusieurs années, le temps d'amortir l'investissement dans le bâtiment de poules pondeuses bio. La demande en œufs biologiques est forte dans la région et au niveau national et les opérateurs incitent le développement de la production bio.

La commercialisation des produits bio

► Zoom sur quelques opérateurs aval grandes cultures intervenant sur la zone d'étude

La coopérative Dauphinoise :

Coopérative agricole de collecte, de conseil et d'approvisionnement dans le secteur des grandes cultures, entre autres. Elle travaille près de 350 000 tonnes de céréales. Un projet de fusion est en court avec la coopérative Terres d'Alliances, les deux structures travaillent déjà en partie en commun sur le volet bio. De manière général, la collecte bio progresse fortement en terme de volumes chaque année avec environ 9000 T attendus en 2019. La collecte de grandes cultures biologiques a démarré il y a une vingtaine d'années. Plusieurs points de collecte certifiés bio existent et le périmètre devrait s'étendre. La Dauphinoise recherche en particulier des volumes en blé tendre, maïs, soja, orge brassicole, colza, tournesol, pois chiche et lentilles. Les espèces valorisées en C2 sont le maïs, soja, blé tendre, orge, triticales. La collecte est engagée en majorité sous forme de contrats pluriannuels avec un prix minimum garanti pour les agriculteurs. Une augmentation conséquente de la collecte bio est nécessaire pour répondre à la demande croissante du marché.

La coopérative Terre d'Alliances :

Coopérative agricole de collecte et d'approvisionnement dans le secteur des grandes cultures, de l'élevage et de la vigne (aliments du bétail, semences et autres agrofournitures). Elle travaille près de 700 000 tonnes de céréales dont 2/3 de maïs. La collecte de grandes cultures biologiques a démarré il y a une dizaine d'années, avec de faibles volumes. Ces dernières années, de nombreux investissements ont été réalisés pour développer l'agriculture biologique. Un silo supplémentaire a été dédié à l'AB récemment. La collecte biologique a été multipliée par 5 depuis 2015. La coopérative fait part aux agriculteurs de besoins importants encore en maïs, soja, blé meunier, colza, pois chiches et lentilles vertes biologiques. Elle collecte également du tournesol et des méteils bio et valorise des cultures en deuxième année de conversion, pour soutenir les démarches de conversion. Un conseiller de la coopérative spécialisé en agriculture biologique assure un accompagnement technique.

Le groupe Bernard :

Le groupe Bernard est le 1^{er} collecteur privé de céréales de la région, avec une collecte d'environ 320 000 tonnes de céréales. C'est un fabricant d'aliments du bétail et un fournisseur de semences et autres agrofournitures (céréales, fruits et légumes, vigne, élevage).

La collecte de grandes cultures biologique a commencé en 2016, via la filière soja alimentaire. Elle est en développement. Actuellement, 7 espèces sont collectées, dont l'orge brassicole et les lentilles. Des contrats pluriannuels sont proposés pour certaines espèces.

Maison François Cholat :

Depuis 1877, La Maison François Cholat développe l'activité de meunerie au travers de la marque « Grands Moulins de Thuile ». Au fil du temps et des cinq générations de « François Cholat », l'entreprise a étendu son champ d'activités à la nutrition animale via « Le Père François », à la collecte de céréales, à l'approvisionnement agricole en grandes cultures et cultures spécialisées dans la branche « Solutions Agro », et plus récemment à l'Agriculture Biologique. Afin d'assurer une traçabilité ainsi que des techniques de productions et de fabrication spécifiques pour l'agriculture biologique, un partenariat permettant de réunir les forces des 2 entreprises est créé entre la Maison François Cholat et Aliments Marion.

Moulin Marion :

L'entreprise familiale Moulin Marion est un collecteur bio, meunier bio et fabricant d'alimentation animale bio depuis 35 ans. Elle produit 8 000 tonnes de farines panifiables bio, 20 000 tonnes d'alimentation animale bio et distribue une large gamme de semences certifiées. Un nouveau silo de 4000 tonnes est mis en place pour la collecte de cette année. Actuellement les besoins sont estimés à 6 000 tonnes de blé meunier et blés anciens, 1 000 tonnes de blés améliorants, 3 000 tonnes de blé fourrager / triticales / orge, 1 500 tonnes de maïs, 1 000 tonnes de pois / féverole / lupin et 3 000 tonnes de tourteaux de soja / lin / tournesol. Les besoins en petit épeautre, épeautre, sarrasin, lentilles, millet et pois chiche sont faibles et la contractualisation est souhaitée avant la mise en culture. Une contractualisation pluriannuelle, tripartite, des producteurs aux utilisateurs finaux (boulangers), est proposée pour certaines filières.

Les dynamiques collectives et initiatives locales 1/2

Programme d'actions de protection des zones de captage de Thil et Bilan porté par la communauté de communes de la Côtère à Montluel (3CM)

Ce programme est animé par la chambre d'agriculture de l'Ain en partenariat avec l'ADABio, le groupe Bernard, Terres d'Alliance et la FDCUMA visant à accompagner les changements de pratiques agricoles dans le but de préserver la ressource en eau. Il a démarré fin 2015 et comporte également un volet non agricole.

Plusieurs actions sont mises en œuvre en faveur du développement de l'agriculture Bio :

- Tours de plaine et fermes ouvertes « Conduites des cultures en AB », « couverts végétaux », démonstration de désherbage mécanique, déchaumage...
- Réalisation d'un diagnostic de conversion et rendu collectif
- Bilan de campagne
- Rencontres individuelles sur les techniques culturales biologiques

Groupes d'échanges entre agriculteurs, collectifs en transition agroécologique :

- Groupe Dephy Ecophyto Grandes Cultures - 14 producteurs

Les dynamiques collectives et initiatives locales 2/2

Programme Agro-Environnemental et Climatique de l'agglomération lyonnaise (PAEC)

Le PAEC porté par l'agglomération Lyonnaise couvre une partie du territoire de la Plaine de Lyon et de l'Ain. L'enjeu de ce PAEC est de faire progresser les agriculteurs vers l'agroécologie, afin de reconquérir la qualité de l'eau et de préserver la biodiversité. Trois types de mesures en fonction des enjeux, délimités sur certaines zones sensibles du territoire (corridors écologiques, bord de rivières, captages prioritaires...) ont été proposés aux agriculteurs :

- Enjeux eau : réduction usage pesticides, lutte biologique, introduction légumineuses, couvert herbacé...
- Enjeux ruissellement : Implantation de couverts herbacés pérennes avec ou sans fertilisation
- Enjeux biodiversité : entretien haie et mares, retard de fauches, implantation de couvert d'intérêt (faune et flore)...

Deux campagnes de contractualisations (2016 et 2017) ont été ouvertes, avec des intérêts variés en fonction des mesures. Globalement, les mesures lutte biologique sur maïs et réduction produits phytosanitaires ont bien fonctionné sur cette zone. Des actions sont menées sur la zone plaine de l'est lyonnais pour accompagner les dynamiques collectives permettant d'échanger et de progresser sur des pratiques agricoles limitant le recours aux pesticides et engrais de synthèse. Des sessions de sensibilisation et de formations sont mises en œuvre pour accompagner la pérennisation des MAEC (ex: association de cultures, interculture, désherbage mécanique, technique grandes cultures bio, etc...). Dans le cadre du PAEC, un **groupe d'échange** sur la thématique de l'agriculture biologique a été constitué en 2019 avec une dizaine de producteurs impliqués sur la zone. Plusieurs sujets sont abordés notamment la production de légumes secs sur lesquels des expérimentations sont menées dans le but de diversifier leurs assolements et leurs circuits de commercialisation.

Projet Restauration Alimentation Durable Identifiée Scolaire (RADIS) mis en place par la Métropole de Lyon

Ce programme relate les exigences demandées par la Métropole de Lyon aux délégataires de service public d'une partie des collèges (en DSP) à compter du 1^{er} septembre 2018 pour une durée de 5 ans, et pour la totalité des collèges de la métropole d'ici 2020.

Il mentionne des règles à adopter en termes de part de produits bio, de gaspillage alimentaire, de recours aux protéines végétales systématiques et de sensibilisation.

L'agriculture biologique prend une dimension importante dans le volet nutrition-santé dans le but de limiter les perturbateurs endocriniens dans l'alimentation :

- 100 % des **fruits et légumes** doivent être issus de l'agriculture biologique
- 100% des **féculents** (hors pain) et des **légumineuses** doivent être issus de l'agriculture biologique
- 30% du montant des achats de denrées doit être représenté par des produits AB

D'autres exigences sont demandées en terme de produits sous signe officiel de qualité (SIQO), et en terme de localisation. Le conseil métropolitain a défini une zone de **production alimentaire de proximité par une liste de communes situées dans un périmètre de 50 km** autour de la ville de Lyon.

La métropole de Lyon souhaite également amorcer des initiatives d'introduction de produits bio et locaux dans les communes de l'Agglomération Lyonnaise.

Projet agricole du Grand Parc Miribel Jonage

La Charte Agricole du Grand Parc de Miribel Jonage a été signée en janvier 2005. Elle est le fruit d'un travail de fond, à la fois technique et politique, engageant les 17 agriculteurs (exploitant 400 hectares) le Symalim, la Segapal et la Chambre d'agriculture. Elle précise la place et le rôle de l'agriculture dans le parc et elle accompagne les conventions d'exploitation signées pour dix ans.

25% du territoire du Grand Parc est occupé par l'agriculture dont plus de 50% en agriculture bio. Ainsi, la politique agricole du Grand Parc a 2 objectifs phares à savoir : Mettre en place des circuits-courts de proximité et développer l'agriculture biologique. Les actions du volet AB se déclinent de la façon suivante :

- Accompagnement collectif : journées techniques et désherbage mécanique, visites de fermes AB, formations...
- Accompagnement individuel : itinéraire technique, gestion rotation, gestion adventices...
- Faisabilité du projet de conversion : auto-diagnostic (collectif) puis diagnostic conversion (individuel)

Pistes pour développer la bio sur ce territoire :

- Renforcer les échanges entre agriculteurs bio et non bio
- Comprendre les freins et mettre en place les leviers au développement des surfaces
- Mettre en place un dispositif de territoire dédié au développement de l'agriculture biologique
- Sensibiliser les porteurs de projet à l'installation

Conclusion

Ce territoire est récemment moteur en terme de développement des surfaces bio. L'agriculture biologique a donc encore un fort potentiel de développement. Elle pourra se développer au sein des productions majoritaires, grandes cultures, mais également pour d'autres productions comme les cultures légumières notamment. La production d'œufs bio a un fort potentiel de développement. L'augmentation de la production bio pourra être valorisée au sein de différentes filières, en circuits courts et longs. Cette production pourra notamment répondre à la forte demande en volume que représente le bassin de l'agglomération lyonnaise.

En cas de question, contactez :

- **FRAB AuRA** : 04 75 61 19 35
- **ARDAB** : Contact-ardab@aurabio.org 04 72 31 59 99
- **ADABIO** : animation.ain@adabio.com 06 26 54 38 40
- **CA01** : flora.ogeron@ain.chambagri.fr - 04 74 45 56 70
- **Grand Lyon** : mdelavernette@grandlyon.com 04 26 99 38 43

OBSERVATOIRE EAU ET BIO
DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE
L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.aurabio.org

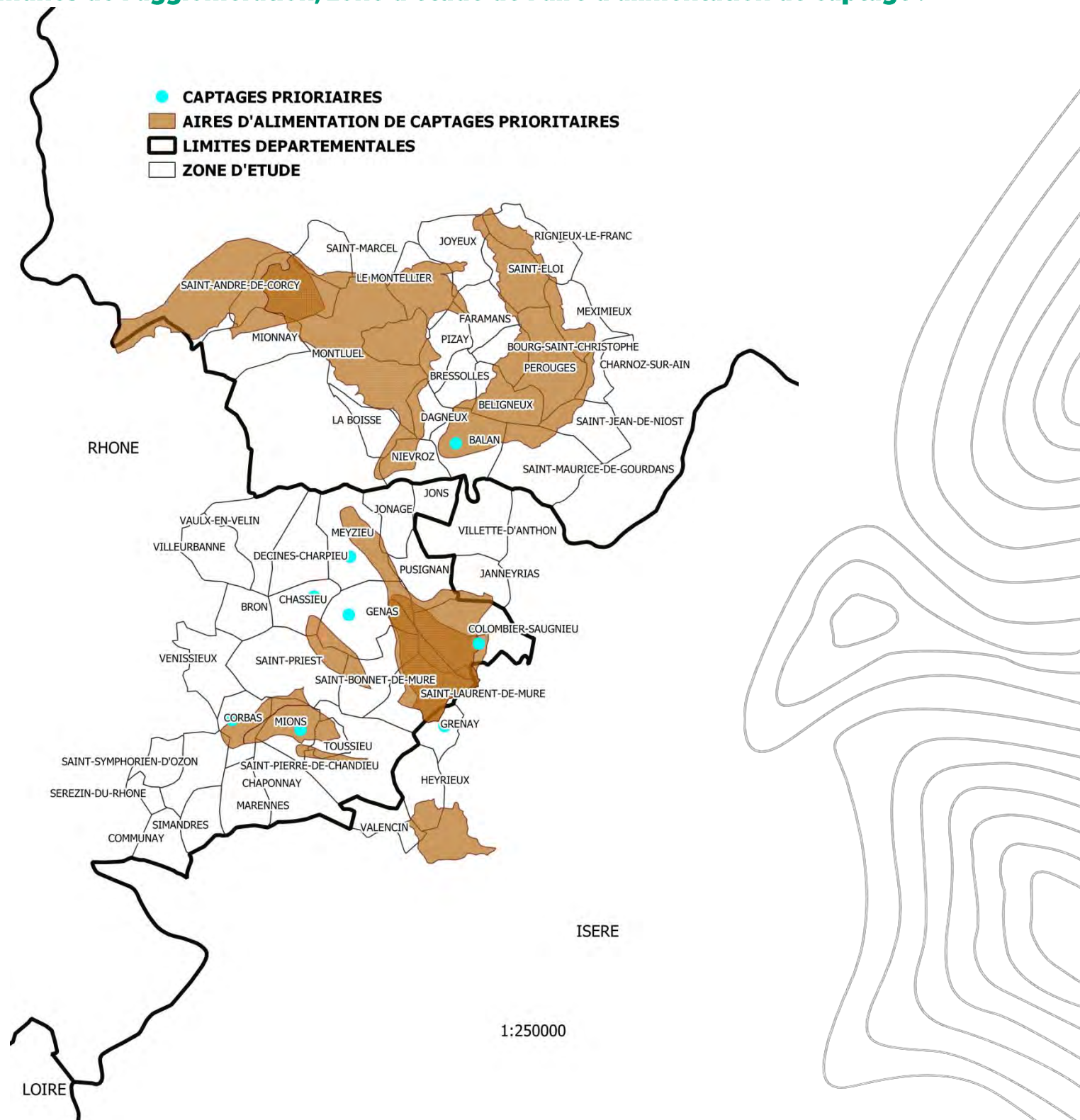


OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

TERRITOIRE De la Plaine de Lyon et de l'Ain

Communes de l'agglomération, zone d'étude de l'aire d'alimentation de captage :



OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.aurabio.org

En cas de question, contactez :

- **FRAB AuRA** : 04 75 61 19 35
- **ARDAB** : Contact-ardab@aurabio.org 04 72 31 59 99
- **ADABIO** : animation.ain@adabio.com 06 26 54 38 40
- **CA01** : flora.ogeron@ain.chambagri.fr - 04 74 45 56 70
- **Grand Lyon** : mdelavernette@grandlyon.com 04 26 99 38 43



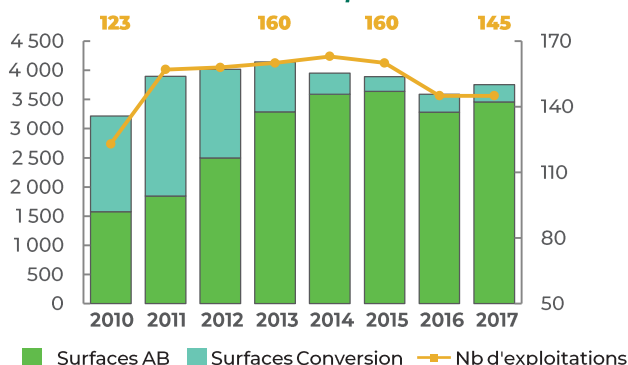
OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

Situé au Sud du département de la Drôme, en partie sur le département du Vaucluse, au bord de l'Aigue. Il englobe 25 communes, dont Grignan, Vinsobres et Valréas (listées en dernière page). Ce territoire est très largement occupé par l'agriculture. Les vignobles sont majoritaires, puis les cultures annuelles sont bien représentées dans le paysage agricole ainsi que quelques parcelles d'oliviers ou d'autres vergers.

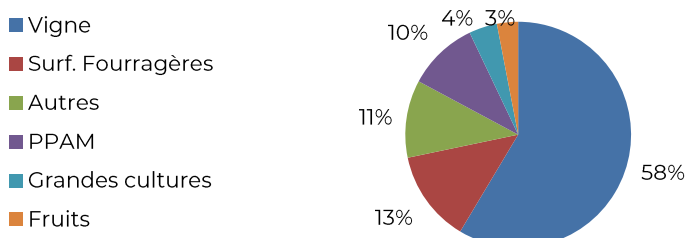
L'agriculture biologique est bien représentée au sein de ces productions. Les surfaces cultivées en bio avaient progressé de 2010 à 2013 puis sont en légère diminution depuis. Les captages prioritaires en eau potable situés dans ce territoire sont les suivants : le Jas des Seigneurs, St Maurice, Grand'Grange et le Jas. L'ensemble de ces captages sont concernés par des problématiques liées aux pesticides.

Évolution des surfaces et du nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude



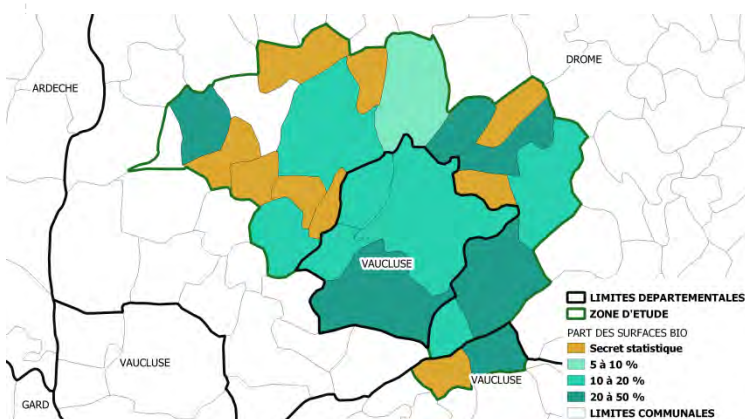
Répartition des surfaces en bio et en conversion vers l'AB de la zone d'étude

Source : Agence bio / OC



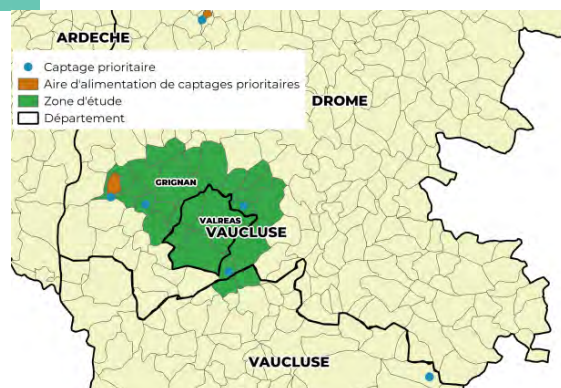
Source : Agence bio / OC

Part de la surface bio par rapport à la SAU Total



Estimation de la part des exploitations agricoles certifiées bio ou en conversion vers l'AB (Agence bio - OC, fin 2017) sur le nombre total d'exploitations de la commune (RGA 2010)

TERRITOIRE DES Captages viticoles Sud Drôme



Contexte territorial de la zone d'étude

25 COMMUNES
27 400 HABITANTS
18 031 ha DE SAU (RGA 2010)
951 EXPL. AGRICOLES (RGA 2010)
4 CAPTAGES PRIORITAIRES

Les productions agricoles bio en 2017

145 EXPLOITATIONS BIO
3 755 ha
 BIO DONT 296 EN CONVERSION
+ 5 %
 SURFACES BIO / 2016
- 7 %
 SURFACES BIO DEPUIS 2012
22 / 25 communes
 AYANT AU MOINS UN AGRI. BIO
15 %
 DES EXPLOIT. DE LA ZONE SONT BIO
21 %
 DE LA SAU DE LA ZONE EN BIO

Source : Agence bio / OC

Les productions agricoles bio sur la zone d'étude



VITICULTURE

La viticulture est la filière biologique très largement majoritaire de la zone en nombre d'exploitations et en surfaces. Une forte dynamique de conversion des domaines viticoles est observée dans les années 2010 et 2011, avec près de **65% des surfaces viticoles en conversion** à l'AB en 2011.

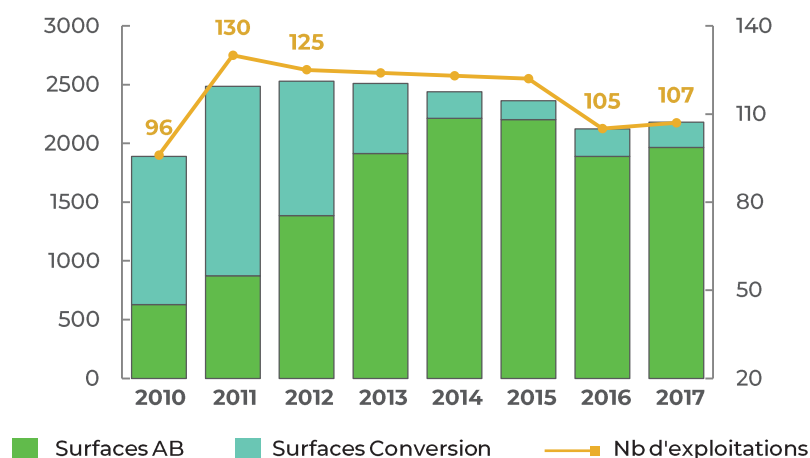
Les parcelles sont très morcelées et situées en coteaux.

Suite à un contexte de déprise viticole après la crise économique de 2008, certaines parcelles sont en friches. Depuis, des vignes ont été replantées mais le renouvellement de l'ensemble du vignoble n'est pas encore assuré.

Les surfaces de vigne bio progressent ces dernières années grâce à l'engagement en bio d'exploitations supplémentaires. Certains domaines ont aussi augmenté leurs surfaces bio.

Lors de départs à la retraite de viticulteurs bio, les terres ne sont pas toujours reprises en agriculture biologique. De plus, ils ne sont pas toujours propriétaires des terres mais disposent d'un bail rural classique ou parfois dans certains cas d'un bail de métayage. Cela ne facilite pas le maintien des parcelles en agriculture biologique.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en viticulture



La viticulture bio dans la zone d'étude fin 2017

107

EXPLOITATIONS VITICOLES BIO

2 182 ha

DE VIGNES BIO

dont 216 ha en conversion

58 % de la SAU bio de la zone d'étude

+ 3 %

DE SURFACES DE VIGNE BIO / 2016

- 14 %

DE SURFACES DE VIGNE BIO / 2012

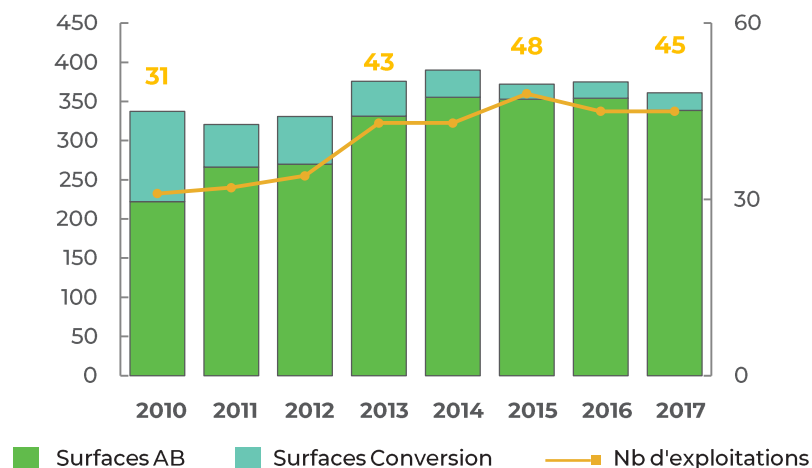




PLANTES A PARFUM, AROMATIQUES ET MEDICINALES (PPAM)

Les surfaces de plantes aromatiques et médicinales se sont développées entre 2010 et 2014 puis sont restées stables jusqu'à aujourd'hui. La plupart des surfaces de PPAM bio sont de la **lavande et du lavandin**, rassemblant env. **87% des surfaces** PPAM bio de la zone d'étude. Les autres espèces cultivées sont notamment **le thym et le romarin** (env. 5% des surfaces PPAM bio de la zone d'étude).

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en PPAM



Les PPAM bio dans la zone d'étude fin 2017

45
EXPLOITATIONS BIO

361 ha
SAU BIO
Dont 23 ha en conversion

10 % de la SAU bio de la zone d'étude

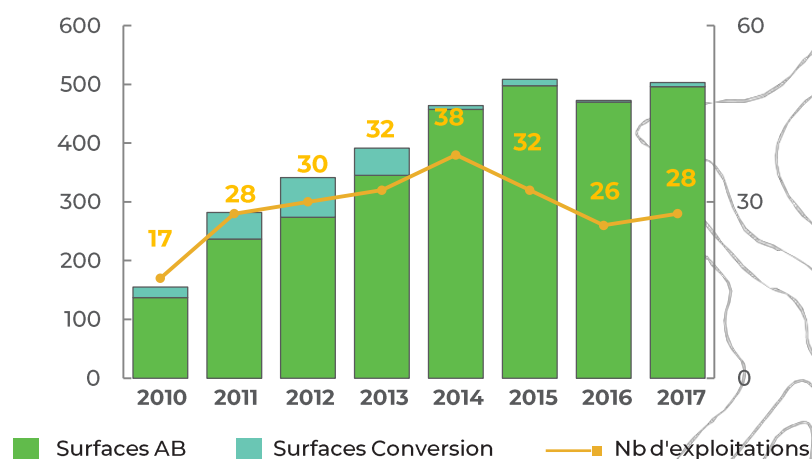
- 4 %
DE SURFACES DE PPAM BIO / 2016

+ 9 %
DE SURFACES DE PPAM BIO / 2012



SURFACES FOURRAGERES

Les surfaces fourragères biologiques ont connu une **croissance constante jusqu'en 2015**, puis un arrêt du développement des surfaces avec une diminution du nombre d'exploitation (38 en 2014 contre 28 en 2017). Les exploitations ayant des surfaces fourragères après 2014 ont donc augmenté leur parcellaire ou ont modifié leur assolement au vu du maintien de la surface fourragère bio totale de la zone d'étude.



Les surfaces fourragères bio dans la zone d'étude fin 2017

28
EXPLOITATIONS BIO

503 ha SAU BIO
Dont 7 ha en conversion

13,4 % de la SAU bio de la zone d'étude

+ 6 %
DE SURFACES FOURRAGERES BIO / 2016

+ 48 %
DE SURFACES FOURRAGERES BIO / 2012

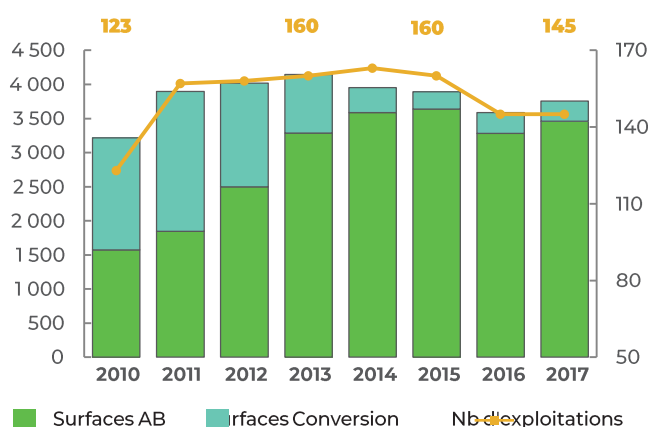
SOUS-FILIÈRE	DÉTAIL DES PRODUCTIONS	NBRE D'EXPLOITATIONS	SURFACES(HA)
CULTURES FOURRAGERES	Prairie temporaire	16	61
	Luzerne	5	22,3
	Autres cultures fourragères	4	22
STH	Parcours herbeux	12	309
	Prairie permanente	14	88,5

Tendances d'évolution de l'AB

Le nombre d'exploitations en agriculture biologique **a progressé de manière importante de 2010 à 2011**, mais on observe globalement depuis ces années là **une stagnation de la surface bio** de la zone concernée, et même un déclin des surfaces depuis 2014. Au vu du faible nombre de conversion dans la zone (seulement 2 en 2017/2018), la dynamique reste très faible. La **part des surfaces en bio de la zone est toutefois importante** (21%) et est représentée majoritairement par des surfaces viticoles. Il reste cependant un potentiel de développement via des conversions à l'AB ou des installations en bio.

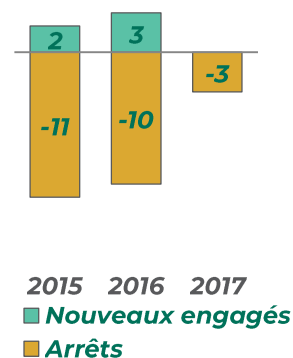
► Évolution des surfaces et du nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude

Source : Agence bio / OC



► Estimations du nombre d'arrêts et de nouveaux engagements en AB de 2015 à 2017

Source : estimations FRAB AuRA



PROFIL DES NOUVEAUX PRODUCTEURS BIO

En 2017 et 2018, **les producteurs sont seulement deux à avoir fait le choix de l'agriculture biologique**, une exploitation en bovins allaitant, et une autre produisant des fruits et des plantes aromatiques et médicinales.

Aucun des deux producteurs engagés en bio en 2018, n'a répondu à l'enquête FRAB AuRA donc il n'est pas possible de mentionner leurs motivations vis-à-vis de ce système de production.

PROFIL DES EXPLOITATIONS AYANT ARRÊTÉ LA CERTIFICATION BIO

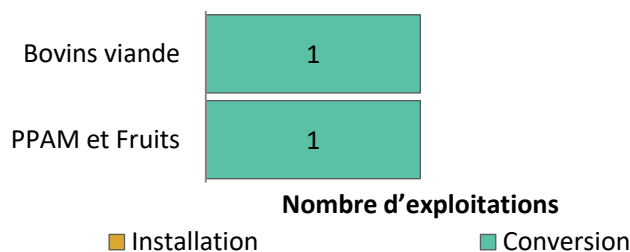
Entre 2015 et 2017, vingt quatre producteurs ont arrêté leur activité bio, d'après les estimations de la FRAB AuRA. Il n'est pas possible de préciser s'il s'agit de départs à la retraite ou d'autres motifs.

Nombre de nouvelles exploitations engagées en bio en 2017 et 2018 :

2 EXPLOITATIONS BIO

Source : Estimations FRAB AuRA

► Répartition des nouveaux producteurs engagés en bio en 2017 ou en 2018 par prod. principale et par profil



Source : Estimations FRAB AuRA



Crédit: FRAB AuRA.

La commercialisation des produits bio

CIRCUITS DE COMMERCIALISATION PRATIQUES PAR LES PRODUCTEURS BIO

Les producteurs bio du territoire pratiquent généralement les circuits courts. Le territoire offre de nombreuses possibilités et les producteurs combinent différents lieux de vente : vente à la ferme, sur les marchés, en AMAP, en points de vente collectifs, en magasins bio, dans d'autres magasins, en restauration collective et chez des restaurateurs et artisans.

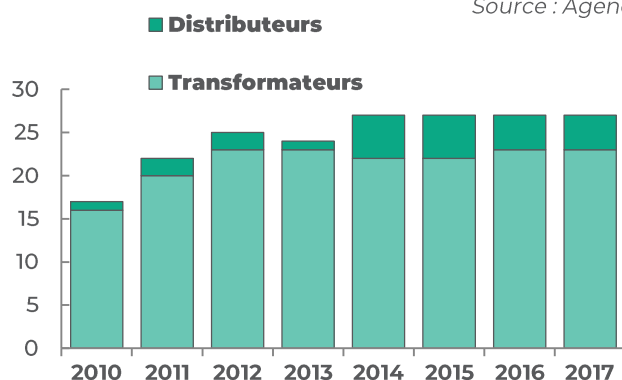
La grande majorité des viticulteurs biologiques livrent leur production en cave coopérative viticole. Certains vinifient au domaine et commercialisent leurs vins en bouteilles. Les débouchés sont principalement la **vente aux particuliers, aux cavistes et aux restaurateurs ainsi que l'export**. Le label biologique est vu comme un atout par ces vignerons pour valoriser leur production. Certains vendent une part de leur production en vrac à des **négociants**, mais ce débouché reste minoritaire.

La lavande et le lavandin sont commercialisés principalement en **filière longue pour la distillation** notamment, avec beaucoup d'opérateurs sur le territoire. Une partie des producteurs pratiquent la **vente directe** avec de faibles volumes d'autres PPAM (thym, romarin...). On observe une tendance globale à la **diversification** pour d'autres espèces, principalement commercialisées en **vente directe**.

DYNAMIQUES DU SECTEUR AVAL BIO

► Evolution du nombre d'opérateurs bio sur la zone d'étude

Source : Agence bio / OC



Fin 2017 dans la zone d'étude :

4 DISTRIBUTEURS BIO

23 TRANSFORMATEURS

Source : Agence bio / OC.
Attention, sont inclus dans ces opérateurs : des boulangeries avec des références bio, des terminaux de cuisson de pain de grandes et moyennes surfaces et des paysans-transformateurs.

Viticulture :

La dynamique de développement de la vigne bio est ralentie depuis 2013. On observe une recherche d'équilibre entre la production et la commercialisation. Le prix vrac du vin bio a baissé depuis 2010 sur tous les bassins dont les Côtes-du-Rhône. La filière bio doit se structurer et ouvrir de nouveaux marchés permettant de maintenir aux producteurs des niveaux de valorisation intégrant les "surcoûts" bio. Les principaux opérateurs de la zone concernée sont : **Les Vins des Garrigues, la cave de Rochegude, Unions des Vignerons Côte du Rhône, Cave Costebelle, Cave la Suzienne, Cave les côteaux de saint Maurice, Cave la Vinsobraise, Cave du Nyonsais, Cave de St Pantaléon.**

Grandes cultures :

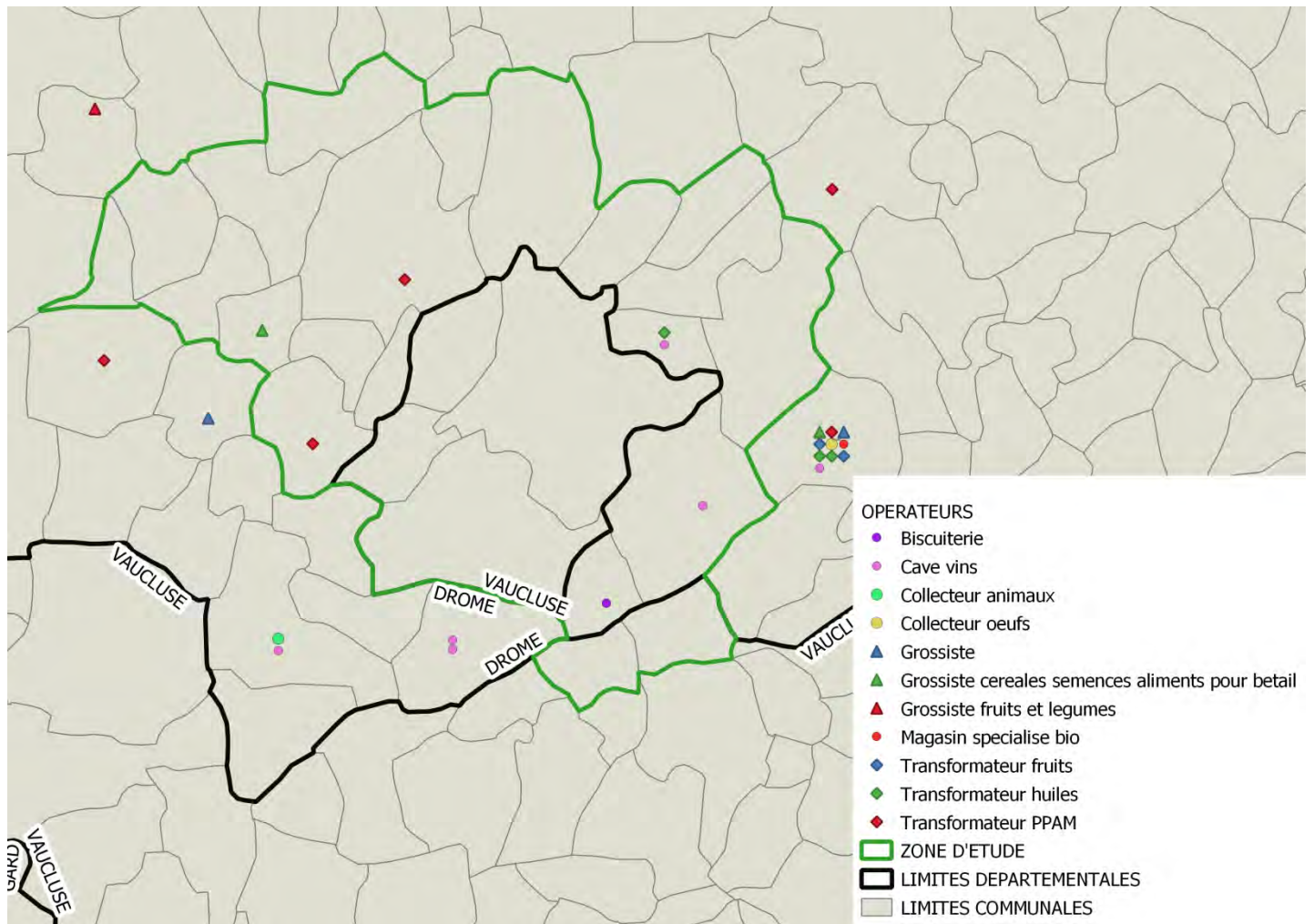
Les grandes cultures biologiques de la zone sont essentiellement collectées par la coopérative Natura'pro. Ces cultures stagnent dans ce secteur, en l'absence d'outils collectifs de transformation ou de valorisation. Quelques producteurs se tournent vers la transformation (farine, pain, huile) et la vente directe.

Elevage :

On note notamment la présence de 4 ateliers poules pondeuses dans la zone d'étude, production animale majoritaire sur le territoire. La coopérative Valsoleil collecte œufs et volailles biologiques. Il n'y a pas de coopératives pour les autres productions animales et les producteurs doivent donc solliciter des opérateurs des départements voisins. Les conversions concernent principalement les élevages de pondeuses, tirées par la croissance du marché et par les démarches actives de la coopérative Valsoleil dans le domaine.

La commercialisation des produits bio

► Localisation et profil des opérateurs bio de la zone et des principaux opérateurs bio des alentours



Source : FRAB AuRA.



Crédit: FRAB AuRA.



Crédit: Agribiodrôme.

Les dynamiques collectives et initiatives locales

Plan Alimentaire Territorial (PAT) porté par le Parc Naturel Régional des Baronnies provençales

Le projet alimentaire des Baronnies provençales vise à augmenter la part des produits locaux dans l'alimentation de la population locale et touristique du territoire par la reconquête des marchés locaux et circuits de distribution dits conventionnels, la promotion de l'offre de produits locaux et des modes de commercialisation existants et par la sensibilisation de la population, en particulier les publics non convaincus. A travers ce projet alimentaire territorial, les Baronnies provençales ambitionnent de valoriser l'identité gastronomique et culturelle du territoire en s'appuyant sur leurs deux atouts : agriculture et tourisme.

Groupes d'échanges entre agriculteurs, collectifs en transition agroécologique :

L'agriculture biologique fait partie des thèmes de travail des groupes suivants :

- Groupe viticulture: « la biodiversité dans les vergers par l'installation de nichoirs à oiseaux et chauve souris » en collaboration avec la cave Saint Pantaléon - 8 viticulteurs.
- Groupe arboriculture « Biodiversité en olive » - 6 arboriculteurs



Crédit: FRAB AuRA.

Conclusion

l'agriculture biologique est bien implantée sur le territoire grâce à une dynamique de conversion historique, accompagnée par quelques opérateurs et par les pouvoirs publics. Cette dynamique se poursuit grâce à la démonstration faites par les fermes et domaines de l'intérêt économique, agronomique et environnemental (notamment sur la qualité de l'eau) de l'agriculture biologique. En revanche, l'accompagnement des futures conversions demandent une connaissance beaucoup plus approfondie des filières et des conditions de productions locales pour être capables de lever les freins spécifiques à chaque ferme et domaine, et élaborer un modèle propre à chaque producteur. Les conversions de masse ne peuvent plus s'organiser avec des éléments de communication collectifs mais nécessitent un travail individuel.

OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.aurabio.org

En cas de question, contactez :

► **FRAB AuRA** : 04 75 61 19 35

► **Agribiodrôme** : 04 75 25 99 75

contact@agribiodrome.fr

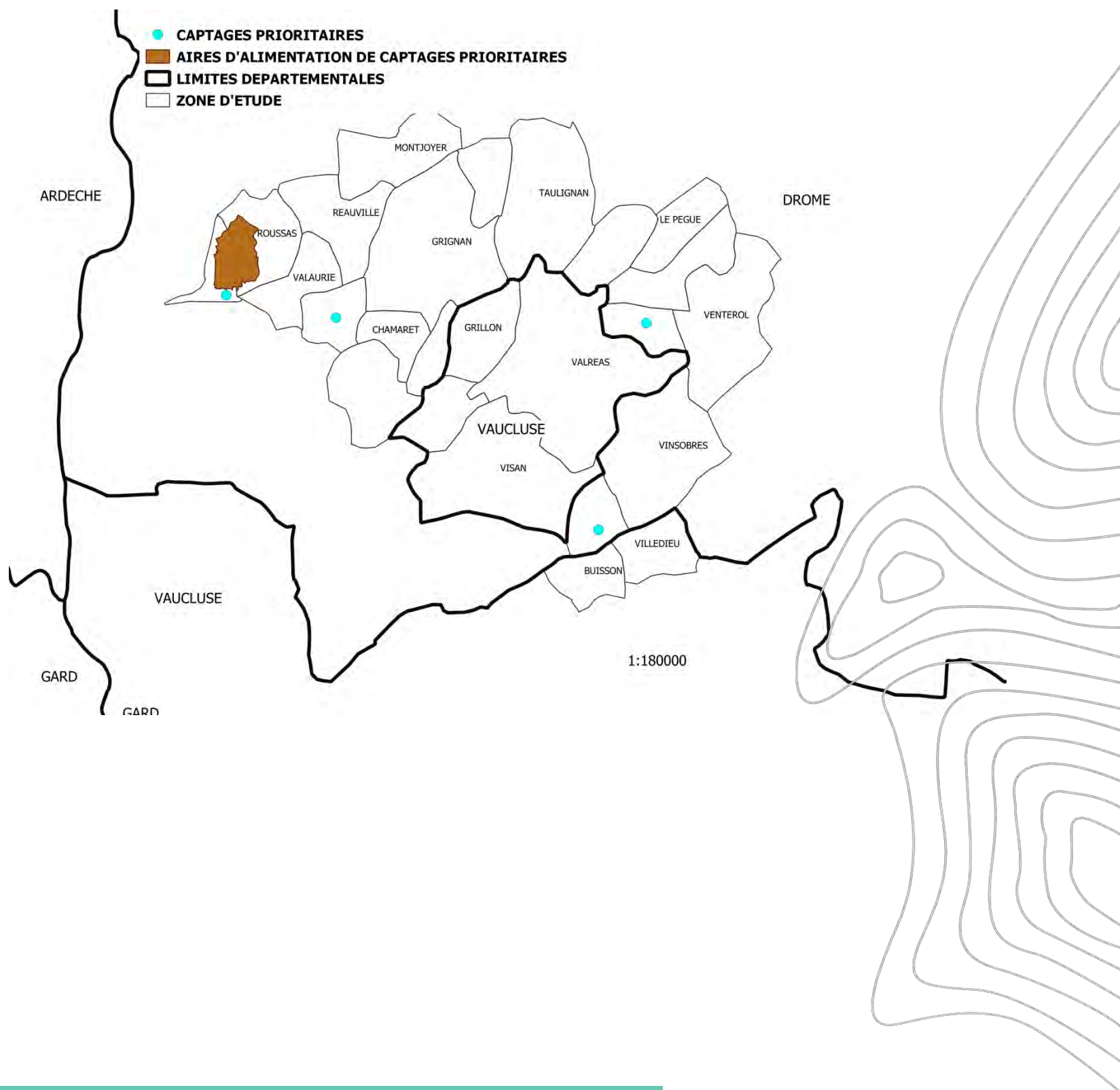


OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

TERRITOIRE DES Captages viticoles Sud Drôme

Communes de l'agglomération, zone d'étude de l'aire d'alimentation de captage :



OBSERVATOIRE EAU ET BIO
DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE
L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.aurabio.org

En cas de question, contactez :

► **FRAB AuRA** : 04 75 61 19 35

► **Agribiodrôme** : 04 75 25 99 75

contact@agribiodrome.fr



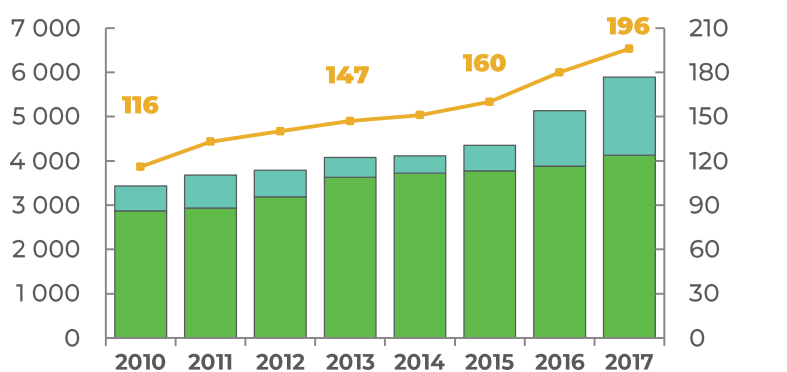
OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

Situé au nord du département de la Drôme, ce territoire compte 7 captages prioritaires en eau potable : **Les Combeaux, les Couleures, les Jabelins, Tromparents-Puits, Ecancière, le Tricot, et les Etournelles**. Le paysage agricole est composé d'une alternance de **cultures annuelles et de prairies**. Parmi les exploitations agricoles du territoire, 93 % ont au moins un atelier d'élevage. Il s'agit principalement de **bovins**, mais aussi de **volailles** assez nombreuses. L'agriculture biologique est fortement présente sur ce territoire représentant 12,8% de la SAU total conduite en bio. **Les surfaces conduites en AB continuent de progresser de manière constante** chaque année, avec une croissance plus importante en 2017.

► Évolution des surfaces et du nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude

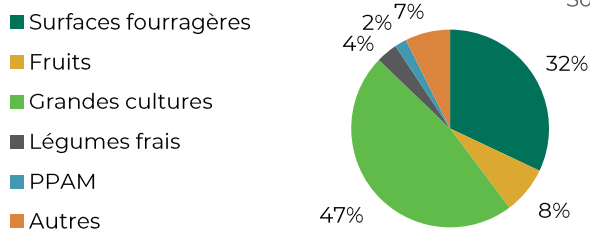
Source : Agence bio / OC



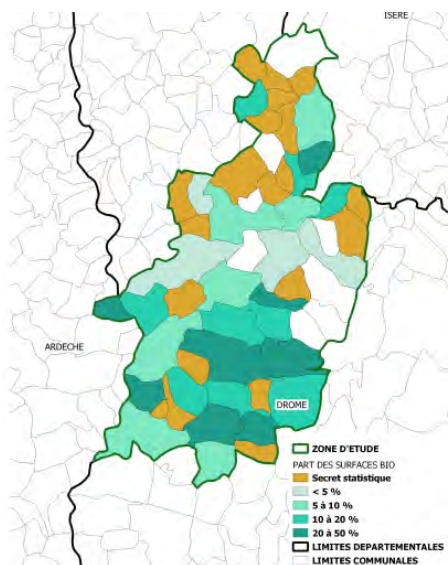
■ Surfaces AB ■ Surfaces Conversion — Nb d'exploitations

► Répartition des surfaces en bio et en conversion vers l'AB de la zone d'étude

Source : Agence bio / OC

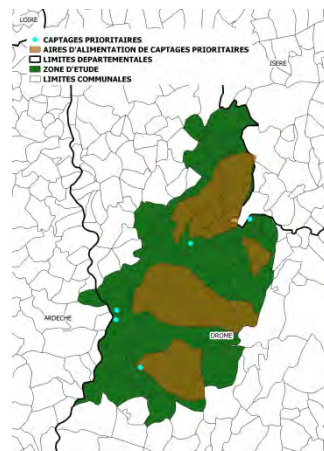


► Part de la surface bio par rapport à la SAU totale



Estimation de la part des surfaces agricoles certifiées bio ou en conversion vers l'AB (Agence bio – OC, fin 2017) sur la SAU totale de la commune (RGA 2010).

TERRITOIRE Plaine de Valence Romans



Contexte territorial de la zone d'étude

57 COMMUNES

217 900 HABITANTS

45 889 ha DE SAU (2010)

1 369 EXPL. AGRICOLES (2010)

7 CAPTAGES PRIORITAIRES

Les productions agricoles bio en 2017

196 EXPLOITATIONS BIO

5 888 ha

BIO DONT 589 EN CONVERSION

+ 15 %

SURFACES BIO / 2016

+ 55 %

SURFACES BIO DEPUIS 2012

49 / 57

COMMUNES AYANT AU MOINS UN AGRI. BIO

14,3 %

DES EXPLOIT. DE LA ZONE SONT BIO

12,8 %

DE LA SAU DE LA ZONE EN BIO

Source : Agence bio / OC

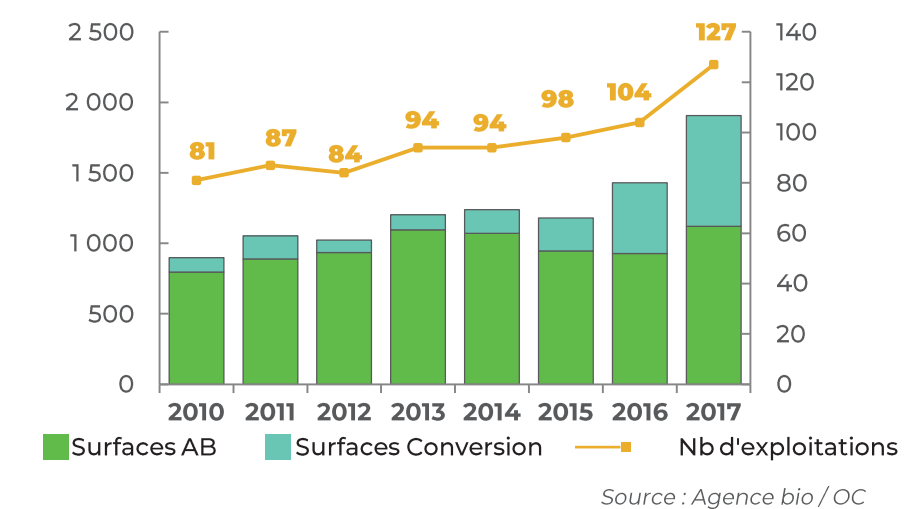
Les productions agricoles bio sur la zone d'étude



ELEVAGE ET SURFACES FOURRAGERES

La dynamique de conversion à l'AB d'exploitations céréalières et en polyculture-élevage en 2016 et 2017 s'est accéléré avec une **forte progression** des surfaces fourragères biologiques en 2017. En effet, la part de surfaces fourragères en conversion en 2017 témoigne de cette dynamique avec une augmentation significative du nombre d'exploitations entre 2016 et 2017 (de 104 à 127 exploitations avec des surfaces fourragères bio ou en conversion).

► Evolution des surfaces fourragères bio et en conversion vers l'AB dans la zone d'étude



L'élevage bio dans la zone d'étude fin 2017

127
EXPLOIT. AVEC DES SURFACES FOURRAGERES BIO

1 907 ha
SURFACES FOURRAGERES BIO
dont 786 ha en conversion

32,4 % de la SAU Bio de la zone d'étude

+ 34 %
ÉVOLUTION DES SURFACES FOURRAGERES BIO / 2016

+ 86 %
ÉVOLUTION DES SURFACES FOURRAGERES BIO / 2012

Source : Agence bio / OC

	DÉTAILS DES PRODUCTIONS	NB D'EXPLOITATIONS	SURFACES BIO (HA)
CULTURES FOURRAGERES	Luzerne	70	469,6
	Mélange s fourragers	3	7,3
	Prairie temporaire	51	423,2
	Autres cultures fourragères	28	87,5
Surface Toujours en Herbe (STH)	Parcours herbeux	31	150
	Prairie permanente	61	769,4

Source : Agence bio / OC

► Nombre d'élevages bio par catégories d'animaux en 2017

DÉTAIL DES PRODUCTIONS	NBRE ATELIER
Vaches allaitantes	6
Vaches laitières	2
Chèvres	3
Poules pondeuses	19
Poulets de chair	5
Apiculture	3
Brebis lait	3
Brebis viande	5

Globalement les élevages conduits en agriculture biologique sur le territoire sont principalement des **poules pondeuses, production historique de la zone d'étude** dû notamment à un opérateur très présent sur le territoire. Les élevages sont diversifiés et très présents sur la zone d'étude. Le nombre d'atelier total a **augmenté fortement** depuis 2010 (23 ateliers) à 2017 (48 ateliers).

Le constat est le même pour les élevages de poules pondeuses avec une **forte progression** également (12 ateliers en 2010 contre 19 en 2017) avec un total de 100 800 poules pondeuses environ en 2017. On note aussi le nombre d'élevage de vaches allaitantes est aussi **en progression importante** : il n'existait qu'un atelier en 2010 contre 6 en 2017.



Crédit : Agribiodrôme



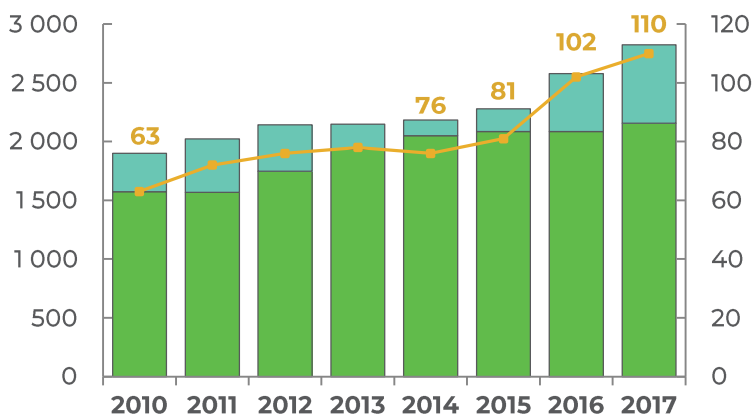
GRANDES CULTURES

Les surfaces de grandes cultures biologiques ont **augmenté progressivement depuis 2010**, suite à des conversions d'exploitations céréalières et en polyculture-élevage.

Les principales espèces cultivées sont blé tendre, l'orge et le maïs grain qui rassemblent plus de la moitié des surfaces de grandes cultures cultivées en bio sur ce territoire. On note également la présence d'oléagineux dans les rotations, le soja et le tournesol, représentant environ 25% de la surface bio cultivée dans la zone d'étude

► Evolution du nombre d'exploitations et des surfaces de grandes cultures bio et en conversion vers l'AB dans la zone d'étude

Source : Agence bio / OC



■ Surfaces AB ■ Surfaces Conversion — Nb d'exploitations

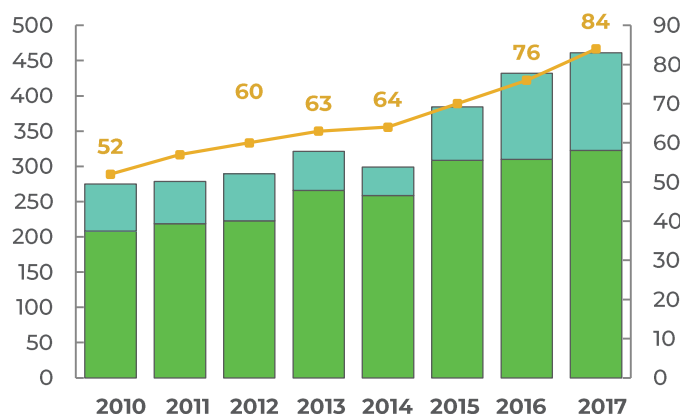


FRUITS

La principale production fruitières bio de la zone d'étude en 2017 est la **production de noix** avec 43 exploitations et 330ha environ de noix bio cultivées. Les autres productions principales après la noix sont les **pommes de table** (env. 40ha), **kiwis** (env. 16 ha), **poires** (env. 15 ha), et **châtaignes** (env. 13ha). On note aussi la présence de cultures d'abricots, de cassis et de pêches avec des surfaces moindres.

► Evolution des surfaces et du nombre d'exploitations de fruits bio dans la zone d'étude

Source : Agence bio / OC



■ Surfaces AB ■ Surfaces Conversion — Nb d'exploitations

Les grandes cultures bio dans la zone d'étude fin 2017

110

EXPLOIT. AVEC DES GRANDES CULTURES BIO

2 823 ha

DE GRANDES CULTURE BIO
dont 666 ha en conversion

48 % de la SAU bio
de la zone d'étude

+ 10 %

ÉVOLUTION DES SURFACES DE
GRANDES CULTURES BIO / 2016

+ 32 %

ÉVOLUTION DES SURFACES DE
GRANDES CULTURES BIO / 2012

Source : Agence bio / OC

Les fruits bio dans la zone d'étude fin 2017

84

EXPLOIT. AVEC DES FRUITS BIO

461 ha DE FRUITS BIO
dont 138 ha en conversion

7,8 % de la SAU bio
de la zone d'étude

+ 7 %

ÉVOLUTION DES SURFACES DE
FRUITS BIO / 2016

+ 59 %

ÉVOLUTION DES SURFACES DE
FRUITS BIO / 2012

Source : Agence bio / OC

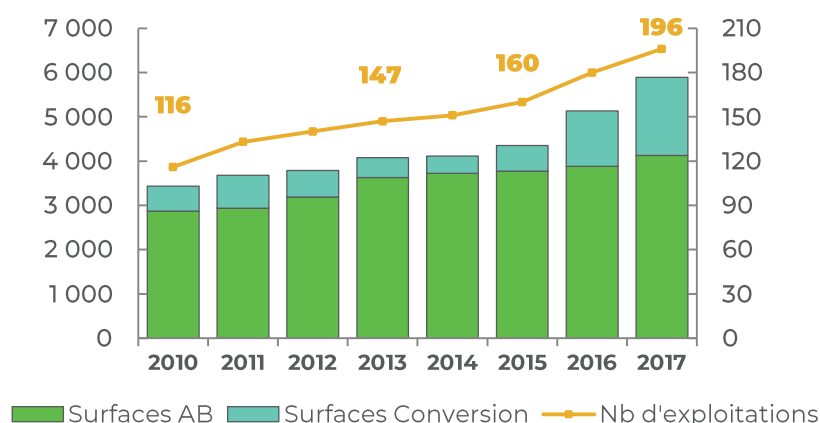
Tendances d'évolution de l'AB

Le nombre d'exploitations en agriculture biologique progresse de manière régulière depuis 2012. **Depuis 2015, le nombre d'exploitations en agriculture biologique progresse rapidement avec le maintien de cette dynamique en 2018.** Cette dynamique est observée également au niveau régional. Sur ce territoire, les engagements en agriculture biologique observés ces dernières années ont concerné des productions variées.

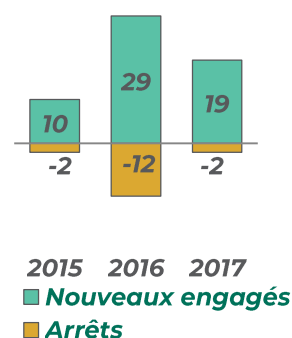
Les exploitations agricoles biologiques représentent une **part non négligeable du total des surfaces de la zone d'étude (12,8%)**. Il reste cependant un potentiel de développement via des conversions à l'AB ou des installations en bio.

► Évolution des surfaces et du nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude

Source : Agence bio / OC



► Estimations du nombre d'arrêts et de nouveaux engagements en AB de 2015 à 2017



Nombre de nouvelles exploitations engagées en bio en 2017 et 2018 :

41 EXPLOITATIONS BIO

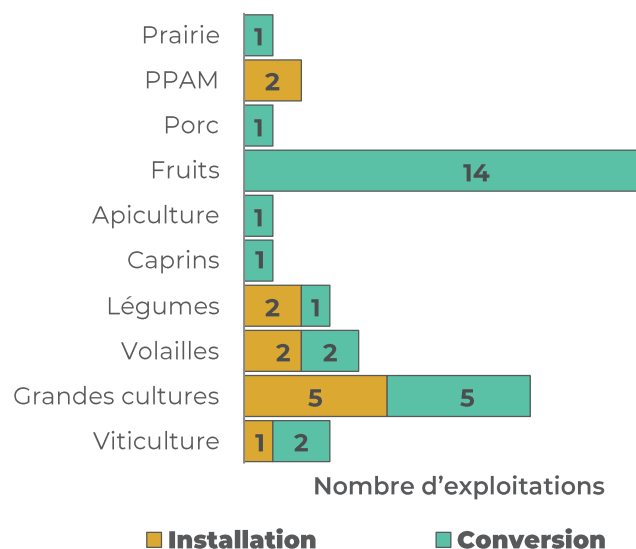
Source : Estimations FRAB AuRA

PROFIL DES NOUVEAUX PRODUCTEURS BIO

En 2017 et 2018, **les producteurs sont nombreux à avoir fait le choix de l'agriculture biologique** (41 nouveaux producteurs engagés en bio). Leurs profils sont variés : **viticulture, grandes cultures, volailles, légumes** mais la majeure partie des conversions concerne la **production fruitière** (14 producteurs au total). Un seul producteur n'a pas renseigné sa production et n'apparaît donc pas dans la figure ci-contre.

Très peu des nouveaux producteurs engagés ont répondu à l'enquête FRAB AuRA, les réponses ci-dessous sont donc proposées à titre indicatif.

► Répartition des nouveaux producteurs engagés en bio en 2017 ou en 2018 par prod. principale et par profil



► Motivations des nouveaux certifiés pour le passage en bio

L'enquête réalisée par la FRAB AuRA sur les motivations du passage en bio et les difficultés rencontrées ne compte que 3 répondants sur ce territoire. Ceux-ci ont mentionné en première motivation, le respect de l'environnement de la santé et du bien être animal, puis une meilleure reconnaissance de la société suivi de la recherche d'autonomie, d'un défi technique et de la demande d'acheteurs/consommateurs.

PROFIL DES EXPLOITATIONS AYANT ARRÊTÉ LA CERTIFICATION BIO

Entre 2015 et 2017, **seize producteurs ont arrêté leur activité bio**, d'après les estimations de la FRAB AuRA.

Il n'est pas possible de préciser s'il s'agit de départs à la retraite ou d'autres motifs.

Source : Estimations FRAB AuRA

La commercialisation des produits bio

CIRCUITS DE COMMERCIALISATION PRATIQUES PAR LES PRODUCTEURS BIO

Les producteurs bio du territoire commercialisent généralement leurs productions en **circuits courts**. Le territoire offre de nombreuses possibilités et les producteurs combinent différents lieux de vente : vente à la ferme, sur les marchés, en AMAP, en points de vente collectifs, en magasins bio, dans d'autres magasins, en restauration collective et chez des restaurateurs et artisans.

Les grandes cultures biologiques, produites par les céréaliers et des éleveurs du territoire, sont collectées par des entreprises privées et des coopératives, pour approvisionner diverses filières longues à destination de l'alimentation humaine et animale. Les producteurs bio ont aussi des activités de transformation à la ferme pour produire de la farine, du pain, ou de l'huile. Ils commercialisent ces produits en circuits courts.

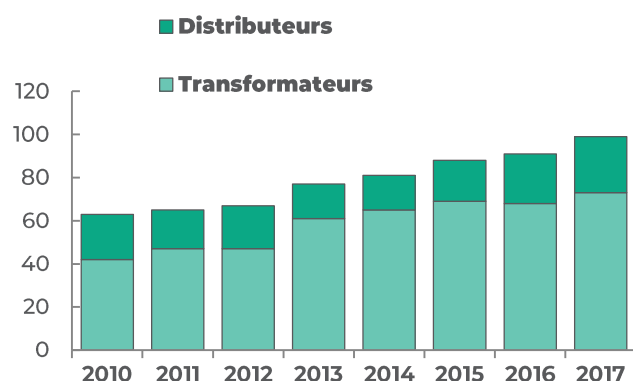
Les maraîchers bio du territoire commercialisent toute leur production en circuits courts.

Les élevages de bovins allaitants bio font abattre les animaux et découper la viande à l'abattoir de Valence, Romans ou Die. Une partie des carcasses et des animaux sont valorisés en circuits longs mais les éleveurs sont majoritairement tournés vers les circuits courts.

Les œufs bio, production très ancrée sur ce territoire, sont produits soit dans des petits élevages tournés vers les circuits courts, soit dans des élevages de plus grande taille collectés dans le cadre de filières longues organisées. La dynamique de conversion ou de création d'élevage de poules pondeuses biologiques a été encouragée par la présence de la coopérative Valsoleil assurant fournitures et débouchés en circuits longs.

DYNAMIQUES DU SECTEUR AVAL BIO

► Evolution du nombre d'opérateurs bio sur la zone d'étude



Source : Agence bio / OC

Fin 2017 dans la zone d'étude :

26 DISTRIBUTEURS BIO

73 TRANSFORMATEURS

Source : Agence bio / OC.
Attention, sont inclus dans ces opérateurs : des boulangeries avec des références bio, des terminaux de cuisson de pain de grandes et moyennes surfaces et des paysans-transformateurs.



Crédit : Agribiodrôme

Grandes cultures :

Les **filières des grandes cultures biologiques de la région sont en développement** ces dernières années (investissement dans des outils de stockage et de transformation bio, dynamiques de conversions à l'AB des exploitations). Le marché est porteur. Les besoins et les attentes sont différents selon les espèces cultivées. Une partie des collecteurs sont situés dans la zone d'étude, d'autres sont ailleurs dans la région mais interviennent dans cette zone. Le territoire compte 2 coopératives qui collectent toutes des productions biologiques. Mais l'acteur majoritaire est la Coopérative Drômoise de Céréales qui est implantée sur le territoire et qui a construit un silo bio de capacité importante en 2013 accolée à une unité de production d'aliments bio pour le bétail. D'autres acteurs du nord de la région collectent aussi des productions biologiques sur le territoire mais dans une moindre mesure. Un acteur majoritaire de la distribution biologique, l'entreprise Markal, est aussi présent sur la zone.

Elevage :

La coopérative Valsoleil collecte œufs et volailles biologiques. Il n'y a pas de coopératives pour les autres productions animales et les producteurs doivent donc solliciter des opérateurs des départements voisins. Les conversions concernent principalement les élevages de poules pondeuses, tirées par la croissance du marché et par les démarches actives de la coopérative Valsoleil dans le domaine.

La commercialisation des produits bio

► Zoom sur quelques opérateurs grandes cultures aval intervenant sur la zone d'étude

La Coopérative Drômoise de Céréales :

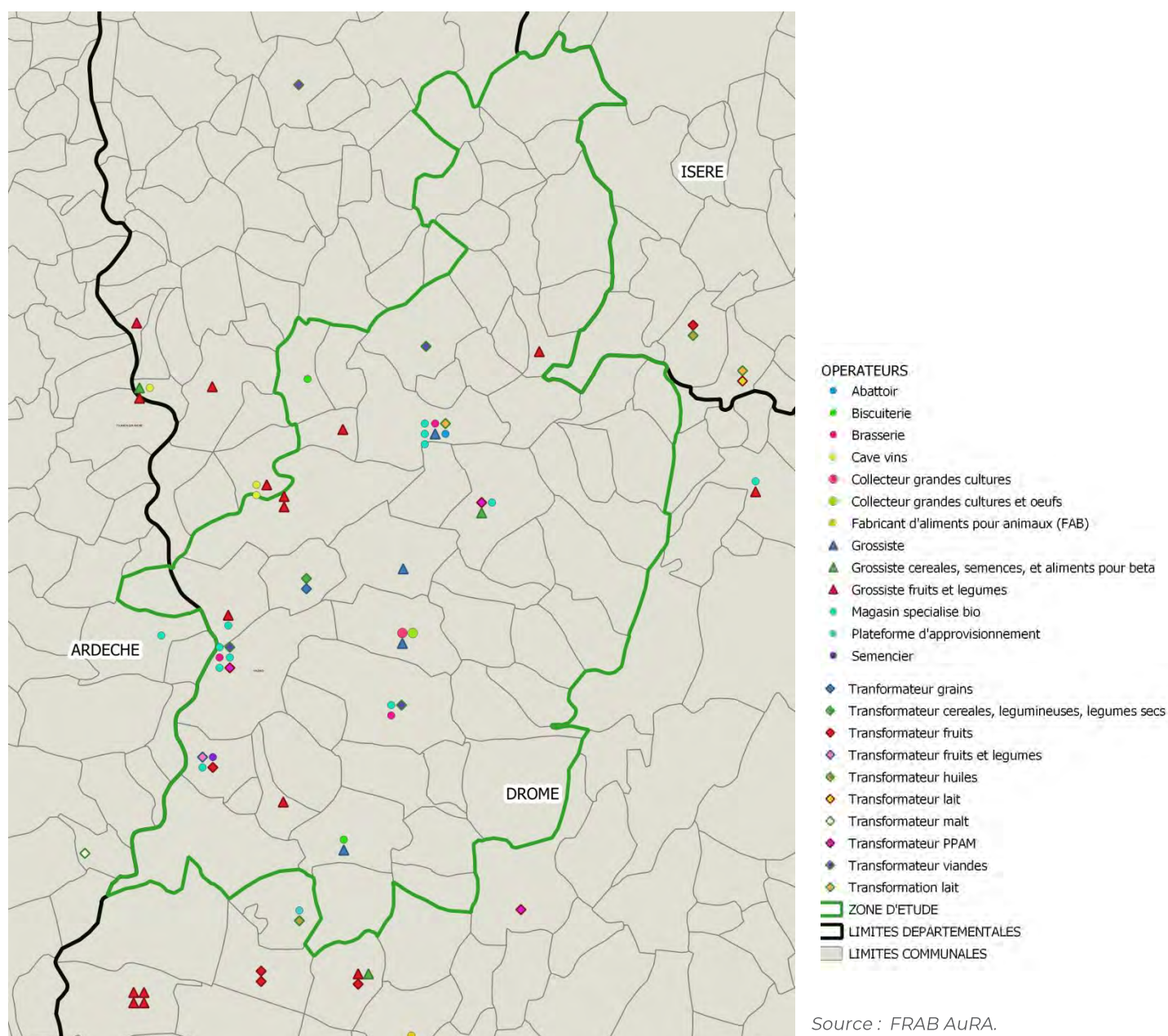
Née dans les années 90 de la fusion de 4 coopératives, la Drômoise de Céréales stocke et commercialise les céréales livrées par environ 2 400 producteurs sur une grande partie du département drômois. La collecte représente entre 250 000 et 300 000 tonnes dont 15000 tonnes en bio. Le Maïs représente 40% du tonnage collecté, le blé environ 25 %, suivi des autres céréales à paille, des protéagineux et des oléagineux.

Depuis 2013, la coopérative s'est dotée d'un silo bio d'une capacité de 20.000 T. L'usine UCABIO, accolée, permet de transformer les céréales Fourragères et d'alimenter les élevages en lien avec Valsolèil.

La coopérative Dauphinoise :

Coopérative agricole de collecte, de conseil et d'approvisionnement dans le secteur des grandes cultures, entre autres. Elle travaille près de 350 000 tonnes de céréales. Un projet de fusion est en court avec la coopérative Terres d'Alliances, les deux structures travaillent déjà en partie en commun sur le volet bio. De manière général, la collecte bio progresse fortement en terme de volumes chaque année avec environ 9000 T attendus en 2019. La collecte de grandes cultures biologiques a démarré il y a une vingtaine d'années. Plusieurs points de collecte certifiés bio existent et le périmètre devrait s'étendre. La coopérative travaille la structuration de plusieurs filières complètes, de la production de semences à la mise en rayon d'œufs bio. La Dauphinoise recherche en particulier des volumes en blé tendre, maïs, soja, orge brassicole, colza, tournesol, pois chiche et lentilles. Les espèces valorisées en C2 sont le maïs, soja, blé tendre, orge, triticale. La collecte est engagée en majorité sous forme de contrats pluriannuels avec un prix minimum garanti pour les agriculteurs. Une augmentation conséquente de la collecte bio est nécessaire pour répondre à la demande croissante du marché.

► Localisation et profil des opérateurs bio de la zone et des principaux opérateurs bio des alentours



Les dynamiques collectives et initiatives locales

Développement agricole et forestier porté par Valence Romans Agglo

Dans le cadre de ce programme financé par l'agence de l'eau, en partenariat avec les experts techniques de Agribiodrôme et la chambre d'agriculture, plusieurs actions ont été mises en place pour soutenir le changement vers des pratiques agricoles préservant la ressource en eau potable, notamment sur les captages prioritaires :

- Entretiens individuels avec les exploitants agricoles désireux de réduire leurs impacts environnementaux
- Accompagnement technique vers des pratiques favorables à la préservation de l'environnement (conversions bio notamment)
- Animation de collectifs sur des thématiques variées (initiation à l'agroécologie, compostage à la ferme etc...)
- Création d'un réseau de fermes d'échanges : partage d'expériences, évolution des pratiques bio...
- Evénements de démonstrations matériels et d'expérimentations (référentiel technique) : 4 parcelles mises en place sur le territoire et une plateforme des Techniques Alternatives et Biologiques à Etoile-sur-Rhône.

Etude prospective Afterres 2050 - Quelle trajectoire agricole et alimentaire durable à l'horizon 2050 ?

Dans le cadre de sa démarche agricole et forestière, Valence Romans Agglo mène une réflexion, en concertation avec les acteurs du territoire, pour dessiner une trajectoire agricole et alimentaire durable. Cette démarche s'appuie sur une étude prospective réalisée par Solagro, et définit à l'horizon 2050, un scénario **collectif, ambitieux et durable** pour le territoire, appelé « Afterres 2050 ».

Les enjeux de l'étude sont de proposer un scénario collectif et durable, de permettre à l'agriculture du territoire de répondre aux défis alimentaires, environnementaux et climatiques jusqu'en 2050.

Le scénario proposé par Afterres 2050 identifie quatre leviers : rééquilibrer notre régime alimentaire vers plus de protéines végétales tout en réduisant les surconsommations et les gaspillages ; généraliser une agriculture **multifonctionnelle et durable**; réduire massivement les importations de protéines (soja) et diviser par deux le rythme d'artificialisation des sols. Pour cela, **l'accompagnement au développement de filières** devient central pour atteindre ces objectifs. Concrètement, il s'agit de valoriser les céréales pour l'alimentation humaine, de structurer la **filière légumes secs (lentilles, pois chiche)**, renforcer les légumes frais, maintenir la production de fruits, développer les productions de volailles et poules pondeuses de qualité (AB, label rouge) et maintenir l'élevage extensif contribuant à la production de fromage et à la préservation des prairies naturelles et des milieux.

Plateforme Techniques Alternatives et Biologiques (TAB)

Porté par la Chambre d'Agriculture de la Drôme et ses partenaires, la Plate-forme TAB pour objectifs de répondre à enjeux :

- Préserver les ressources naturelles : l'eau, la biodiversité et le sol
- Maintenir la compétitivité des filières agricoles rhône-alpines
- Développer l'agriculture biologique.

Elle est située sur la Ferme d'Etoile-sur-Rhône représente 20 hectares dédiés sur le long terme, à l'expérimentation et à la démonstration de systèmes de culture multi-filières et innovants conduits en agriculture biologique et en agriculture faibles intrants.

Groupes d'échanges entre agriculteurs, collectifs en transition agroécologique :

L'agriculture biologique fait partie des thèmes de travail des groupes suivants, composés d'agriculteurs bio et non bio :

- Groupe Dephy Ecophyto arboriculture : « la biodiversité dans les vergers par l'installation de nichoirs à oiseaux et chauve souris » 12 producteurs.
- Groupe d'échange Elevage bovins lait : « Autonomie préventive et soins alternatifs pour les bovins lait » - 8 producteurs.
- Groupe émergence GIEE CELABIO : « Mise d'un outil de transformation végétal à destination de la restauration collective et des magasins spécialisés » 5 producteurs
- Groupe multi production « compostage » 30 producteurs



Crédit : Agribiodrôme

Conclusion

l'agriculture biologique est bien implantée sur le territoire grâce à une dynamique de conversion historique, accompagnée par quelques opérateurs et par les pouvoirs publics. Cette dynamique se poursuit grâce à la démonstration faites par les fermes de l'intérêt économiques, agronomiques et environnemental (notamment sur la qualité de l'eau) de l'agriculture biologique. En revanche, l'accompagnement des futures conversions demandent une connaissance beaucoup plus approfondie des filières et des conditions de productions locales pour être capables de lever les freins spécifiques à chaque ferme et élaborer un modèle propre à chaque agriculteur. Les conversions de masse ne peuvent plus s'organiser avec des éléments de communication collectifs mais nécessitent un travail individuel sur chaque ferme.

**OBSERVATOIRE EAU ET BIO
DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE**
L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.aurabio.org

En cas de question, contactez :

► **FRAB AuRA** : 04 75 61 19 35

► **Agribiodrôme** : 04 75 25 99 75

contact@agribiodrome.fr

► **Valence Romans Agglo** : 04.75.70.68.94
gaelle.watel@valenceromansagglo.fr

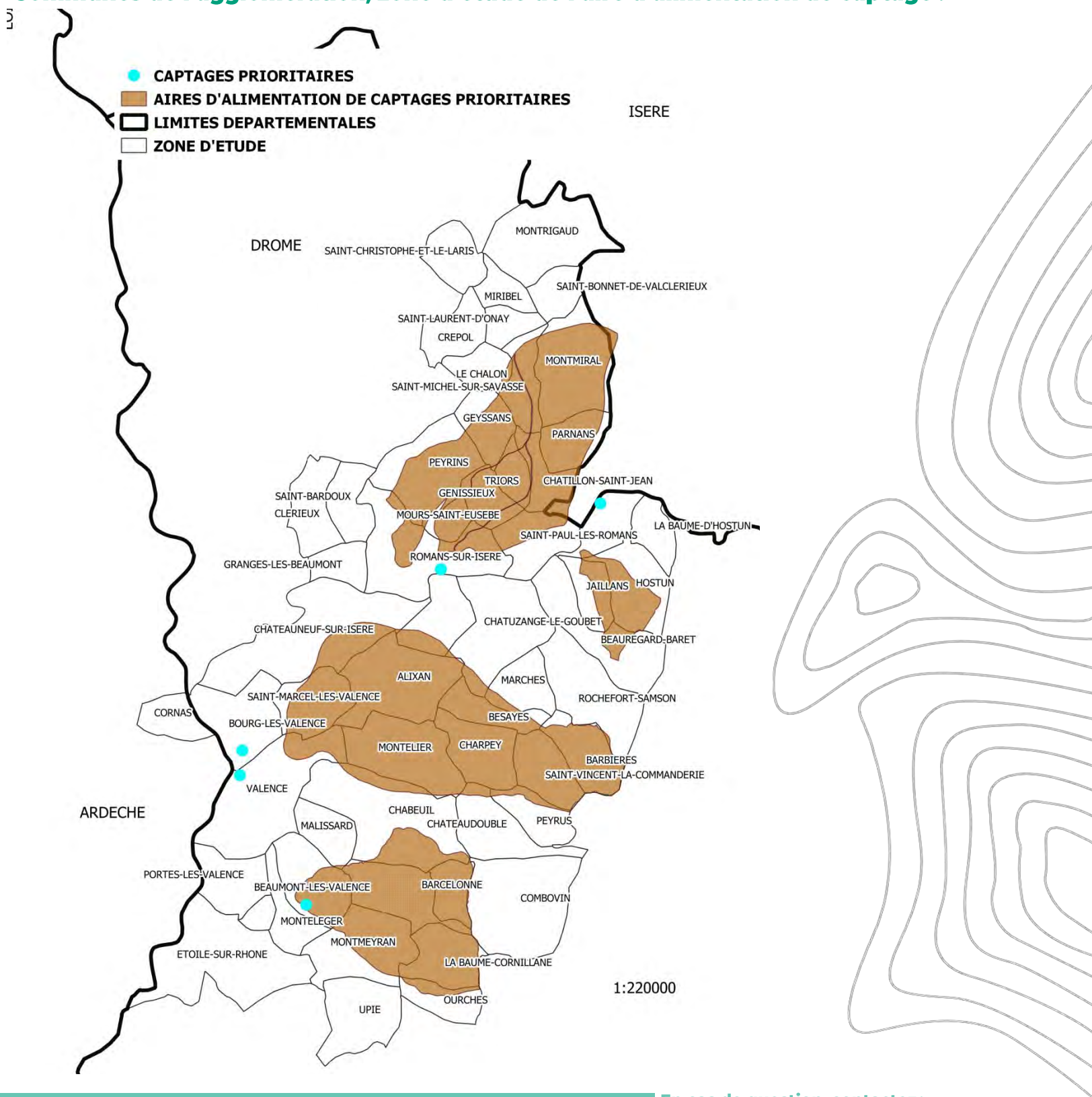


OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

TERRITOIRE
Plaine de Valence
Romans

Communes de l'agglomération, zone d'étude de l'aire d'alimentation de captage :



**OBSERVATOIRE EAU ET BIO
DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE**
L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.aurabio.org

En cas de question, contactez :

► **FRAB AuRA** : 04 75 61 19 35

► **Agribiodrôme** : 04 75 25 99 75

contact@agribiodrome.fr

► **Valence Romans Agglo** : 04.75.70.68.94

gaelle.watel@valenceromansagglo.fr

